

# Folklore Brabançon



Spécial  
Nivelles

Histoire et vie populaire

103  
Prore - Décembre 1984

N° 24 - 244

de l'Université

de Louvain-la-Neuve

LEWISBIQUE  
Archives

# LE FOLKLORE BRABANÇON

*Histoire et vie populaire*

Septembre-décembre 1984 - N<sup>os</sup> 243-244

**Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.**

**Président:** Francis DE HONDT, Député permanent.

**Vice-Présidents:** Jacques MARCHAL et Claude ROTTHIER-BOELS, députés permanents.

**Directeur:** Gilbert MENNE

**Rédacteur:** Myriam LECHÉNE

Prix au numéro: 140 F.

Cotisation 1984 (4 numéros): 250 F.

Siège: rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél.: 02/513.07.50

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000 0025594-83

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

**« De Brabantse Folklore » n° 241 contient :**

De Kapellekerk in de Breugelwijk te Brussel  
door Herman van Nuffel en Frans Knockaert . . . . . 3

**« De Brabantse Folklore » n° 242 contient :**

Ten geleide  
door Stefaan Top en Leo Van Buyten . . . . . p. 67

Van gestolen grootmoeders en andere hedendaagse lugubere verhalen  
door Stefaan Top . . . . . 69

De wijnbouw in Rotselaar tijdens de late middeleeuwen (XIIIde — eerste helft XVIde eeuw)  
door Bart Minnen . . . . . 87

Mededelingen  
door Leo Van Buiten . . . . . 117

Het genootschap van St.Vincentius a Paolo te Diest in de parochies van St.Sulpitius en O.L.Vrouw (periodes 1851-1856 en 1877-1943)  
door Frans Loix . . . . . 119

Leestafelnieuwtjes : door Leo Van Buyten : Stefaan Top, de bende van Bakelandt in de geschiedenis, de literatuur, het volkslied en het volksverhaal . . . . . 141

Herman Van Der Wee,  
degebrokenwelvaartscirkel.De wereldeconomie van 1945-1980 . . . . . 144

Guido Van Dievoet,  
edit. tweehonderd jaar notariaat. Het kantoor Hollanders de Ouderaen te Leuven (1783-1983)\* . . . . . 145

door Kurt Reviere: « Hier spreekt men... Hals »\* . . . . . 146

door Stefaan Top: N.-A. Bringéus, volks-tümliche bilderkunde\* . . . . . 147

Te veel van het oude vaatje en te weinig vernieuwing... . . . . 151

**« Découvrir la collégiale  
Sainte-Gertrude  
restaurée »**

**Exposition dans la collégiale  
de Nivelles,  
23 août - 30 septembre 1984**

## Table des Matières

Avant-propos, par Charles Quewet . . . . .	p. 564
L'abbaye de Nivelles avant 1046, par Joseph Mertens . . . . .	567
La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles: construction, transformations, restaurations, par Claudine Donnay-Rocmans . . . . .	583
Les travaux du « Fonds permanent pour la restauration de la collégiale » (1931-1940) ou la patience d'entreprendre, par Ghislain Ladrière . . . . .	599
La destruction de 1940: les travaux d'urgence et les premières études de restauration totale (1940-1943), par Ghislain Ladrière . . . . .	605
Les travaux de restauration. Première phase: l'église (1948-1959), par Ghislain Ladrière . . . . .	611
Les travaux de restauration. Deuxième phase: l'avant-corps (1971-1984), par Walter Hanse et Ghislain Ladrière . . . . .	618
Le religieux et le profane au Bas Moyen Age: la fête et la procession de sainte Gertrude à Nivelles, par Emmanuel Collet . . . . .	630
La « restitution » de la châsse de sainte Gertrude, par Ignace Vandevivere . . . . .	642
Le mobilier « Renaissance » et la collégiale de Nivelles: trois rencontres exceptionnelles, par Marcel Cheron . . . . .	661
Le parcellaire de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles et de ses abords (1940-1949), par Jean-Luc Delattre . . . . .	678
Catalogue de l'exposition:	
I. Les églises antérieures à 1046 . . . . .	689
II. La collégiale romane: construction et transformations, XI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles . . . . .	690
III. La collégiale romane: restaurations, XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles . . . . .	709
IV. Culte et institutions . . . . .	732

Les notices des chapitres I à IV ont été rédigées par Marcel Cheron, Emmanuel Collet, Claudine Donnay-Rocmans et Ghislain Ladrière.

V. Les sceaux de l'abbaye de Nivelles, XII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles, par René Laurent . . . . .	739
VI. La ville autour de l'abbaye: évolution topographique, par Jean-Luc Delattre . . . . .	745

### LISTE DES ABREVIATIONS

- A.C.L. = Archives Centrales iconographiques d'art national et Laboratoire central des musées de Belgique, Bruxelles.
- A.E. = Archives ecclésiastiques du Brabant.
- A.G.R. = Archives générales du Royaume, Bruxelles.
- A.V.N. = Archives de la Ville de Nivelles.
- Annales... Nivelles = Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon (avant 1968, Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon; avant 1942, Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles).
- B.R. = Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, Bruxelles.

Dessin de la couverture: Walter Hanse.

Lay-out: Marc Schouppe

## AVANT-PROPOS

La Société d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant Wallon organise à Nivelles, du 23 au 26 août 1984, le Deuxième Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Pendant quatre jours, les chercheurs, amateurs ou universitaires, pourront présenter le bilan ou un aspect de leurs travaux relatifs à l'histoire, l'archéologie ou le folklore de la Belgique et principalement de la partie francophone du pays.

D'autre part, les travaux de restauration de l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles se terminent et l'édifice restauré sera inauguré officiellement en septembre 1984.

Ces deux raisons majeures ont incité la Société d'Archéologie et d'Histoire de Nivelles à organiser une importante exposition sur le thème : « Découvrir la collégiale Sainte-Gertrude restaurée ».

C'était quasi un devoir pour notre Société, alors que, depuis près de 45 ans, la population nivelloise attend de retrouver « sa » collégiale dans son intégrité physique, de lui expliquer l'architecture de ce remarquable édifice et les principes qui ont prévalu lors de sa reconstruction.

La collégiale constitue depuis des siècles le centre spirituel de la communauté nivelloise mais, au-delà des concepts confessionnels, elle est aussi un peu l'emblème de la Ville dont tout Nivellois, croyant ou athée, s'enorgueillit à juste titre et parle avec passion : faut-il rappeler les polémiques et discussions qu'avait suscitées le choix du style du clocher !

L'exposition est inaugurée le premier jour du Congrès, le 23 août, et dure jusqu'au 30 septembre; elle s'inscrit donc également dans le programme des festivités et manifestations de l'inauguration de l'avant-corps de la collégiale organisées par la Ville.

Elle a été réalisée par un groupe de travail composé

- des historiens Marcel CHERON, Emmanuel COLLET, Jean-Luc DELATTRE et René LAURENT;
- des architectes-restaurateurs Walter HANSE et Ghislain LADRIERE;
- des représentants de la fabrique d'église Franz BOULARD et Roger COLLET.

La direction et la coordination ont été assurées par Claudine DONNAY-ROCMANS, historienne de l'art et archéologue, avec l'aide précieuse de René LAURENT et Ghislain LADRIERE.

Qu'ils trouvent ici une juste récompense à leur inlassable travail et les remerciements de toute la communauté nivelloise pour l'étude, la mise en valeur et la connaissance du patrimoine architectural, culturel et historique de la ville. Le rayonnement de celle-ci ne peut que s'en trouver accru !

Nous remercions également les professeurs Joseph MERTENS et Ignace VANDEVIVERE qui se sont associés très cordialement au groupe de travail pour la rédaction d'articles dans cet ouvrage.

L'exposition se tient dans la crypte de la collégiale avec des renvois à des panneaux explicatifs disposés dans les deux sous-sols archéologiques, l'église, le cloître, l'avant-corps et dans le Musée d'archéologie. Dans la crypte, l'architecture de la collégiale aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles constitue l'axe de l'exposition. En prolongement, il est expliqué ce qu'était l'abbaye avant le 11<sup>e</sup> siècle, d'une part, et ce que la collégiale est devenue du 12<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, d'autre part. Le fil conducteur est le culte des reliques de Sainte-Gertrude qui a conditionné le programme architectural jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. L'extension au Musée évoque la naissance et le développement de la ville autour de l'abbaye par la confrontation de plans anciens relatifs à Nivelles.

A l'occasion de cette exposition, la Province de Brabant publie ce numéro spécial du *Folklore Brabançon* consacré à l'histoire de la collégiale Sainte-Gertrude et tenant lieu de catalogue à l'exposition.

Nous remercions sincèrement la Commission provinciale du Folklore et son président M. Francis DE HONDT, député permanent, et M. Gilbert MENNE, Directeur du Service de Recherches Historiques et Folkloriques, qui nous ont apporté le support nécessaire à cette publication et nous ont encouragés dans notre entreprise. Sans eux, nous n'aurions pu étayer notre exposition par un tel ouvrage de synthèse qui, dans les années à venir, restera la seule trace tangible du travail effectué par notre équipe.

Notre gratitude va également aux divers organismes et administrations qui nous ont aidés financièrement ou matériellement dans la mise sur pied de l'exposition: la Ville de Nivelles, les Archives générales du Royaume, la Fabrique de l'église collégiale Sainte-Gertrude, le Crédit Communal, les entreprises VAN DE KERCKHOVE et le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Nivelles.

Un dernier souhait: que cette synthèse de l'histoire de la collégiale ne soit pas un aboutissement mais un point de départ vers d'autres recherches tout aussi fructueuses, que le travail de préparation de l'exposition et de cet ouvrage a laissé entrevoir.

Charles QUEWET,  
Président de la Société d'Archéologie,  
d'Histoire et de Folklore de Nivelles  
et du Brabant Wallon.

## L'Abbaye de Nivelles avant 1046

Joseph MERTENS

Fondée vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle par une des plus prestigieuses familles de l'aristocratie mérovingienne, les Pipinides, l'abbaye de Nivelles a toujours gardé, au fil des siècles, ce caractère seigneurial. Dès l'origine, elle fut un foyer de rayonnement tant spirituel qu'intellectuel. Son église funéraire, dédiée à saint Pierre, servit de lieu de sépulture à plusieurs personnages illustres: sainte Gertrude y eut son tombeau, à côté de celui de sa mère, sainte Itte; la légende veut que la dépouille mortelle de son père, le fameux Pépin de Landen, y fût déposée. Plus tard, Ermentrude, petite-fille du roi de France Hugues Capet, y trouva l'ultime repos (cat. 1). Pour plusieurs comtes de Louvain, ce fut un honneur d'être inhumé à l'ombre de sainte Gertrude. De ce fait, Nivelles mériterait le surnom de « Saint-Denis du Nord ». C'est d'ailleurs la présence des reliques de sainte Gertrude qui conditionna toute l'évolution architecturale de l'église abbatiale, dont la dénomination primitive de Saint-Pierre se changea graduellement en celle de Sainte-Gertrude. L'afflux continu des pèlerins autour des saintes reliques nécessita des adaptations et des agrandissements successifs: le prestigieux édifice roman, consacré en 1046, n'est que l'ultime étape de cette remarquable évolution.

### 1. Les éléments pré-abbatiaux

Les lieux où s'élèveront les bâtiments abbatiaux au VIII<sup>e</sup> siècle semblent avoir été occupés déjà auparavant; certains documents médiévaux laissent, en effet, sous-entendre que l'abbaye fut

implantée dans un domaine mérovingien et, plus précisément, dans la « villa » de Pépin, père de la fondatrice, sainte Gertrude. Au cours des fouilles furent recoupés des éléments de murs dont l'orientation diffère de celle des autres structures abbatiales. Aucun document archéologique ne permet cependant de dater ces vestiges, de sorte qu'il s'avère impossible de préciser si ces restes appartiennent à la « villa » ou aux bâtiments annexes de l'abbaye primitive. Les quelques documents d'époque romaine recueillis au cours des fouilles — relief et inscriptions — sont tous des matériaux de remplissage, récupérés dans l'une ou l'autre construction romaine des environs.

## 2. Le complexe abbatial

A l'instar des autres grandes abbayes mérovingiennes, celle de Nivelles comprenait au départ au moins trois églises distinctes : Notre-Dame ou Sainte-Marie, l'église-mère, Saint-Paul et Saint-Pierre, cette dernière réservée aux sépultures des membres de la communauté (fig. 1 et 2).

### a. L'église Notre-Dame

Cette église est citée dès le début de l'existence de l'abbaye ; elle fut peut-être la chapelle de l'ancienne « villa ». Elle resta, au moins jusqu'au Xe siècle, le sanctuaire principal et semble avoir joué un rôle non négligeable dans la vie de la jeune congrégation : c'est ici que se célébraient les offices ; c'est dans ce sanctuaire que sainte Gertrude est décédée. Notre-Dame fut l'église paroissiale de Nivelles jusqu'en 1231 et resta l'église-mère de la ville jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les fouilles de 1960 ne révélèrent que quelques restes de l'édifice primitif ; un essai de reconstitution hypothétique présente une église à trois nefs, large d'environ 14 m et longue de 28 m.

### b. L'église Saint-Paul

L'église Saint-Paul est citée maintes fois dans les textes et son existence remonte également au tout début de l'abbaye. Quoique ne faisant pas l'objet d'un pèlerinage aussi assidu que l'église Sainte-Gertrude, elle était, elle aussi, un centre d'attraction grâce au lit de la sainte qui y était exposé. Elle sera plus tard l'oratoire de l'abbaye aux hommes. L'édifice fut démoli vers le début du XIXe siècle, non sans avoir connu toute une série de transformations.



Fig. 1 — Photographie aérienne du centre de la ville de Nivelles avec l'emplacement des trois églises mérovingiennes : Notre-Dame (1), Saint-Pierre (2), Saint-Paul (3). Photo Walphot, Seraing.

L'édifice primitif présente un plan des plus simple: une nef rectangulaire de 9,40 m sur 6,90 m et un chœur carré minuscule de 3,50 m sur 3,11 m.

c. L'église Saint-Pierre / Sainte-Gertrude (fig. 3, 4 et 5)

1) La chapelle cimetériale (fig. 7, B)

La troisième église du complexe abbatial, consacrée à saint Pierre, était l'église cimetériale, réservée aux membres de la communauté. Son plan est d'une très grande simplicité: un rectangle allongé, large de 6,80 m et long de 23,15 m en œuvre. Les murs, dont l'épaisseur varie de 58 à 61 cm, sont construits au moyen de petits blocs de grès marneux plus ou moins taillés et présentent un parement régulier; un enduit blanc recouvre les parois. Près du mur oriental, dans l'axe du bâtiment, se dresse l'autel, un bloc carré de 107 cm sur 98 cm, recouvert du même enduit blanc; le sol, dont quelques fragments subsistent au pied de l'autel, est fait d'un mortier à surface rougeâtre. Contrairement aux autres églises de l'abbaye, parfaitement orientées, cet édifice dévie légèrement vers le nord.

Dès l'origine, plusieurs groupes de sépultures furent aménagés dans la chapelle: ce sont des caveaux maçonnés, parfaitement rectangulaires, longs de 176 à 180 cm, larges de 45 à 56 cm et profonds de 45 à 48 cm. Les murs présentent les mêmes détails techniques que ceux de la chapelle auxquels ils sont souvent liés, ce qui implique une certaine contemporanéité. La disposition des tombes par groupes de deux, six ou huit peut paraître étonnante dans une communauté religieuse comme celle établie dans cette abbaye. On peut noter une tendance à couvrir toute l'aire disponible à l'intérieur de la chapelle, à l'exception cependant du secteur nord-est, pratiquement inoccupé; ici, près du mur nord, fut recouverte une fosse, marquant probablement l'emplacement d'une sépulture; du fait qu'elle fut vidée déjà dans l'Antiquité on pourrait déduire que nous nous trouvons devant l'emplacement de la tombe de sainte Gertrude, qui fut effectivement inhumée dans l'église Saint-Pierre, mais dont la dépouille mortelle fut très tôt transférée dans un mausolée érigé à l'est de la chapelle funéraire.

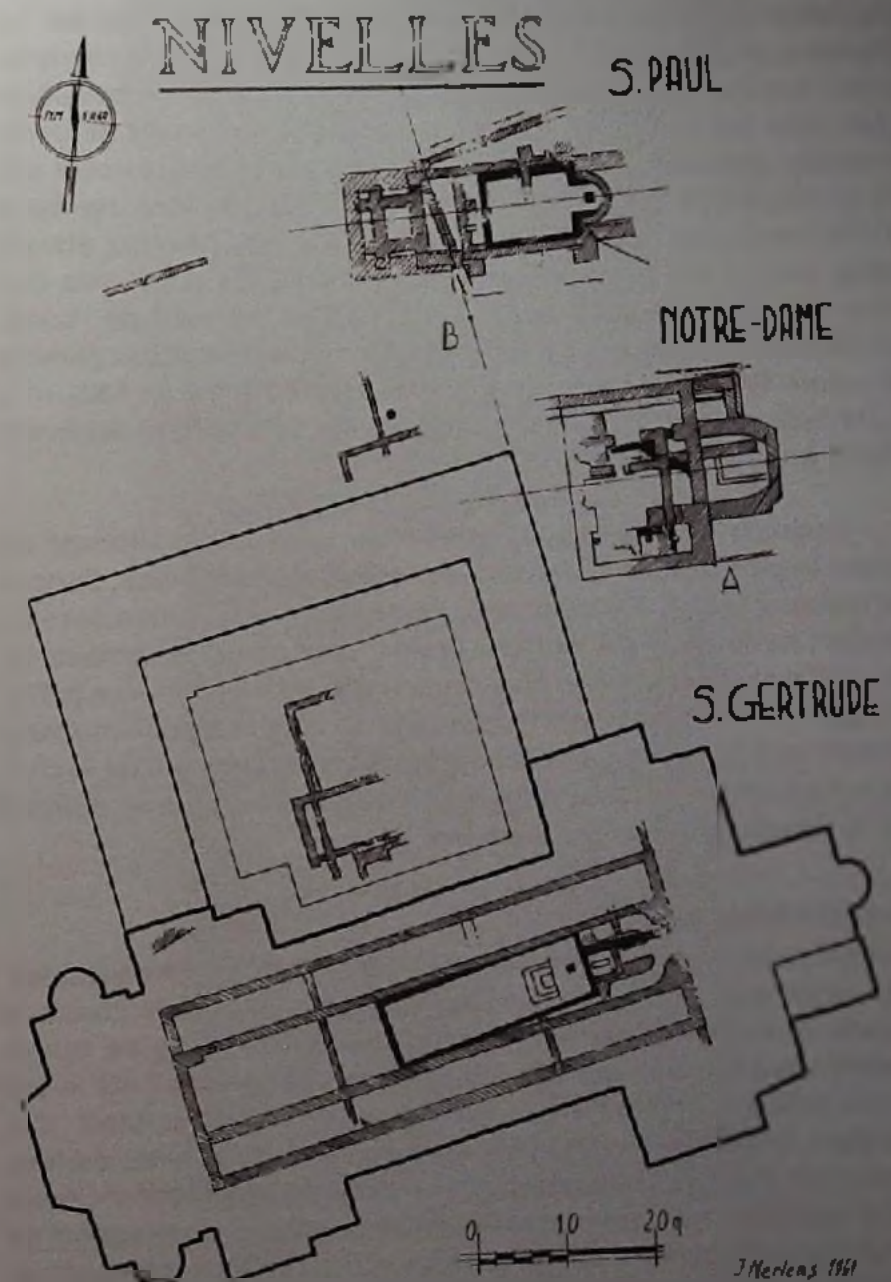


Fig. 2 — Plan général des fouilles effectuées dans l'abbaye de Nivelles (1950-1963).  
Dessin. J. Mertens



Ces divers groupes de tombes sont disposés, plus ou moins régulièrement sur un terrain en pente suivant le relief du sol. Le groupe le plus ancien se trouve dans l'angle sud-est de la chapelle, entre l'autel et la paroi sud. Dans les murets des trois tombes dégagées sont remployés de nombreux moellons provenant de constructions romaines; l'intérieur des alvéoles est soigneusement plâtré et saupoudré de briques pilées, ce qui leur confère une belle teinte rouge. Au moment de la découverte, ces caveaux étaient vides, mais il est probable qu'ils ont contenu les dépouilles des premiers personnages enterrés dans l'église, au pied de l'autel, emplacement privilégié. Et l'on pense immédiatement aux parents de sainte Gertrude, Pépin et son épouse Itte (morte en 652), et à Vulfetrude, successeur de Gertrude et fille de son frère Grimoald (morte en 669).

Constatation troublante, toutes les tombes appartenant au niveau le plus ancien furent trouvées complètement vides; partout les caveaux avaient été comblés à l'aide de pierres, parfois liées au mortier; nulle trace de remblai terreux, sauf dans les tombes du groupe le plus ancien cité ci-dessus. S'agit-il de complexes préfabriqués et restés inutilisés? On pourrait le supposer, compte tenu du bref laps de temps qui s'écoula entre l'aménagement de la chapelle funéraire et la construction d'un nouveau sanctuaire, dominé par le mausolée de sainte Gertrude.

## 2) La première église (fig. 7, C)

En effet, très tôt déjà, on procède à la construction d'un nouvel édifice, érigé en fonction d'un tombeau monumental placé contre la façade orientale de l'ancienne chapelle; la tombe ne se trouve cependant pas dans l'axe de cette dernière, ce qui aurait été le cas si elle avait été implantée comme annexe à l'édifice existant. Elle fut donc érigée en fonction et/ou en prévision d'un autre édifice, mieux orienté que le premier. En vue de cette implantation, toute l'aire sépulcrale antérieure est nivelée au moyen d'un apport de terre argileuse bien horizontal et recouverte d'un très solide béton, dont la surface rougeâtre est parfaitement lissée. La situation du monument implique une largeur de la nef d'environ 8,50 m; la longueur est de près de 30,20 m; ces proportions laissent supposer l'existence de bas côtés, ce qui porterait la largeur de la nouvelle église à environ 18 m.

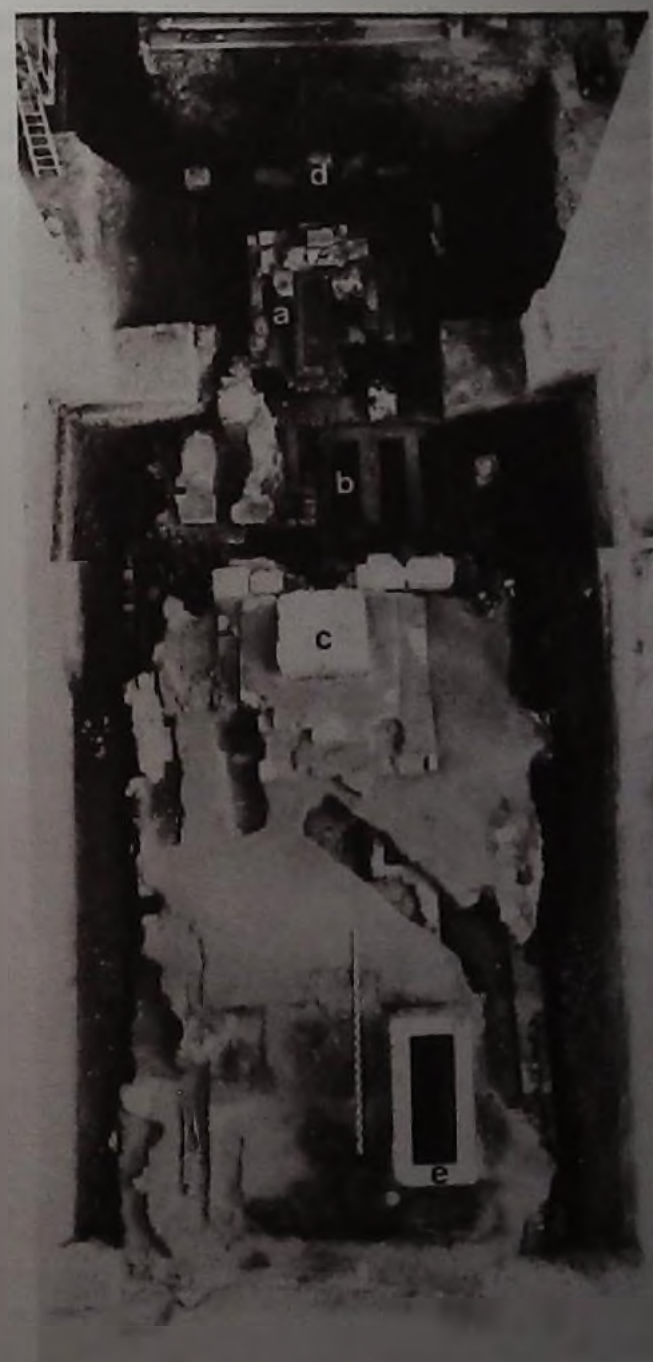


Fig. 3 — Eglise Sainte-Gertrude. Vue générale des fouilles dans la nef centrale: a. tombeau de sainte Gertrude, b. tombes mérovingiennes, c. autel préroman, d. alignement de pierres délimitant la « baraque », e. tombe aménagée dans l'église romane. Photo J. Mertens

Ce sanctuaire présente donc des dimensions respectables. Sa fonction reste partiellement funéraire, quoiqu'il soit en premier lieu l'espace précédant la tombe de sainte Gertrude. Il y eut probablement un autel à l'emplacement de l'autel carolingien. Quant à la tombe, elle se trouve dans l'annexe qui, à l'instar d'un chœur, ouvre largement sur la nef. Une première annexe de plan carré, mesurant 3,35 m sur 3,35 m, fut remplacée très tôt par une seconde quelque peu plus grande, de 5,70 m sur 4,50 m; cet agrandissement facilita la procession des pèlerins autour de la tombe.

Il n'est guère aisé d'insérer ces transformations dans un cadre chronologique. L'auteur des *Virtutes sanctae Gertrudis*, texte rédigé dans la dernière décennie du VIII<sup>e</sup> siècle, relate que l'abbesse Agnès, dont l'abbatiale se situe entre 669 et 692, fit construire une église en l'honneur de sainte Gertrude. Un autre texte, rédigé un siècle plus tard, nous apprend que le tombeau de la sainte se trouvait dans l'église Saint-Pierre et que des foules de pèlerins y affluent. L'église en question est probablement la nouvelle église agrandie, car il est difficilement concevable que le but du pèlerinage eût été une tombe presque anonyme dans la chapelle funéraire primitive. On s'attend davantage à un édifice spacieux avec, bien visible et à la place d'honneur, un mausolée digne de la sainte. Il est donc probable que cette première église remonte au dernier quart du VIII<sup>e</sup> siècle.

### 3) La première église carolingienne (fig. 7, D)

Mais l'afflux des pèlerins nécessite de nouvelles adaptations; celles-ci affectent non seulement la zone du mausolée, mais touchent également les autres parties de l'église, dont le plan devient nettement basilical et où l'importance du culte des saintes reliques est souligné par les profonds changements intervenus autour de la tombe. En effet, la petite chapelle abritant cette dernière est complètement démantelée et remplacée par un grand chœur surélevé, sous lequel est aménagée une crypte en forme de couloir semi-circulaire voûté, large d'environ 1,65 m, et qui, au départ des bas-côtés, permet d'atteindre le tombeau par l'est. De cet aménagement subsistent les deux massifs de fondation terminés en quart de cercle et flanquant le couloir central, large de 1,59 m et long de 3,60 m. Cette crypte annulaire — ou *confessio* — était surmontée d'un chœur auquel on accédait par une volée de sept ou huit marches au départ de la nef centrale.

Cette disposition assez particulière est réservée généralement aux sanctuaires abritant des reliques insignes. Ce n'est que vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle que ce type de monument apparaît au nord des Alpes. Qu'une abbaye aussi septentrionale que celle de Nivelles l'ait adoptée dès la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, date probable

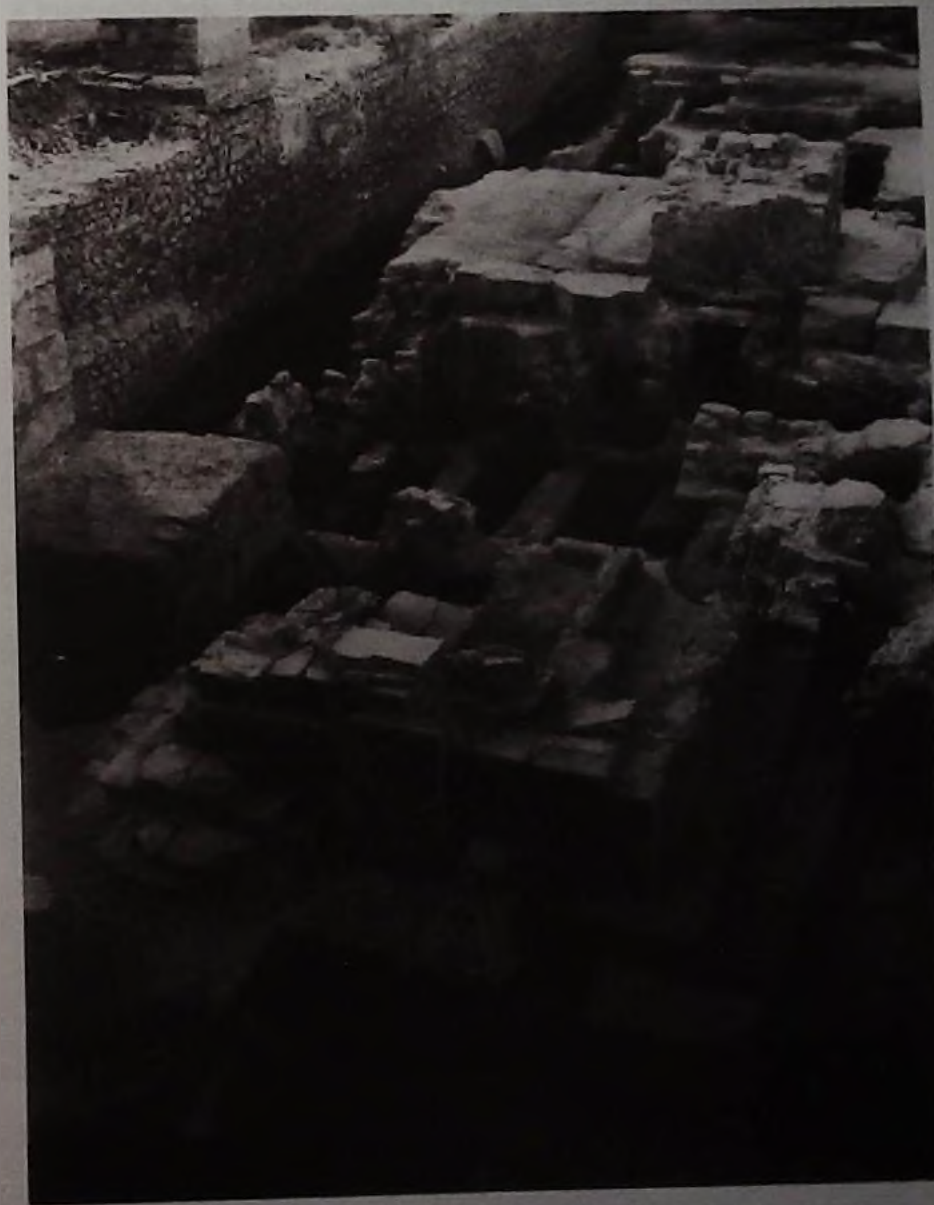


Fig. 4 — Église Sainte-Gertrude. Les fouilles dans la nef centrale, vues de l'est: à l'avant-plan, le complexe du mausolée et de la tombe de sainte Gertrude; à l'arrière-plan, l'autel préromain. Photo J. Mertens.

de cette première église carolingienne, illustre bien toute l'importance du complexe nivellois. Il est possible que cette reconstruction ait fait suite à une destruction due aux invasions normandes, mais l'historiographie reste très avare à ce propos.

Les dimensions de cette église correspondent probablement à celles des églises suivantes, soit une largeur d'environ 21 m pour une longueur de nef de près de 34 m. Il est possible qu'un atrium prolongeait vers l'ouest ce nouveau sanctuaire.

#### 4) La seconde église carolingienne (fig. 7, E)

Le cheminement des pèlerins par l'étroit couloir de la *confessio* s'avérant probablement trop incommode, il fut décidé de changer radicalement la zone du mausolée: la crypte existante fut nivelée jusqu'au sol et, autour du tombeau, fut aménagé un vaste espace ouvert au sol bétonné et magnifiquement dallé; le niveau de ce dernier se trouve à près de 82 cm en contrebas de la nef. Le tombeau lui-même, mis à nu par la démolition des murailles de la



Fig. 5 — Eglise Sainte-Gentrude. Les fouilles dans la nef centrale, vues de l'ouest: à l'avant-plan, le mur occidental de la chapelle funéraire primitive. Photo J. Mertens.

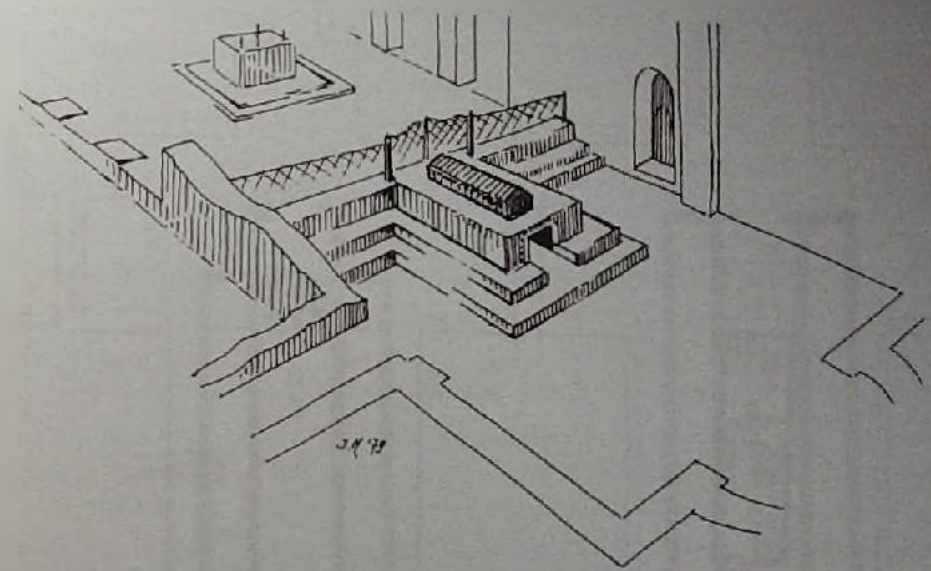


Fig. 6 — Reconstitution de la zone du mausolée dans la seconde église carolingienne (phase E). Dessin J. Mertens, 1979.

crypte, fut enrobé d'une maçonnerie en forme de catafalque, orné probablement d'un décor mosaïqué multicolore; vu l'abaissement du niveau, il se dressait désormais sur une espèce de podium, entouré d'un double palier. Ces gradins se prolongeaient vers la nef centrale, qu'ils séparaient ainsi de la zone du mausolée; un petit muret, surmontant le gradin supérieur, laissait une ouverture large de 2,30 m, fermée par un grillage, ce qui permettait de voir la tombe depuis la nef centrale.

Le mausolée se dresse maintenant au milieu du chœur et acquiert ainsi toute sa valeur; il est visible de tous côtés et la procession des pèlerins peut se développer sans encombre. L'accès se fait par deux portes aménagées dans les murs latéraux du chœur (fig. 6). Pour rendre le pèlerinage plus efficace, une petite niche a été réservée dans la maçonnerie à l'est du tombeau; elle est encadrée de dalles régulièrement taillées; large de 56 cm, haute de 50 cm et profonde de 49 cm, elle servait au dépôt d'objets devant être consacrés par le contact avec les saintes reliques. Une petite porte ou grille permettait de fermer la niche. L'autel s'élevait dans la nef centrale, devant la tombe, probablement à l'emplacement qu'il occupera dans l'église ultérieure.

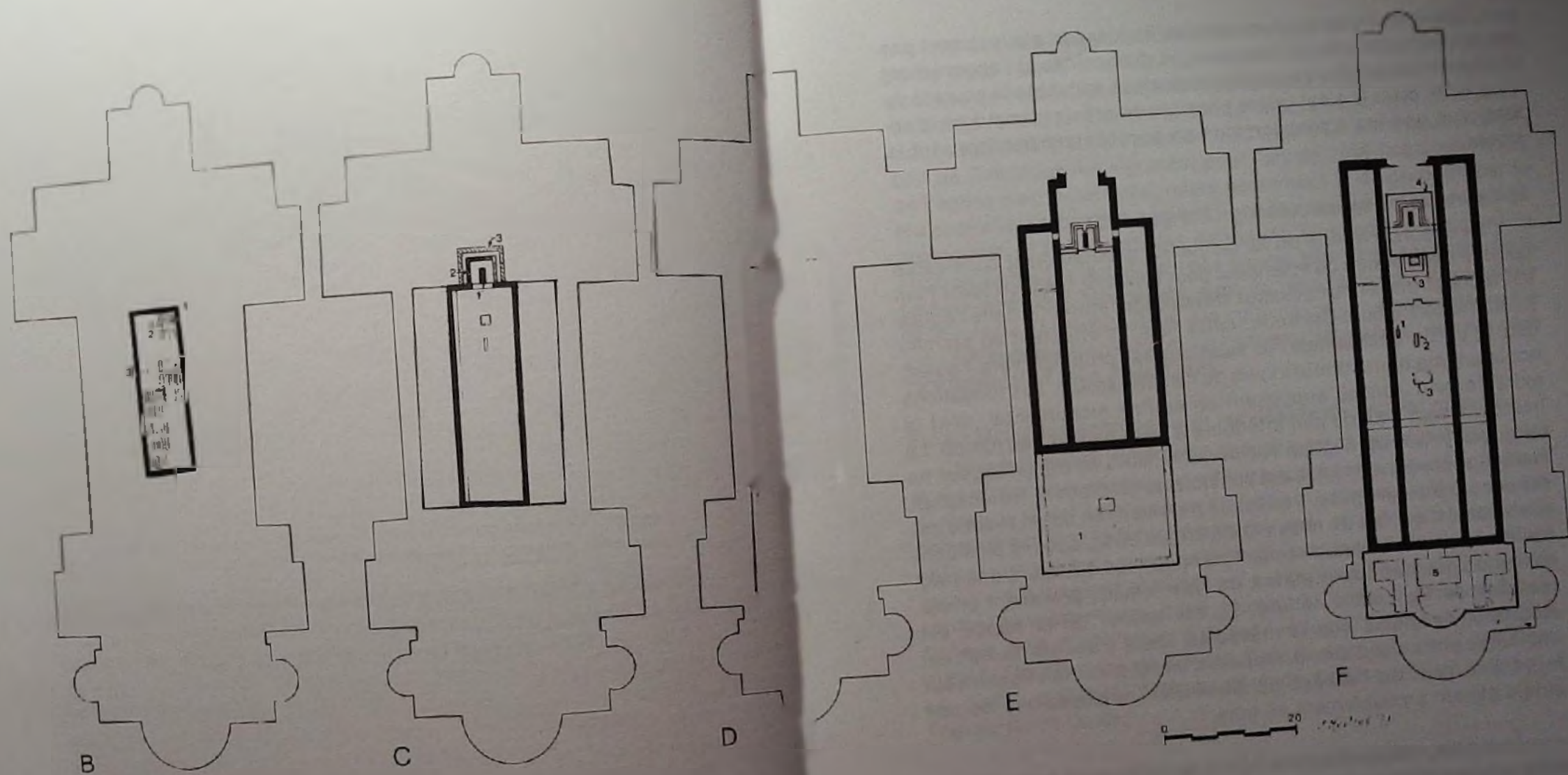


Fig. 7 — Evolution de l'édifice préroman :

- B. chapelle cimetériale,
- C. première église (fin du VII<sup>e</sup> siècle),
- D. première église carolingienne (fin du IX<sup>e</sup> siècle),
- E. seconde église carolingienne (X<sup>e</sup> siècle): 1. atrium,
- F. troisième église carolingienne:
  - 1. tombe d'Ermentrude,
  - 2. tombe d'Hilmeidrude,
  - 3. autels,
  - 4. abri provisoire en bois,
  - 5. «Westbau» carolingien.

Dessins J. Mertens, 1979.

Ces travaux, pour importants qu'ils fussent, n'affectèrent pas les autres parties de l'église, dont les dimensions et l'agencement restèrent inchangés. Ils se situent quelque part dans le courant du Xe siècle, mais il n'est guère possible de préciser une date, d'autant plus que les aménagements se succédèrent pendant tout le siècle.

##### 5) La troisième église carolingienne (fig. 7, F)

La seconde moitié du Xe siècle est généralement considérée comme une période de splendeur pour l'abbaye. L'église Saint-Paul est reconstruite et de nouveaux travaux sont entrepris dans l'église Saint-Pierre / Sainte-Gertrude; cette fois, ils affectent en premier lieu la partie occidentale: le vaisseau est prolongé vers l'ouest, occupant maintenant toute l'aire de l'ancien *atrium*. Les fondations extrêmement solides supposent un édifice monumental, dont la hauteur devait être de peu inférieure à celle de l'édifice roman. La longueur totale de l'église est portée ainsi à 59 m, sa largeur ne variant guère (env. 21 m). Il est possible qu'un premier *Westbau* ait été accolé à cette église. Partout, le pavement en béton rosâtre est renouvelé; il est fait de chaux et de brique pilée, dans la plus pure tradition romaine; dans l'assise furent utilisés d'ailleurs des fragments de grandes tuiles plates, de type romain, provenant probablement de l'ancienne toiture. Le sol autour de la tombe est rehaussé, de même que le mausolée. Dans l'axe de la nef est implantée une suite d'autels, rappelant une disposition figurant sur le célèbre plan de l'abbaye de Saint-Gall; quelques-uns de ces autels étaient probablement en bois.

Des personnages illustres furent enterrés dans cette église; leurs tombes maçonnées sont toujours visibles dans le sous-sol aménagé; citons, entre autres, la tombe d'Ermentrude, dont l'identité a été révélée par une petite croix en plomb recueillie près du corps de la défunte (cat. 1); l'inscription précise que cet enfant (de deux à trois ans) mourut le 6 des calendes de septembre (27 août) et qu'elle était la fille du comte Reinier (comte de Hainaut, mort en 1013) et de Hedwige, fille du roi (de France) Hugues (Capet); le décès d'Ermentrude peut être situé entre 1013 et 996, date du mariage de ses parents.

Cette tombe constitue un repère chronologique de première

importance; en effet, un terrible incendie a dû détruire une grande partie de la nouvelle église: au moment des fouilles, d'épaisses couches de bois brûlé, contenant également des débris de verre et de plomb fondu, jonchaient le sol de la nef; par endroits, le pavement avait éclaté sous l'effet de la chaleur. Le chroniqueur Sigebert de Gembloux, en signalant pour l'année 1046 la consécration de l'église Sainte-Gertrude, relate également la destruction par le feu *ante aliquot annos* («quelques années auparavant») de l'église précédente. D'autre part, les débris de l'incendie couvraient la tombe d'Ermentrude, qui date des années 996-1013, de sorte que la catastrophe peut être située dans la deuxième ou la troisième décennie du XIe siècle. C'est à la suite de cette catastrophe que le plan fut conçu de construire un nouveau sanctuaire, encore plus monumental et plus majestueux.

##### 6) Le « Westbau » carolingien et les débuts de l'église romane

Un premier pas dans cette direction fut la reconstruction d'un avant-corps monumental, un « Westbau »; accolé à la façade occidentale de la nef existante, son niveau fut surélevé afin de correspondre à celui de la future église romane; on y accédait depuis la nef par une volée de cinq marches. Suivant la typologie des « Westbauten » carolingiens et romans, il est composé de trois parties: au centre, un vaste espace carré, terminé à l'ouest par une abside et flanqué, de part et d'autre, d'un petit réduit et d'un escalier en colimaçon, réservé dans de solides massifs de maçonnerie. Peut-être un cloître existait-il déjà au nord de l'église, reliant celle-ci à l'église Notre-Dame.

Pendant l'exécution des travaux du « Westbau », divers aménagements provisoires sont réalisés pour permettre la continuation du culte: il fallut en premier lieu préserver et protéger le tombeau de sainte Gertrude; pour ce faire, on entoura ce dernier d'une palissade de bois, formant un rectangle de 9 m sur 5,15 m et dont les planches furent maintenues par des blocs massifs, parfois en pierre de taille, provenant de constructions démantelées. Un autel, appuyé contre la paroi occidentale de cette « baraque » et bien conservé encore actuellement, permettait le déroulement normal des offices religieux dans ce qui devait être une église provisoire, dont l'aspect ressemblait certainement à celui d'un vaste chantier. Seule la partie centrale, avec l'autel et la tombe, restait accessible.

Vers l'ouest, à peine le « Westbau » achevé, l'on commença la démolition de la nef carolingienne et la construction des nefs et transepts romans. Petit à petit, on remonta vers l'est, tout en essayant de préserver autant que possible les reliques de sainte Gertrude; peut-être celles-ci furent-elles entreposées momentanément sous l'autel même. Heureusement, cette situation ne se prolongea guère: dès 1046, l'église est consacrée et les reliques sont prélevées du tombeau et solennellement transférées dans une châsse placée dans la nouvelle église. Ce transfert marque l'abandon définitif de l'église carolingienne; désormais, le culte de la sainte nivelloise se déroulera dans un nouveau sanctuaire, joyau de l'architecture romane.

#### Bibliographie:

- J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles, des origines au XI<sup>e</sup> siècle* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, tome XLVI), Bruxelles, 1952.  
J. MERTENS, *Recherches archéologiques dans l'abbaye mérovingienne de Nivelles* (Archaeologia Belgica, 61), Bruxelles, 1962, p. 89-113.  
J. MERTENS, *Le sous-sol archéologique de la collégiale de Nivelles*, Nivelles, 1979.  
C. DONNAY-ROCMANS, *La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, Gembloux, 1979.

## La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles construction, transformations, restaurations

Claudine DONNAY-ROCMANS

1046. Sigebert de Gembloux écrit dans sa *Chronique*: « L'église Sainte-Gertrude de Nivelles, qui avait été incendiée quelques années auparavant (...), reconstruite de neuf, est bénie en présence de l'empereur Henri »<sup>(1)</sup>. Un diplôme du 2 mars 1059 précise même — dans une partie suspecte, il est vrai — qu'Henri III aurait ordonné d'attendre son passage à Nivelles pour consacrer l'église, afin qu'il pût porter lui-même les saintes reliques sur ses épaules jusqu'au sanctuaire. Quoi qu'il en soit, à cette date, les restes de la première abbesse de Nivelles quittent le tombeau où ils avaient été déposés et vénérés dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Recueillis dans un coffre-reliquaire, ils sont transférés solennellement dans le sanctuaire de la nouvelle église pour marquer sa consécration<sup>(2)</sup>.

Au moment de sa destruction par le feu, l'église, orientée, se composait, rappelons-le, d'un vaisseau à trois nefs terminé à l'est par un espace en contre-bas, qu'occupait le mausolée de sainte Gertrude, et précédé à l'ouest par un avant-corps<sup>(3)</sup>. Ce dernier, surmonté d'un clocher, abritait, dans sa travée centrale, un contre-chœur terminé en abside et, dans ses travées latérales, des escaliers montant aux niveaux supérieurs. Construit en dur, il résistait mieux au feu que le reste de l'église, où la part du bois était grande. En outre, la nécessité devait se faire sentir de réorganiser les espaces en fonction de l'évolution de la liturgie et du succès du pèlerinage à sainte Gertrude. C'est pourquoi il fut décidé, selon toute

vraisemblance, de maintenir l'avant-corps en place, au moins provisoirement, d'abandonner l'église ruinée et d'en élever sur le champ une autre, plus grande, au-dessus des restes arasés et comblés de l'ancienne.

Le nouvel édifice s'accôle à l'avant-corps préexistant, à l'ouest, et se poursuit au-delà de l'emplacement du mausolée, à l'est. Comme la précédent, il comporte une nef flanquée de bas-côtés mais, en outre, deux transepts et un chœur profond, à chevet plat, élevé au-dessus d'une vaste crypte. Celle-ci, à trois nefs, est à demi-enterrée et se termine à l'est par une absidiole en hors-d'œuvre (fig. 8). Une chapelle est greffée sur chacun des bras des deux transepts. A l'ouest, l'église communique avec l'ancien avant-corps, plus étroit, par trois arcades cintrées; un escalier de quelques degrés monte au contre-chœur.

A l'est, le projet est plus complexe (cat. 5). Chœur et crypte sont ceinturés, à un niveau intermédiaire, par un couloir dont les trois tronçons rectilignes, voûtés en berceau, s'articulent à angle droit (cat. 14). Ces «alloirs» sont accessibles depuis le «petit marché» à l'est; ils délimitent une courette intérieure autour de l'absidiole de la crypte, qui se prolonge sur la partie inférieure du chevet du chœur; au nord et au sud, ils débouchent dans l'église, entre le chœur et les chapelles du transept oriental, après avoir desservi la crypte par un escalier latéral. Deux sacristies sont aménagées au-dessus des «alloirs», de part et d'autre du chœur. L'accès à la nouvelle église, qui est fermée aux deux extrémités, se fait par le milieu des longs côtés nord et sud.

Tel est l'édifice consacré en 1046. Plus large et plus long que l'ancien, il a été enrichi de deux transepts et d'un complexe oriental élaboré. Cet enrichissement du plan répond sans doute aux exigences d'une église collégiale, où fonctionne un chapitre double de chanoinesses et de chanoines, placé sous l'autorité de l'abbesse (\*). Mais, surtout, il résout mieux les problèmes de circulation créés par l'afflux des pèlerins.

Le succès du pèlerinage nivellois au XI<sup>e</sup> siècle est lié au rayonnement de l'abbaye, qui atteint alors son apogée. Au temporel, le domaine abbatial connaît son extension maximale. Au spirituel, le culte de sainte Gertrude est vivifié par des compilations hagiogra-

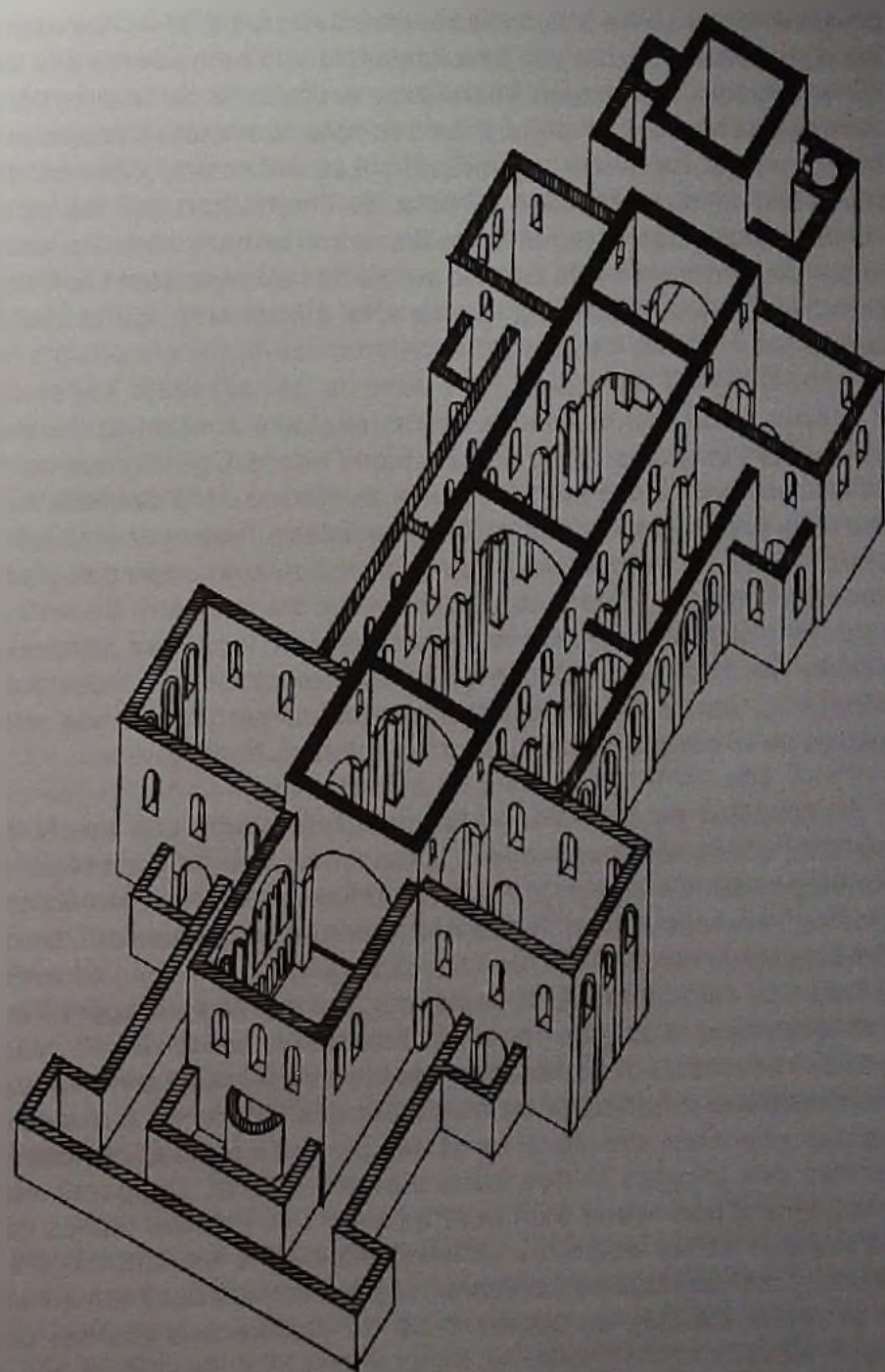


Fig. 8 — Eglise Sainte-Gertrude. Schéma de composition des volumes. Dessin de P. Capron extrait de L. GRODECKI, *Au seuil de l'art roman* L'architecture ottonienne, Paris, 1958, p. 259, fig. 85.

phiques, telles que la *Vita tertia sanctae Geretrudis* et la *Vita sanctae Geretrudis tripartita* qui, développant la *Vita prima* écrite à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, magnifient l'existence exemplaire de la première abbesse de Nivelles et relatent avec complaisance les miracles qui se sont produits à son intercession. Les abbesses, «dames de Nivelles», rehaussent encore l'éclat de l'institution par les relations, parfois très étroites, qu'elles entretiennent avec la cour impériale. Enfin, une ville est née autour de l'abbaye, dont l'activité commerciale contribue, elle aussi, à la diffusion du culte de la sainte.

Tout porte à croire que le coffre-reliquaire abritant le «corps saint» était exposé au fond du sanctuaire oriental, généreusement éclairé sur trois côtés par sept baies, au-dessus de la dernière travée de la crypte, qui est plus profonde que les autres et dont la croisée centrale est fortifiée aux angles par des piliers au lieu de colonnes. On imagine, dès lors, les pèlerins s'engageant dans les «alloirs», descendant dans la crypte, passant sous les reliques, puisant de l'eau miraculeuse au puits tout proche et repartant, sanctifiés, par la porte opposée, sans avoir perturbé la vie religieuse de la congrégation, qui se déroulait au-dessus.

L'ampleur du programme, la rigueur du plan d'une symétrie parfaite, la sobriété des moyens d'exécution font de la collégiale construite au XI<sup>e</sup> siècle, à l'extrême limite occidentale du Saint-Empire, l'expression parfaite de l'architecture ottonienne qui, sous l'impulsion de l'empereur Otton I<sup>er</sup>, sacré en 962, veut renouer avec la tradition carolingienne. A l'extérieur, les masses s'étagent harmonieusement le long de l'épine dorsale que constitue le toit de la grande nef (cat. 7). A l'intérieur, l'espace est découpé en volumes géométriques simples par les verticales des piliers, les horizontales des impostes, des cordons et des plafonds plats et les demi-cercles des arcades et des baies cintrées (cat. 9). L'appareil est relativement homogène d'un bout à l'autre: les cailloux blancs de grès lédien et les éclats de schiste gris-rouille, extraits dans la région, sont travaillés en moellons irréguliers noyés dans le mortier et serrés aux arêtes du bâtiment par de vigoureuses chaînes de pierre bleue.

Cet appareil contraste avec celui de l'avant-corps que nous

voyons aujourd'hui à l'ouest de l'église et qui a été construit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement de l'ancien, en petits blocs de pierre blanche disposés en assises régulières (cat. 8). Le nouvel avant-corps adopte un plan similaire à celui de son prédécesseur, dont il remploie en partie les fondations, mais plus ample et plus articulé. Ses proportions s'accordent avec celles de la nef du XI<sup>e</sup> siècle. C'est un coffre imposant, encadré par deux tourelles d'escalier qui desservent les différents niveaux. Il est surmonté d'un clocher central. Une abside fait saillie au milieu de la façade. De part et d'autre s'ouvrent des porches profonds, qui donnent accès aux tourelles d'escalier et, au-delà, à l'église, dans l'alignement des bas-côtés.

Cet édifice, complexe en lui-même, à la fois participe de l'église à laquelle il est accolé et s'en distingue (cat. 6). Il s'inscrit dans le programme liturgique général par le chœur qu'il abrite dans sa partie inférieure et qui s'ouvre largement par un arc sur la nef centrale; ce chœur, couvert d'une coupole sur pendentifs, est flanqué à mi-hauteur de deux chapelles-tribunes aménagées au-dessus des porches. En revanche, au niveau supérieur, une grande salle, dite «salle impériale», qui occupe toute la largeur de l'avant-corps et est entièrement séparée de l'église, devait avoir une fonction profane: sans doute l'abbesse y recevait-elle les échevins de la ville et les hôtes de marque (fig. 10). La nature des cérémonies qui se déroulaient dans le chœur occidental nous échappe mais on peut imaginer que s'y accomplissaient les liturgies de Noël, de Pâques et de l'Ascension, qui évoquent les principaux épisodes de la vie du Sauveur: célébration de l'office dans l'abside, chants choraux depuis les chapelles-tribunes, mouvements processionnels d'un chœur à l'autre et, dans le contre-chœur même, entre le bas et le haut, la gauche et la droite, grâce à un ingénieux système de circulations (\*).

Mais pourquoi un nouvel avant-corps et quand? L'ancien a-t-il été endommagé par les incendies de 1166 et 1177 que renseignent les *Annales de Fosses*? A-t-on souhaité pourvoir l'église d'un massif occidental qui fût mieux à son échelle, plus digne d'elle? Quel qu'il en soit, un acte passé «*Infra turrim Nivelles*» en 1185 tend à faire croire que le clocher était terminé à cette date. Le style du nouvel avant-corps, qui multiplie les courbes et les découpes, privilégie le décor architectural et recourt exclusivement aux couver-



tures en pierre (voûtes d'arête et coupoles), contraste avec celui, orthogonal et sobre, de l'église charpentée du XIe siècle. Il relève de l'art roman tardif qui coexiste, en cette deuxième moitié du XIIe siècle, avec un gothique déjà florissant.

Ainsi, d'une part, le nouvel avant-corps de la collégiale de Nivelles se présente comme un édifice complexe par sa structure et sa destination double, sacrée et profane. D'autre part, il est bâti dans un appareil et un style différents de ceux de l'église, un siècle et demi plus tard. Et pourtant, masses extérieures et espaces intérieurs de l'un et de l'autre s'harmonisent en un tout parfaitement équilibré. Ceci prouve une continuité d'esprit et la volonté des constructeurs du XIIe siècle d'achever l'œuvre entreprise au XIe.

Au tournant des XIIe et XIIIe siècles, l'abbaye de Nivelles peut donc s'enorgueillir d'une collégiale monumentale (cat. 2 à 4) : plus de 100 m de long d'un chœur à l'autre, plus de 25 m de large au vaisseau et plus de 44 m au transept oriental, quelque 50 m de haut à la pointe du clocher. Son plan, qui combine celui des églises à deux chœurs et celui des églises à avant-corps, suit un schéma grandiose conçu dans l'entourage de l'empereur Otton Ier et diffusé dans le Saint-Empire pour y doter l'Eglise de monuments d'exception. Il sera réalisé à Nivelles par étapes, sans doute dès le Xe siècle avec le premier avant-corps, et poursuivi tardivement jusqu'à la fin du XIIe siècle avec le deuxième.

L'église romane ainsi constituée n'est toutefois qu'un élément du complexe abbatial. Un autre élément important est le cloître, cet ensemble de galeries qui, dans un monastère, permettent aux membres de la congrégation de circuler à couvert des lieux de séjour et de travail aux lieux de prière. Celui de Nivelles occupe le flanc nord de l'église (cat. 10). Il dessine un quadrilatère paisible, autrefois bordé de bâtiments — réfectoire, dortoir, caves, salle capitulaire... —, dont il ne reste rien. L'espace central a servi de cimetière au chapitre. Des quatre galeries, seule celle du nord portait un étage : les autres étaient charpentées en appentis. Couvertes de plafonds de bois, les galeries s'ouvrent vers l'extérieur par une série d'arcades portées par des colonnettes. Le style des chapiteaux et des bases d'origine et ce que nous savons des arcades en arc brisé, qui existaient avant la restauration radicale qui l'a défi-

guré au XIXe siècle, permettent de dater le cloître du début du XIIIe siècle (6).

La distribution et la fonction des autres bâtiments et les circulations de l'un à l'autre ne nous sont plus connues que par des plans du XVIIIe siècle (cat. 16). Par exemple, la galerie sud du cloître, qui donne aujourd'hui encore accès à l'église, communiquait aussi avec le « chœur des Dames », qui était réservé aux chanoines-ses. Par l'angle nord-est, on pouvait gagner l'église Notre-Dame, entourée du cimetière paroissial ou, plus au nord, l'église Saint-Paul, où les chanoines officiaient. Le jardin de l'abbesse s'étendait entre cette dernière et la maison abbatiale, qui occupait l'espace situé au nord de l'avant-corps, à l'ouest du cloître, auquel elle était reliée par un étroit couloir. L'abbesse eut même un accès direct à l'église, depuis ce couloir, par une porte dont on voit encore les traces dans le bras nord du transept occidental, qui deviendra sa chapelle privée.

Ce grand carré monastique était bordé, au nord, par les maisons capitulaires, le «épier» et la grange du chapitre, à l'est et au sud, par le marché. De ce côté, le portail de l'église, qu'encadrent des colonnettes baguées sur bases à griffes doit, comme le cloître, dater du début du XIIIe siècle. Au cours de ce siècle, plusieurs appels de fonds sont lancés en faveur de la collégiale. Le sont-ils pour achever sa construction ou pour subvenir aux premières réparations, voire aux premières transformations ? Un texte de 1309 déplore l'état dans lequel se trouve l'église « *olim edificata nobiliter ac vetustate temporis demolita* » (« bâtie autrefois avec noblesse et détruite par l'effet du temps »). Déjà auparavant, mais cependant après la construction de l'avant-corps, on avait relevé la pente des toitures de 33° à 45°. Ce relèvement entraîna celui des pignons : c'est alors que l'un d'eux, le « pignon Saint-Pierre », reçut un décor sculpté assez exceptionnel (cat. 11).

Jusqu'au XVIIIe siècle, nous sommes mal renseignés sur les travaux exécutés à la collégiale. Nous savons qu'en 1272 le chapitre commande une chasse somptueuse, en argent doré, destinée à remplacer l'ancien coffre-reliquaire qui renferme le « corps saint » de la première abbesse de Nivelles (7). Ce joyau de l'orfèvrerie gothique prendra place, au XVIe siècle, dans une armoire en laiton offerte par le doyen Marblen de Orto. Nous savons aussi, par les

plans du XVIIIe siècle et le style des vestiges qui en ont été retrouvés, qu'un jubé fut construit en travers de la nef au XVe siècle (cat. 13). A la même époque, les échoppes mobiles des marchés, qui se tiennent autour de la collégiale, se muent en «hayons» ou étaux fixes: ils sont à l'origine des boutiques qui s'y adosseront, réutilisant à leur profit les murs, les baies, les espaces qu'elles partagent avec l'église, notamment une partie des «alloirs», le porche sud... (cat. 39)<sup>(6)</sup>.

Si nous les connaissons mal dans le détail, nous pouvons toutefois supposer que la plupart des travaux entrepris l'ont été pour réparer des dégâts causés par le feu: les énormes charpentes et les plafonds de bois constituaient, en effet, une proie facile pour les incendes allumés par la foudre qui tombait sur le clocher. C'est pourquoi, ici comme ailleurs, on remplace peu à peu les plafonds de chêne par des voûtes en dur: cette rénovation générale commence à la fin du XVe siècle dans le bas-côté nord et ne s'achèvera qu'au milieu du XVIIIe siècle. Au XVIe siècle encore, la collégiale est dotée, sur le côté sud du chœur oriental, dans le prolongement de la sacristie romane, d'une nouvelle sacristie construite en pierres de taille bleues et couverte de voûtes d'ogive. Ces mêmes pierres se retrouvent au clocher, qui a dû être profondément remanié dès avant l'incendie qui le frappe en 1641: la commande passée pour le réparer stipule que les nouvelles pierres devront être «conformes à celles qui sont présentement à la tour de ladite église», c'est-à-dire taillées dans le calcaire bleu et marquées au poinçon.

Au début du XVIIIe siècle intervient un changement radical, qui était peut-être déjà amorcé dès la fin du siècle précédent: de bicéphale qu'elle était, la collégiale devient axiale (cat. 17). L'abside occidentale est supprimée; les porches latéraux sont bouchés. La façade de l'avant-corps s'orne en son milieu d'une entrée monumentale, surmontée d'une grande fenêtre en ogive (cat. 12). L'ancien chœur occidental, dont le sol est abaissé au niveau du pavement de la nef, devient une sorte de vaste hall. Le nouveau porche fournit désormais l'accès principal à l'église, face au sanctuaire unique, à l'est, où trônent l'autel de saint Pierre et, derrière, l'autel de sainte Gertrude, orné d'un admirable retable sculpté par Jean Thonon et surmonté de l'armoire en laiton qui, depuis le XVIe siècle, protège la chasse gothique. Cette rupture avec la conception d'origine, cette volonté d'affirmer le plan en croix latine traduisent

les nouvelles directives de l'Eglise après le Concile de Trente (1545-1563). En même temps qu'elle change de plan, la collégiale prend un élan vertical nouveau, plus gothique que roman: le clocher reconstruit après l'incendie de 1641 est de plan carré, en légère saillie sur la façade et surmonté d'une grande flèche en bois qui culmine à quelque 80 m de haut.

Le changement d'esprit qui, au XVIIIe siècle, affecte l'extérieur de la collégiale et modifie gravement la structure de l'avant-corps s'étend, au XVIIIe siècle, à l'aménagement intérieur de l'église. En 1753, on décide de dégager la perspective axiale depuis l'entrée vers le fond du chœur en supprimant le jubé qui barre la grande nef. De plus, le sol de la croisée et de la première travée du chœur est abaissé aux dépens de la crypte sous-jacente. L'autel principal est reculé au fond du sanctuaire, où les images du Christ et de la Vierge, sous la colombe du Saint-Esprit, dominent désormais la chasse de sainte Gertrude. L'ère des grands pèlerinages est révolue: la célébration eucharistique prend le pas sur le culte des saints. Celui de sainte Gertrude est confiné dans la chapelle-tribune sud de l'avant-corps, le «trou de sainte Gertrude», auquel on accède depuis le hall d'entrée par un escalier neuf qui rejoint, deux mètres plus haut, le départ de l'escalier roman en vls. Stucs blancs et boiseries de chêne enrobent progressivement tout l'intérieur de la collégiale, camouflant ou cassant les lignes géométriques de l'architecture (cat. 32).

La situation acquise à la fin du XVIIIe siècle n'évolue guère dans la première moitié du siècle suivant, bien que le régime français ait mis fin à l'histoire de l'abbaye de Nivelles en supprimant son chapitre. La collégiale devient église paroissiale en 1803. Ce changement de statut n'entraîne que des modifications internes, notamment par l'apport de mobilier en provenance de l'ancienne église paroissiale Notre-Dame, qui est désaffectée.

L'église Sainte-Gertrude est vaste et lourde à entretenir. Les paroissiens n'emplissent le vaisseau qu'à l'occasion des grandes fêtes. L'activité liturgique se concentre dans le sanctuaire oriental. L'avant-corps, abandonné, se dégrade progressivement. Seule, la chapelle Sainte-Gertrude retrouve une certaine activité une fois par an, pendant l'octave de la Saint-Michel, quand la procession du

«Tour» fait revivre pour quelques jours la tradition des pèlerinages d'autrefois (cat. 62). En 1804, un incendie, un de plus, embrase le clocher, dont la flèche restera tronquée jusqu'à l'incendie suivant, en 1859.

De graves désordres apparaissent dans les maçonneries d'appui de la tour. Les autorités de la ville s'inquiètent et, en 1849, chargent l'architecte nivellois Raymond Carlier d'en étudier les causes. Celui-ci veut d'abord s'assurer de l'état des fondations: il entreprend des fouilles dans le sol, à l'aplomb du clocher, et met au jour, à l'intérieur, les vestiges du premier avant-corps, à l'extérieur, ceux de l'abside du XIIe siècle. Il en fait un levé précis. En outre, il détache le plafonnage des murs de l'ancien chœur occidental et découvre les arcades bouchées des chapelles-tribunes. De cet examen, il conclut que l'avant-corps a été ébranlé par le poids exagéré de la tour et par la suppression de l'abside qui contrebutait la façade. Il préconise donc le rétablissement de l'abside et le remplacement de la tour par un clocher plus petit, de style «romano-byzantin»<sup>(9)</sup>.

La démarche de Carlier est typique de l'Intérêt nouveau qui se manifeste au XIXe siècle, aussi bien en Belgique qu'en France et partout en Europe, pour les monuments du passé, envisagés comme témoins chargés d'histoire et qui sont le plus souvent dans un état de conservation déplorable — en particulier ceux du Moyen Age, jusqu'alors ignorés, méconnus, bafoués par les fervents du néo-classicisme. Ainsi commence l'ère des restaurations. Restaurer signifie alors rétablir en l'état d'origine ce qui a été mutilé, gommé ou supprimé par l'apport des siècles. C'est l'affaire d'érudits, architectes et archivistes principalement, qui fréquentent l'Académie, la Bibliothèque royale, la Commission royale des monuments et des sites, voire, dernières venues, les sociétés d'archéologie: celle de Nivelles est fondée en 1876. L'archéologie, qui est l'étude des vestiges matériels du passé, devient une discipline scientifique et l'alliée indispensable de l'histoire, qui s'occupe, elle, des témoignages écrits.

Alors comme aujourd'hui, la restauration des monuments oscille entre deux points de vue extrêmes, tout conserver ou tout restituer, et le résultat final reflète plus souvent des contraintes financières que de beaux principes. L'histoire de la collégiale de

Nivelles aux XIXe et XXe siècles en offre un exemple typique. Si, en 1849, l'architecte Carlier procède consciencieusement à une première étude architecturale de l'avant-corps, en 1846, le cloître est victime d'une rénovation catastrophique sous la direction de l'architecte bruxellois Dumont. Aucun levé, aucune étude n'ont précédé les travaux, qui ont consisté à remplacer systématiquement les pierres d'origine par des pierres neuves, taillées très sèchement sans tenir compte de la variété des modèles, et assemblées sans respecter les formes d'origine. Cette «restauration» fit hurler au scandale, notamment le ministre de l'Intérieur Charles Rogier, de passage à Nivelles, et le comte de Montalembert qui, dans la *Revue des Deux Mondes*, parle à son propos de «vandalisme restaurateur». Elle fut heureusement arrêtée par le manque d'argent avant que ne soit défigurée la quatrième et dernière galerie — ce qui nous vaut d'avoir conservé quand même quelques arcades authentiques sur le côté nord du cloître...

Pour sa part, l'étude de Carlier ne déboucha pas sur la restauration de l'avant-corps, mais seulement sur des travaux conservatoires dirigés par l'architecte A. Moreau: des parements sont remplacés, deux puissants contreforts en pierre bleue sont montés en façade en 1855-1856, des ancrs de fer sont tendues à chaque niveau et des voûtes en brique sont construites pour épauler les fiancs de la tour (cat. 19). C'est alors que, le 8 mars 1859, éclate un violent incendie qui anéantit la flèche en bois du XVIIe siècle, ébranlant à nouveau les maçonneries déjà fragiles.

Devant l'ampleur du désastre, l'Administration communale et la Fabrique d'église se résolvent enfin à envisager des travaux d'entrevue et mettent sur pied un concours «pour les Plans et devis de la restauration de l'avant-corps de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles». Le règlement invite «les architectes et archéologues» du royaume à «présenter des projets de restauration destinés à produire, autant que possible, l'unité de style dans l'ensemble». Il stipule qu'«il sera loisible aux concurrents de conserver, modifier ou supprimer la tour carrée qui subsiste au centre du monument». Il rappelle que, «tout en laissant le champ libre à l'imagination des artistes, l'économie ne peut cependant pas être perdue de vue». Un jury est composé. Huit projets sont déposés. Carlier, pour des raisons obscures, ne concourt pas.

Le projet qui l'emporte est l'un des deux déposés par Emile Coulon, architecte provincial et membre correspondant de la Commission royale des monuments et des sites: il dresse sur la tour carrée une flèche plus haute que la précédente et maintient l'entrée axiale à l'emplacement de l'abside disparue. C'est le projet le plus « conservateur »... et aussi le plus économique. Nous sommes loin de l'unité de style souhaitée dans le règlement du concours! Pourtant, les partisans du rétablissement de l'abside, de la réouverture des porches latéraux et de l'érection d'un clocher qui « fasse roman » étaient majoritaires. En tout état de cause, les mémoires qui accompagnent les projets, les commentaires qu'ils suscitent dans les sociétés savantes, les remous qu'ils créent à Nivelles même font ressortir que le monument est encore mal connu, que le restaurer s'avère une entreprise délicate, à laquelle les esprits ne sont guère préparés: les principes de restauration sont encore flous, contradictoires ou irréalistes.

Les travaux commandés à Coulon consistent finalement à consolider la tour dans ses assises, à la réparer en surface, à la couronner de quatre gargouilles gigantesques aux angles d'une balustrade fleurie de pinacles et de fleurons néo-gothiques, à la sommer d'une flèche montée sur charpente métallique qui portera la croix à près de cent mètres de haut (cat. 29 et 30). Les deux tourelles sont rehaussées et leur couronnement refait en style néo-roman. Faute d'argent, les porches latéraux demeurent bouchés et le portail baroque reste en place. Ces travaux, freinés par le manque d'argent, s'achèvent péniblement en 1865. Ils laissent insatisfaits la plupart des spécialistes: Ch. Piot, L. Alvin, J. Tarlier, A. Wauters, la Société archéologique de Nivelles, avec E. Le Bon, E. Jamart, E. de Prelle de la Nieppe notamment, s'accordent à dire et à écrire, à la suite de Carlier, qu'il faut, pour des raisons techniques et esthétiques, « rétablir dans toute sa pureté le monument de style roman le plus remarquable de toute la Belgique » et, en premier lieu, « faire disparaître les anachronismes du XVIIIe siècle » (10).

Stimulées par ces avis convergents, la Ville et la Fabrique demandent en 1886 à l'ingénieur gantois Arthur Verhaegen d'établir un projet général de restauration. Il estime devoir se limiter, pour commencer, à la rénovation du chœur oriental et souhaite que l'on procède d'abord à son déplâtrage. Il fournit cependant une pre-

mière série de plans dès 1887 mais devra les revoir dix ans plus tard avec son associé, l'architecte H. Geirnaert, après que les travaux de nettoyage, commencés en 1896, auront été effectués. Le cahier des charges rédigé en 1898 concerne la « restauration de la crypte, du chœur, de l'absidiole et de la croisée du transept ». Le chœur, tel qu'aménagé après 1753, est débarrassé de son autel néo-classique à niches et pilastres en faux marbre, de ses lambris, stalles, stucs et fausses voûtes jusqu'à retrouver les maçonneries d'origine: le décor d'arcades sur deux registres qui animait les trois faces intérieures du chœur roman, les trois baies du fond et les deux fois deux baies latérales qui l'éclairaient, les traces des voûtes (cat. 36).

Verhaegen rétablit le sanctuaire dans toute sa longueur, sur deux travées qu'il couvre de voûtes d'arête en tuf. Ce faisant, il peut rendre à la crypte, sous le chœur, les trois travées occidentales qui avaient été condamnées au XVIIIe siècle et ses accès naturels par les côtés, depuis ce qui subsiste des anciens « alloirs » (cat. 34 et 35). Le sol en est rabaissé à son niveau primitif; elle retrouve ses supports, qui avaient été gainés de brique, ses baies, qui avaient été fermées et réduites à des niches. En 1902, le chœur est crépi. Il reste à le meubler. Sur la base d'une étude minutieuse, qu'il mène en fonction de l'architecture, Verhaegen propose un seul et simple autel de pierre orné d'un retable sculpté derrière lequel il dispose un support à colonnes destiné à porter la châsse du XIIIe siècle dans l'armoire du XVIe siècle. L'ensemble est mis en place en 1910 et consacré l'année suivante par le cardinal Mercier (cat. 38).

La découverte du chœur et de la crypte, rendus à leurs formes et à leurs volumes authentiques, est saluée par tous avec admiration. La restauration de Verhaegen, la première digne de ce nom, a été conduite avec discernement et savoir-faire, science et bon goût. Elle attire enfin l'attention sur ce chef-d'œuvre qu'est la collégiale et sur ce qui reste à faire pour le sauver. Mais la guerre qui éclate bientôt mobilise énergies et ressources à d'autres fins. Le monument continue de se dégrader, si bien qu'en 1927 Jules Dumont peut parler de la « grand' pitlé de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles », dans laquelle il pleut... (11).

L'année précédente, on avait pourtant assisté à un certain réveil des consciences, lors de l'inauguration du carillon qui remplaçait celui que l'incendie de 1859 avait détruit. En même temps, une exposition intitulée « Nivelles: Art, Archéologie, Folklore » est organisée par le Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant, qui lui consacre un numéro spécial du *Folklore brabançon*: comme l'histoire se répète! On y épingle les travaux de Paul Collet qui, avec quelques autres Nivellois, consacre enthousiasme et talent à faire connaître la richesse et la variété du patrimoine de sa ville. Peu après, en 1931, est créé le Fonds permanent pour la restauration de la Collégiale Sainte-Gertrude<sup>(12)</sup>.

Les architectes du Fonds, E. Van Halen et M. Ladrière, se chargent de l'étude et des levés préalables à la poursuite de la restauration entamée par Verhaegen. Ils procèdent d'abord à des recherches ponctuelles. En 1937, l'architecte et archéologue S. Brigode, membre correspondant de la Commission royale des monuments et des sites, les rejoint. Les travaux entrepris au bas-côté nord sont pratiquement terminés quand, le 14 mai 1940, le bombardement allemand ravage le centre de Nivelles, met le feu aux charpentes de la collégiale et la transforme en un immense brasier. Sous l'effet de la chaleur, la charpente métallique de la flèche de 1862 se plie en deux, les pierres de parement éclatent, les voûtes s'effondrent. Les maisons collées à l'église sont ruinées, de même que ce qui subsistait des anciens bâtiments abbatiaux (cat. 43). La précieuse chasse est fondue, calcinée.

C'est la désolation. Le drame, néanmoins, donne une impulsion nouvelle à la restauration définitive de l'édifice. Sous l'occupation, les travaux, qui sont financés par le Commissariat général à la restauration du pays, sont évidemment limités. Les architectes Van Halen, Ladrière et Brigode doivent se contenter de déblayer, de consolider, de couvrir. Le chanoine Lemaire, conseiller archéologique au Commissariat, se livre à des fouilles et à des investigations multiples dans l'avant-corps, tandis que l'archéologue Jacques Breuer, assisté de M. Amand, puis de J. Mertens, est appelé à dégager les vestiges des églises antérieures à la collégiale, découverts fortuitement en creusant le sol éventré de la nef.

Après la Libération, l'octroi de dommages de guerre permet

enfin d'élaborer un programme d'ensemble. Sa mise en œuvre commence dans l'église du XI<sup>e</sup> siècle, de 1948 à 1959, sous la direction des architectes M. Ladrière et S. Brigode, et se poursuit dans l'avant-corps. Le projet de restauration de ce dernier est rentré en 1969 et adjugé en 1970. Les travaux sont entamés en septembre 1971 et s'achèvent aujourd'hui, treize ans plus tard, sous la conduite des architectes W. Hanse et Gh. Ladrière, qui ont pris la relève en 1978. Archéologue chargée de la surveillance de ces travaux par l'Administration du Patrimoine culturel du Ministère de la Communauté française, je les ai suivis quotidiennement à partir de mars 1972.

Voici donc achevée en 1984 cette vaste entreprise entrevue par Carlier, Piot, Alvin, Wauters dès avant 1850. La collégiale de Nivelles a retrouvé les formes de sa construction d'origine. Après les transformations que lui ont apportées les siècles d'une histoire longue et féconde, la restauration menée par six générations de maîtres d'œuvre permet aujourd'hui d'admirer, reconstitué dans ses grandes lignes, un témoin exceptionnel de l'architecture ottonienne et romane tardive. Mais ce monument splendide, dédié à Gertrude, première abbesse de Nivelles et servante très chrétienne du Seigneur, est aussi l'acte de foi de tous ceux qui, venus d'horizons variés avec des talents divers, l'ont fait et refait avec amour au fil du temps, du XI<sup>e</sup> siècle à nos jours, pour donner aux hommes un lieu de méditation sans pareil.

## NOTES

- (1) Pour ne pas alourdir les notes, je me permets de renvoyer une fois pour toutes aux études de base suivantes, où le lecteur trouvera les références aux documents évoqués dans le présent article :
- J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XI<sup>e</sup> siècle* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XLVI, 4), Bruxelles, 1952;
- A. MOTTART, *La Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, 2<sup>e</sup> éd., Nivelles, 1962;
- J.-J. HOEBANX, *Abbaye de Nivelles*, dans *Monasticon belge*, t. IV: *Province de Brabant*, vol. 1, Liège, 1964, p. 269-303;
- C. DONNAY-ROCMANS, *La Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, Paris-Gembloux, 1979.
- (2) On peut penser qu'on procéda de même au transfert des reliques de Pépin et d'Ilte, les parents de Gertrude.
- (3) Cf. l'article de J. Mertens ci-avant. Nous divergeons toutefois sur la séquence des constructions à l'ouest de l'église. Sur celle que j'appelle le premier avant-corps, voir R. LEMAIRE, *Recueil des travaux du Centre de recherches archéologiques*, III, 1942, p. 29-78. Je présenterai une communication sur ce premier avant-corps au II<sup>e</sup> Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique (Nivelles, 23-26 août 1984).
- (4) Aux religieuses et aux moines des origines de l'abbaye ont succédé, au IX<sup>e</sup> siècle, des chanoinesses et des chanoines. Leur chapitre reste placé sous l'autorité de l'abbesse. A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le chapitre des chanoinesses devient un chapitre séculier noble.
- (5) Ces liturgies sont décrites dans le *Liber ordinarius* de l'abbaye d'Essen, dont l'église est contemporaine et de même plan que celle de Nivelles.
- (6) Il semble avoir remplacé un cloître plus ancien, sans doute en bois, cité dans un texte de 1040.
- (7) C. DONNAY-ROCMANS, *Gazette des Beaux-Arts*, 58, 1961, p. 185-200. Voir aussi l'article d'I. Vandevivere ci-après.
- (8) Complètement ruinées par le bombardement de 1940, elles n'ont pas été rétablies. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle existait d'ailleurs le projet de les supprimer.
- (9) Son étude, assortie de commentaires historiques, de références à Viollet-le-Duc et de comparaisons avec Sainte-Sophie de Constantinople et l'architecture byzantine, est une des premières du genre. Elle ne sera publiée qu'en 1882 dans les *Annales... Nivelles*, t. II, p. 366-392.
- (10) E. LE BON, *Annales. Nivelles*, t. I, 1879, p. 3-18.
- (11) J. DUMONT, *La Vie wallonne*, 7<sup>e</sup> année, n° 9, 15 mai 1927, p. 235-241.
- (12) Pour le détail des travaux à partir de 1931, voir les articles de Gh. Ladrière et W. Hanse ci-après.

## Les travaux du « Fonds Permanent pour la Restauration de la Collégiale » (1931-1940) ou la patience d'entreprendre

Ghislain LADRIÈRE

Dans l'histoire de la Collégiale, riche en événements qui façonnèrent son architecture, la décade des années trente passe quasi inaperçue. Deux faits marquants survinrent cependant. Après de longues tractations le « Fonds permanent pour la restauration de l'église collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles » se constitue en 1931 sous la forme d'une association sans but lucratif. Le monument est classé par Arrêté Royal en 1936, ce qui le place sous la protection de l'Etat.

### Les Statuts du « Fonds Permanent »

Les statuts, publiés au Moniteur belge le 22 août, sont révélateurs. Le nombre des associés est limité à douze (quatre délégués de la Ville de Nivelles, quatre représentants de la Fabrique et quatre cooptés). L'association se fixe pour mission de réunir les ressources nécessaires à l'exécution des travaux de restauration, de gérer les sommes mises à sa disposition, de procéder aux recherches et aux études préalables, enfin de provoquer et de surveiller l'exécution de ces travaux. Les statuts prévoient que les ressources du Fonds doivent être rigoureusement affectées aux fins rappelées ci-dessus à l'exclusion des travaux d'entretien qui incom-

bent à la Fabrique d'église. Enfin, les dépenses ne peuvent être engagées qu'« en conformité avec les décisions du Conseil Communal et des pouvoirs compétents ». C'est ainsi que « lorsque des travaux auront été décidés et approuvés, le Fonds se substituera dans la mesure de ses moyens à la Ville de Nivelles, agissant tant pour elle que pour la Fabrique en insuffisance de ressources » (1). Le « Fonds » s'apparente quelque peu à « L'Œuvre Notre-Dame », ancienne institution remontant au Moyen Âge, chargée du rassemblement et de la gestion des fonds nécessaires à la construction des cathédrales. (À Strasbourg par exemple, cette institution existe encore, collabore, avec le service d'État des Monuments Historiques, à la restauration de la cathédrale et dispose de ses propres architectes).

On le voit, le Fonds se veut dès sa création l'expression d'une volonté collective soucieuse de l'application des règles administratives. Les architectes chargés de la restauration, Emile Van Halen et Maurice Ladrière, sont choisis comme membres cooptés dès la fondation de l'association. L'architecte Simon Brigode, membre correspondant de la Commission Royale des Monuments et des Sites, sera adjoint, en 1937, sur sa demande, à l'équipe des architectes déjà en place.

## La situation de l'édifice

Dès le départ, le Fonds dresse un constat selon lequel « la Collégiale est dans un état de délabrement lamentable ». La presse locale et la presse nationale se font l'écho de ce cahier de doléances. Elles rendront compte, jusqu'aux événements de 1940, des travaux entrepris avec une remarquable précision et ne ménageront pas leurs encouragements.

Les architectes se trouvent confrontés à une véritable gageure : restaurer un ensemble hétérogène en voie de délabrement, et qui reste voué au culte. Hétérogène en effet.

Au nord le cloître a été partiellement restauré en 1846 par l'architecte Dumont avec le radicalisme et le perfectionnisme d'exécution de l'époque qui ne sont plus des modèles (2).

Sur les flancs nord-est, est et sud (« le marché ») une série de maisons s'accrochent aux murs extérieurs, les rendant inaccessibles et créant autant de servitudes et de problèmes d'entretien Insurmontables (cat. 39). Les rehaussements des toitures de l'église ont

bouleversé les assises des seuils de fenêtres et modifié la silhouette. Les parements sont dégradés. A l'intérieur les interrogations abondent. Les travaux d'aménagement exécutés au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles ont rendu la Collégiale « méconnaissable » sur le plan de l'esthétique et de la permanence des formes architecturales d'origine (cat. 32).

Mais il y a plus grave : l'ensemble des stucs, des moulurations et du mobilier voile littéralement la structure (cat. 40). A défaut de pouvoir la connaître, les architectes ne peuvent qu'en constater les désordres apparents : les voûtes se sont affaissées, les murs ont déversé vers l'extérieur, les crevasses sont multiples. Les désordres dans les maçonneries des voûtes et des murs n'épargnent pas le chœur oriental « rétabli dans ses formes primitives » voici à peine trente ans par l'ingénieur-architecte A. Verhaegen (cat. 38).

Les voûtes d'arêtes et les arcs transversaux de la crypte ainsi que les voûtes d'arêtes du chœur se crevassent dangereusement.

L'avant-corps reste un problème particulier. Les porches sont bouchés et servent de remises. Le chœur n'est plus qu'une sorte de vestibule. L'abside a disparu, faisant place à un porche baroque (cat. 30). Aux étages pratiquement désaffectés, les voûtes subsistantes se disloquent, les coupoles supérieures ont disparu, les maçonneries se dégradent, les tirants métalliques qui couturent le massif dans tous les sens sont laissés sans entretien. Les parements des moellons s'effritent progressivement, les pierres de la tour carrée éclatent. Quatre siècles durant les maîtres d'œuvre ont muré tout ce qu'ils pouvaient. Cet avant-corps est lui aussi « méconnaissable » à sa manière.

## Les études et les travaux

Le premier souci rencontré est celui de la construction d'un nouveau jubé dans le bras nord du transept oriental, en remplacement du massif « champignon » servant de support à l'orgue et qui encombre l'ancien « chœur des Dames ». Ce projet ne verra jamais le jour. Puis c'est le projet de la Fabrique de garnir d'un vitrail la « fenêtre ogivale » de la façade occidentale de l'avant-corps, afin de remettre en valeur l'ancien chœur occidental mutilé.

A la suite de relevés exécutés par l'architecte M. Ladrière et d'une courte étude, la Commission Royale des Monuments revoit son avis d'y placer des meneaux : Il convient de laisser les choses en

leur état en attendant « la restauration dans sa situation primitive de l'avant-corps » (3).

L'idée apparue au siècle dernier suit son cours, et l'expérience servira : étudier le document « pierre », dépasser les recettes stylistiques, associer les descriptions et les relevés des structures, disposer d'analyses détaillées et d'un projet de synthèse, telle sera dorénavant la politique. La Fabrique émet aussi le souhait du rétablissement des entrées latérales par les porches de Samson et de Saint-Michel. Cela suppose la consolidation des voûtes d'arêtes et des linteaux sculptés, le dégagement des maçonneries de fermeture. Les relevés d'architecture seront exécutés, mais une difficulté administrative survient : suite à des observations de la Province de Brabant, le Fonds agira comme promoteur des études et travaux, la Fabrique restant légalement le seul Maître de l'ouvrage. Seuls des sondages seront exécutés, faute de subsides suffisants.

Le projet de restauration des voûtes des 3 nefs de l'église connaîtra un sort plus positif. En 1940, après 3 ans d'études et de travaux, la restauration du bas-côté nord est presque entièrement terminée. Ce délai paraît de nos jours bien long. Il s'explique par des moyens budgétaires réduits (des subventions de la Ville de Nivelles et la disposition d'un legs de Madame V. Moriaux-Piret) et par l'extrême prudence des restaurateurs.

Les rapports d'observations des architectes, les compte rendus des réunions du Fonds, les rapports d'inspection de la CRMS se suivent et témoignent de ce long mûrissement. Au départ il s'agit de restaurer les voûtes. Les premières investigations et les levés des architectes (1937) mettent inévitablement en évidence qu'il est vain de l'entreprendre sans connaître ni restaurer leurs supports. Dès lors le Fonds constate « qu'il était sans doute prématuré de décider de mettre les voûtes des nefs latérales en leur état primitif » avant de connaître « les possibilités de restauration des murs, piliers et autres parties de l'édifice ».

C'est qu'il s'agit à la fois de retrouver les formes primitives de l'architecture et de découvrir, derrière les enduits et les moulures décoratives en style Louis XV, la structure des maçonneries et des voûtes, leurs appareillages, leur état de conservation, qui restent autant d'inconnues (cat. 41b). La CRMS, après examen sur place, conforte les responsables nivellois. Son avis unanime est « qu'il est absolument indispensable de procéder, avant tout autre travail, au dérochage et au sondage de toute une travée de l'église » ainsi qu'à

certains sondages afin de retrouver les formes et les niveaux de glacis de fenêtres disparus. Dans son esprit il s'agit de « dresser un projet en toute connaissance de cause et de trouver une solution définitive et adéquate » à toutes les questions qui se posent. Elle juge le moment venu d'envisager le rétablissement des pentes primitives des toitures des bas-côtés afin de dégager les glacis des fenêtres de la nef centrale, et de procéder « à la remise en état antérieur » de l'ensemble.

Les travaux sont confiés à la firme nivelloise Tamigneaux, adjudicataire des travaux d'échafaudages, et les décapages seront exécutés en régie, travée par travée, afin d'en assurer une direction minutieuse. Les matériaux constitutifs sont mis à nu, le jointoiement primitif découvert, le crépissage léger des surfaces postérieurement à la construction est prouvé, le mode d'exécution des arcades sur douves enduites de mortier redécouvert, les seuils anciens repérés. La CRMS adopte dans ses rapports les observations relevées par les architectes, qui sont « félicités chaleureusement ». Elle estime « qu'il y a lieu de dresser un projet complet de restauration intérieure », en tenant compte de ce que la décoration Louis XV n'offre pas suffisamment d'intérêt pour en exiger le maintien, que l'ensemble doit donc être décrépî pour recevoir, après travaux de restauration des maçonneries, un léger crépissage en place de celui du 18<sup>e</sup> siècle. Tous les monuments, les boiseries et objets mobiliers seront conservés dans leurs formes actuelles. Toutes les bases et impostes, ravalées, seront restituées et les fenêtres restaurées dans leurs formes complètes primitives, y compris les fenêtres hautes, ce qui suppose, si les fonds le permettent, le retour aux pentes primitives des toitures.

On le voit, c'est sur des bases concrètes et dans une vue d'ensemble que l'architecture doit être rétablie dans son état primitif, en conservant boiseries et mobilier.

Ainsi encouragé et conseillé, le Fonds établit un programme complet à exécuter par phases successives : restauration des 3 nefs, du transept oriental, du transept occidental, de l'avant-corps, du chœur oriental. Selon la suggestion de l'avocat P. Collet, membre du Fonds, le but est d'en avoir terminé en 1946, date du 9<sup>e</sup> centenaire de la consécration de l'église. Les événements de mai 1940 bouleverseront ces prévisions et en 1943 le Fonds devra constater



qu'il a dû, dès 1940, arrêter ses activités, le « Commissariat général à la restauration du Pays » assurant d'autorité le financement et la direction des travaux de restauration. Il décidera à ce moment de se consacrer à la restauration de la châsse de Sainte-Gertrude.

## La destruction de 1940: les travaux d'urgence et les premières études de restauration totale (1940-1943)

Ghislain LADRIÈRE

Lors du bombardement aérien à basse altitude du 14 mai 1940 et de l'incendie qui s'ensuivit, 355 maisons sont totalement détruites, 305 endommagées, 8 bâtiments publics anéantis (1). Les dégâts occasionnés à la Collégiale sont considérables et le premier constat des architectes est formel : « L'énumération ci-dessus donnée des dégâts permet de conclure, sans risque d'erreur, que le dommage immobilier est à considérer comme « total » au sens de l'art. 7 de l'Arrêté du 15 mars 1941 » (cat. 43). L'ampleur des destructions est telle que la Collégiale, libérée de toutes les constructions privées adjacentes, éventrée, ébranlée, sera l'objet d'une restauration « totale » à la mesure de son état de ruines. Toutes les conditions de la restauration ont changé en quelques heures : le service du culte sera assuré dans la crypte dès 1942, les maçonneries seront enfin sondées et auscultées sous toutes leurs faces, le programme d'une restauration « dans l'état primitif » sera établi dans sa globalité, le « squelette » lui-même de l'architecture sera à consolider d'urgence, les subsides seront attribués par le Commissariat Général à la Restauration du Pays en avances à valoir sur les Indemnités dites de « Dommages de guerre ». Les conceptions appliquées avant mai 1940 aux travaux déjà exécutés ne seront pas remises en cause, mais adaptées à la situation nouvelle (2).

(1) Il n'existe aucune étude d'ensemble de ces travaux. Cette note est fondée sur les dossiers d'archives des architectes E. Van Halen et M. Ladrière.

(2) Pour la restauration du cloître, les transformations du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles et les travaux de Verhaegen, voir l'étude ci-avant de C. Donnay-Rocmans.

(3) M. LADRIÈRE, *La fenêtre ogivale de la façade ouest à l'église Sainte-Gertrude*, dans *Annales... Nivelles*, t.XII, 1931, p. 205-208.

## Tutelles administratives

Le Gouvernement belge étant réfugié à Londres, le Collège des Secrétaires Généraux met en place un Commissariat Général à la Restauration du Pays. Dès le 18 août 1940, le Commissaire général Verwilghen nomme par arrêté M. Haesaerts, ingénieur civil, Commissaire pour le Brabant et M. Colette, avocat près la Cour de Cassation, Commissaire pour la région Nivelles-Wavre-Perwez. Les pouvoirs du Commissariat sont considérables : approbation des projets, autorisation des travaux, contrôle des comptes, octroi des subsides, attribution des matériaux contingentés.

Le Professeur Leurs, de l'Université de Gand, et le Chanoine Lemaire, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, sont respectivement nommés « Conseillers archéologiques » (sic) auprès du Commissariat Général et du Commissariat provincial. La Fabrique d'église est obligée d'assurer elle-même l'entièreté du rôle du Maître de l'ouvrage, tandis que les pouvoirs du Conseil Communal sont transférés au Collège des Bourgmestre et Echevins. La Commission Royale des Monuments et des Sites conserve, bien entendu, toutes ses prérogatives.

## Destruction et constat de dommages de guerre « immeuble »

Le rapport introductif du dossier de constat et d'évaluation, dressé par les architectes, énumère la liste des dégâts causés par l'incendie : destruction totale des toitures et de la flèche, éclatement et calcination des pierres de la tour carrée, détente et éclatement des ancrages, ébranlements et affaissements de toutes les voûtes et coupolas et de leurs appuis, calcination et délitement de tous les parements extérieurs et intérieurs et des corniches en pierre, destruction du plafond en béton de la croisée du transept oriental, de tous les châssis et verrières, du jubé et des orgues, du carillon.

La voûte de la nef, en partie effondrée, doit être abattue par mesure de sécurité. Les têtes des piliers et des murs hauts déversent vers l'extérieur, après relâchage des tendeurs d'ancrages. Crevasses et brèches s'ouvrent dans les murs supports, elles iront en s'aggra-

vant. Le mobilier, par contre, est miraculeusement sorti quasi indemne de l'incendie : seules les chaises et certains lambris disparaîtront dans l'incendie. Le volumineux dossier de constat et d'évaluation de « Dommages de guerre » sera arrêté en 1943. L'évaluation avoisine les 12.000.000 de francs, en valeur août 1939, pour la partie « immeuble ». Ce dossier sera complété en 1952 lors des travaux de restauration de l'église, et au début des travaux de restauration de l'avant-corps. On imagine facilement qu'il n'a pas fini de sortir ses effets.

## Les études et travaux

L'activité déployée durant les années de guerre est considérable : trois efforts simultanés s'entrechoquent littéralement durant quatre ans. Avant toute chose, les architectes procèdent aux relevés systématiques de l'église en ruine et dressent une impressionnante série de plans de base donnant les états avant et après incendie (cat. 44a).

Sur place, ils dirigent les travaux de déblaiement, de sauvegarde et de consolidation indispensables. Ils établissent dans le même temps les premiers dossiers de restauration.

Une sorte de fièvre collective fait place à la sage lenteur des années précédentes : alors que, sur ordre des autorités d'occupation, le Commissariat Général à la Restauration fait procéder à l'expropriation des immeubles sinistrés et à la démolition systématique de leurs ruines, caves comprises, la restauration de la Collégiale devient, concrètement, le symbole de la volonté collective de la renaissance de la cité.

Le premier dossier, étonnant, dressé en août 1940, révèle les soucis de la Ville et de la Fabrique. Les architectes présentent un dossier-programme en trois phases de « mise hors eau » : pose de charpentes métalliques et réalisation des couvertures en ardoises belges à l'exception des bas-côtés et des chapelles adjacentes couvertes en plaques d'amiante-ciment. Les autorités allemandes refuseront cet essai du fait accompli, et en particulier l'utilisation des charpentes métalliques préconisées, étudiées dans la hâte par les Ateliers métallurgiques.

— *Travaux provisoires de préservation et de consolidation.*

Dès le mois d'octobre 1940 une convention est conclue entre la Fabrique d'église et l'entrepreneur François Wesel, lui confiant l'exécution immédiate et en régie, du déblaiement des voûtes, du redressement des ancrages et de la démolition de la voûte de la nef (cat. 45).

Le pavement est enlevé, le mobilier est démonté ou placé sous caissons de protection, les maçonneries étauçonnées, les voûtes protégées par enduisage. Dans l'avant-corps, les restes de la flèche métallique sont arasés, le carillon, resté en place, dissimulé dans un caisson inaccessible, les quatre grandes cloches sont enterées.

Par la suite le Commissariat Général à la Restauration autorisera la restauration des parements intérieurs et extérieurs (cat. 44b).

Après le dérochage et le décapage complets de tous les parements, des saignées sont réalisées à différentes hauteurs des maçonneries pour y placer des tirants de liaison. Le travail est étendu à tous les murs extérieurs, fissurés et crevassés. C'est donc un véritable corset métallique que recèlent les maçonneries (cat. 46a et b). Les piliers carrés et cruciformes de la nef sont fretés de la même manière. Toutes les bales sont mises à leurs dimensions d'origine, certaines sont réouvertes, d'autres bouchées, pour retrouver l'état primitif de l'édifice.

L'encadrement de la porte d'accès du cloître, muré, est démonté et remonté à l'emplacement de la baie créée au 18<sup>e</sup> siècle, dans l'axe de celle donnant sur le marché.

On le voit, avec la bénédiction des autorités de tutelle, les travaux de « consolidation » empiètent largement déjà sur les travaux de « restauration » et s'exécutent selon les observations effectuées avant la guerre qui se complètent jour après jour.

Dans le même temps, les travaux de couverture provisoire, à l'exclusion de la nef centrale, sont adjugés à l'entrepreneur Wesel. Une première surprise illustre les difficultés d'approvisionnement qui émailleront l'exécution des travaux durant quatre ans : tout le brai disponible dans le pays ayant été réquisitionné, le carton bitumé n'est plus fabriqué. Les toitures seront réalisées en tuiles ordinaires.

Des fouilles archéologiques d'envergure sont entreprises, des sondages judicieux effectués aux endroits clés de l'avant-corps. Les

terrassements en recherche seront arrêtés en 1943 par mesure de prudence, afin d'éviter l'affouillement des fondations des piliers de la nef.

— *Restauration et aménagement de la crypte.*

A la demande de Monsieur le Chanoine Mary, Curé-Doyen, des travaux sont entrepris dès 1941 pour rendre la crypte au culte. Un accès direct à partir de la Grand'Place est aménagé. Une volée d'escalier, voûtée, est créée à cette occasion au travers d'annexes sous les sacristies. Les baies sont modifiées, une porte d'accès à la crypte percée. Le mobilier indispensable au culte est installé. Les travaux, adjugés à la firme Pessemier, de Nederbrakel, sont terminés au printemps de 1942. Ainsi deux entreprises travaillent simultanément dans le même chantier : l'entrepreneur Wesel renforce les voûtes de la crypte par ancrages à l'extrados. La crypte accueillera les paroissiens jusqu'en 1959.

— *Les premiers projets de restauration.*

Evoquant le risque de voir les fondations des piliers et des murs longitudinaux sapées par les eaux - la nef est à ciel ouvert - les architectes déposent en 1941 un dossier complet de restauration « définitive » des toitures. Avec l'accord de la CRMS, sur le plan archéologique, et l'assistance de l'ingénieur Van Der Haegen, Professeur à l'Université de Louvain, pour les problèmes de stabilité, ils prévoient la restitution d'un plafond plat sur entrails de fermes de charpente pour couvrir la nef et les croisées des deux transepts, le maintien des voûtes subsistantes sur les bas-côtés et les bras des deux transepts. Le projet prévoit aussi la construction de l'arc diaphragme du milieu de la nef, arc auquel les constructeurs du 11<sup>e</sup> siècle renoncèrent après en avoir construit les piliers d'appui. Ce projet, adopté successivement par la CRMS, la Fabrique, la Ville et le Commissariat Général à la Restauration, est censuré et rejeté par les autorités allemandes (2).

En février 1944, un autre projet de restauration de l'arc Est du transept occidental et de restauration des parements inachevés sera lui aussi voué aux oubliettes.

Après avoir pendant trois ans et demi soutenu et encouragé de toutes les façons possibles les travaux entrepris - ou à entreprendre - le Commissariat Général à la Restauration devra décider que tous

les travaux « en régie » seront arrêtés au 31/12/1943. Ne seront plus autorisés que des travaux soumis à adjudication. Tous les projets étant d'autre part soumis à décision de refus, ce sera le coup d'arrêt à cette période d'activité intense. D'autre part, par décision de juillet 1943, la Ville de Nivelles est substituée à la Fabrique d'église comme Maître de l'ouvrage. Elle exercera ce pouvoir sans partage, ce sera le chapitre suivant d'une œuvre de longue haleine.

## Les travaux de restauration Première phase : l'église (1948-1959)

Ghislain LADRIÈRE

Les travaux de restauration de l'église s'étendront de 1948 à 1959. Ils seront exécutés en deux phases confiées, après mises en adjudication, à la firme Vandekerckhove d'Ingelmunster (1).

Les études et les projets établis pendant la période de guerre sont remis sur le métier. Les options fondamentales ne sont pas remises en cause, il s'agit de préciser les détails et de présenter le dossier de restauration suivant les nouvelles règles administratives (2). L'architecte Van Halen s'éteint en 1948, ses confrères continuent l'œuvre commune.

Les travaux comprennent la restauration des arcs séparatifs entre transepts et nef, l'achèvement de la restauration de tous les parements des piliers et des arcs, la mise sous profil des pignons, la charpente et la couverture en ardoises, le plafond de la nef et des deux croisées, la réfection des voûtes, le dallage sur nappe chauffante incorporée, les châssis et tous les travaux de parachèvement divers.

Une décision importante interviendra entre les deux phases de travaux : l'aménagement du sous-sol archéologique - ce qui comporte notamment la couverture des fouilles par un hourdis en béton - pourra se réaliser (cat. 4). Ce projet, prévu dès 1943, à la fin de la première campagne de fouille, n'a pu être intégré dans le dossier de départ, car il ne relève pas des indemnités de « Dommages de guerre ». Il faudra toute l'énergie des autorités nivelloises, des pressions des architectes et plusieurs interventions vigoureuses de la CRMS pour pouvoir passer à l'exécution. Que s'est-il passé ?

(1) Selon rapport de la Ville de Nivelles au Ministre de la Défense Nationale du 15/12/1960.

(2) Il n'existe aucune étude d'ensemble de ces travaux. Cette note est fondée sur les dossiers d'archives des architectes E. Van Halen et M. Ladrière.

(3) Solidement étayé sur la base d'observations « in situ » et de considérations archéologiques, ce projet sera repris et complété dans le détail après la guerre.

Une administration de tutelle a brusquement imaginé que, si la Collegiale était effectivement un monument classé, il n'en était pas de même pour ce que pouvait contenir son sous-sol. Donc point de subsides correspondants à cet aménagement en fonction de la loi sur les monuments classés. L'obstacle sera levé après un siège en règle des Ministres compétents. A posteriori, il est permis de rêver...

Quatre problèmes difficiles de restauration ont été posés dès 1941 : celui des voûtes, celui des pentes des toitures, celui du parement intérieur, enfin celui du Pignon Saint-Pierre.

### Restauration des voûtes. Les « plafonds plats »

Le principe de la restauration du monument par son rétablissement dans son « état primitif », dans ses « formes originelles », dans son « état antérieur » est souvent avancé dans les documents de l'époque, dans les descriptions du monument et commentaires divers. Le délicat problème des voûtes montre que ce principe, quoi qu'on en pense, n'a pas reçu d'application absolue et que les idées à ce sujet fluctuèrent.

Quelle est la situation au lendemain du bombardement de 1940 ? Le chœur oriental, les transepts, la croisée du transept occidental ont conservé leurs voûtes. Le plafond en béton de la croisée du transept oriental, attaqué par le feu en 1940, et les voûtes de la nef ont dû être abattus. Les voûtes subsistantes sont affaissées et crevassées (cat. 45). Deux principes extrêmes et contradictoires peuvent guider la restauration, et ne manquent pas de se manifester. Le principe de l'unité du style, la beauté résultant de cette unité, voudrait la suppression des voûtes tardives (c'est-à-dire toutes les voûtes à l'exception de celles du chœur) et le retour aux plafonds d'origine. Ce principe a ses ardents défenseurs. Dans un article paru dans la revue « *Reconstruction* », en février 1941, le Chanoine Lemaire, dans le style qui lui est propre, dresse un violent réquisitoire : « Les voûtes ont complètement bousculé la conception primitive et lui ont porté un coup mortel. N'est-ce pas une chose esthétiquement monstrueuse et constructivement absurde, que ces voûtes gothiques sur ce corps roman qui ne possède aucun organe pour les supporter et qui n'a pu les tenir en respect que par

l'adjonction de lourds ancrages, aveux naifs d'impuissance ».

Le principe opposé est celui du respect de l'apport des siècles. Les tenants de cette thèse déclament qu'il ne faut pas, dans la restauration d'un monument, modifier un état de chose résultant de ces apports des générations, qui ont chacune leur génie propre. Selon ce principe, les voûtes subsistantes doivent être conservées. Telle sera la doctrine de la CRMS.

Personne n'a jamais sérieusement douté que le chœur oriental fut couvert par des voûtes d'arêtes dès l'origine, d'ailleurs « rétablies » dans la campagne de restauration du début du siècle. Par contre, l'hypothèse, communément admise, suivant laquelle le reste de l'édifice, c'est-à-dire nef, bas-côtés, transepts et croisées, était à l'origine couvert de plafonds plats, est vérifiée lors des sondages et de l'examen du haut des murs. Convient-il dès lors de les rétablir partout ? S'il est vrai que dans leurs premières études en 1940, qui restent dans leurs cartons, les architectes ont dessiné cette solution, ils l'abandonnèrent finalement pour en revenir non sans aléas, au projet de maintien des voûtes subsistantes sur les bas-côtés et sur les transepts.

Dans cette affaire, ils sont soumis à rude épreuve. Dans un rapport de décembre 1940, le Chanoine Lemaire conclut que le projet de rétablissement généralisé des plafonds plats est « logique » et qu'après disparition des voûtes « à Nivelles seulement on pourra se rendre compte complètement de l'effet esthétique d'une basilique rhéno-mosane de premier ordre » et qu'ainsi « on augmentera au contraire de façon appréciable sa valeur documentaire ».

La CRMS par contre dans un rapport de février 1941, défend le principe du respect de l'apport des siècles jusqu'à émettre cet avis à propos des plafonds : « Si les voûtes de la nef subsistaient encore, il ne conviendrait pas de les rétablir. Mais elles n'existent plus. Dès lors elle ne voit aucune raison majeure de s'opposer au rétablissement de plafond horizontal qui rendra à l'édifice « un » des aspects de son état primitif ». Dans un autre rapport de décembre 1943, le Chanoine Lemaire « opte sans hésitation » pour la suppression des voûtes des bas-côtés, quitte à conserver celles des transepts. La CRMS, en mars 1944, constatant que les avis de sa délégation sur place sont « partagés » ne peut se résoudre à entériner cette proposition et estime que « les archéologues (sic) pourront toujours, leurs yeux y étant suffisamment exercés, rétablir la situation primitive ».

En accord conditionnel avec la CRMS, les architectes projettent les plafonds plats uniquement sur la nef et la croisée du transept oriental dont les voûtes ont, elles, disparu (cat. 9). Mais la précarité de la voûte de la croisée du transept occidental est telle qu'ils prévoient la probabilité de son démontage lors de l'exécution. Elle doit être effectivement démontée en cours de chantier et remplacée par un plafond plat également, la CRMS se rangeant à l'évidence technique annoncée. Ce n'est pas tout : dans le bras nord du transept oriental qui a particulièrement souffert de l'incendie du jubé, une partie de la voûte doit être démontée et remontée lors de l'exécution : on frôle la catastrophe après un effondrement partiel (cat. 47). Elle restera cependant aux yeux du monde savant « entièrement d'époque » après consolidation.

Le terme de « plafonds plats » demande explication. D'après les alvéoles d'encastres retrouvés lors des sondages et démontages et suivant le type de couverture dans nos régions au XII<sup>e</sup> siècle, ce plafond est constitué d'une charpente à « chevrons (portant) fermes » et plancher. Les entrails inférieurs, apparents, font fonction de poutres. Cette charpente sera réalisée en béton armé suivant les dimensions d'axe retrouvées ( $\pm 1,20$  m), les poutres en bois de chêne de l'équarissage voulu étant introuvables et proies faciles pour l'incendie (cat. 4).

## Les pentes de toiture

Le choix des pentes à donner aux toitures dans l'esprit du retour aux formes originelles donne un autre exemple de la difficulté de l'application stricte de positions de principes théoriques. Des traces indiscutables, dans le pignon est du chœur et sur le flanc est du massif de la tour, prouvent qu'au XI<sup>e</sup> siècle les toitures n'avaient qu'une faible pente comprise, selon les parties de l'édifice, entre 29 et 35° (cat. 48 et 45). C'est au siècle suivant, sans doute après un incendie, que les pignons furent rehaussés et les pentes portées à environ 45°, et seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle que les toitures des bas-côtés furent à leur tour surélevées. L'existence du Pignon Saint-Pierre, datant du XII<sup>e</sup> siècle et dont les pentes sont à 45°, commande la solution : la sauvegarde de cet ensemble architectural impose de conserver la pente du XII<sup>e</sup> siècle pour les croisillons. Afin de conserver une des caractéristiques

essentiels de l'architecture mosane, « le transept réduit » c'est-à-dire une pénétration des laitières des croisillons dans les pans de toiture de la nef centrale, les pignons de cette dernière sont remontés également suivant la même inclinaison.

C'est donc l'ensemble des toitures du type XII<sup>e</sup> siècle qui est rétabli, y compris les corniches en pierre sur modillons. L'ardoise de couverture est, elle, choisie pour s'harmoniser avec le paysage général des toitures du centre-ville, dont c'est le type de couverture traditionnel.

## Les parements intérieurs : matériaux apparents ou enduit ?

Les parements des murs et piliers tels qu'ils se présentent actuellement, en moellons apparents curieusement jointoyés, étonnent, ravissent les uns, insatisfont les autres. Comment a-t-on choisi cette solution ?

Les sondages exécutés avant guerre avaient révélé qu'à l'origine ces parements avaient été réalisés en laissant les moellons apparents, et en les jointoyant simplement au mortier lisse s'étendant largement sur les pierres, formant ainsi un enduit alvéolé. Ces recherches avaient démontré que l'ensemble des murs et piliers n'avaient reçu que plus tardivement un léger « crépissage », probablement après un incendie du XII<sup>e</sup> siècle (3).

On ne connaît guère d'exemples d'architecture de cette époque en région mosane qui ne soient pas enduits. Le Chanoine Lemaire relève à propos du parement d'origine, dans un rapport de décembre 1943, que « ...La conservation intacte de ce procédé sur une grande partie de l'église est un fait tellement rare qu'il serait archéologiquement inexcusable de sacrifier ces documents précieux ». Quoiqu'il en soit de l'appareil, qualifié par les uns de fruste et grossier, de rudimentaire, voire d'« écorché primitif », par les autres d'admirable, la CRMS tranche le débat en 1949, confirmant ses avis antérieurs.

L'avis rendu est clair : « ... Ces joints au mortier lisse s'étendent largement sur les parements et forment un enduit alvéolé du meilleur effet... » « ... La pose d'un enduit uni peut se défendre comme susceptible de réaliser une meilleure harmonie avec le mobilier, il

ne fait pas de doute qu'un tel revêtement, d'un aspect froid et sec, enlèverait au monument une grande partie de son caractère. La délégation marque sa préférence pour le jointoiement alvéolé... » L'exemple de la restauration du chœur oriental, enduit par Verhaegen, n'avait sans doute pas donné un résultat convaincant et durable, passé le premier enthousiasme suscité par ses travaux (cat. 38).

## Le pignon Saint-Pierre

La restauration de ce vénérable pignon est un exemple des nombreux dilemmes rencontrés (cat. 11).

Dès 1942, les échafaudages des « travaux de consolidation » étant en place, il est étudié de près. Suivant un rapport des architectes, « le charme de la patine et le flou des arêtes, qui exclut toute rigidité, caractérisent bien ce document authentique ». Malheureusement les pierres n'ont plus la moindre consistance et s'effritent. Pour eux, trois solutions sont possibles : laisser le pignon en état, consolider uniquement les parties les plus menacées, restaurer l'ensemble.

La Commission des Monuments, appelée à ce moment pour examen « in situ », partage leurs conclusions. Dans la première solution, ce qui est encore « lisible » sera effacé par le constant effritement des pierres, et une restauration « fidèle » sera dans l'avenir impossible, elle laisserait trop de place à « l'interprétation fantaisiste ». La deuxième solution est techniquement irréalisable tant les pierres sont rongées, calcinées, et les détails architectoniques tombent en poussière. La troisième solution, une restauration de l'ensemble, est la seule possible. C'est elle qui est exécutée au cours de cette phase des travaux.

Toutes les pierres sont remplacées en « copie », seul le bas-relief de Saint-Pierre sera maintenu en état (4).

(1) Il n'existe aucune étude d'ensemble de ces travaux. Cette note est fondée sur les dossiers d'archives des architectes E. Van Halen et M. Ladrière.

(2) Voir l'étude ci-avant « La destruction de 1940. Les travaux d'urgence et les premières études de restauration totale » (1940-1943).

(3) Des fresques, datées du XV<sup>e</sup> siècle furent d'ailleurs découvertes. Certaines furent laissées en place dans le mur est du chœur oriental et dans la chapelle greffée sur le bras nord du transept occidental, tandis qu'une autre, figurant Sainte Gertrude, se trouve actuellement déposée au Musée Communal d'Archéologie.

(4) La Société d'Archéologie et de Folklore de Nivelles et du Brabant Wallon interviendra à ce sujet. Pour elle une « reconstitution serait douloureusement ressentie par tous les archéologues » (Ch. VANPEE, *Annales Nivelles*, t. XIII, 1942 p. 127-137).

## Les travaux de restauration: Deuxième phase: L'avant-corps (1971-1984)

Walter HANSE et Gh. LADRIÈRE

Les relevés exécutés durant la dernière guerre par les architectes E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode sont étendus à l'entièreté de l'avant-corps. Ils révèlent pour la première fois sa structure complexe dans toute son ampleur (cat. 41b). Certes les investigations de Carlier dans les années 1849-1850 étaient précises, mais hélas limitées. Le branle-bas du concours d'architecture de 1860 n'avait — semble-t-il — guère fait évoluer les connaissances<sup>(1)</sup>. Le parti d'une restauration totale de l'avant-corps dans son état primitif, entrepris dans la foulée de la restauration de l'église réalisée suivant le même principe, cesse de paraître une entreprise démesurée: cette fois il est étudié dans sa globalité. Historiens de l'architecture et archéologues trouveront là, enfin, la matière première indispensable à leurs études spécifiques.

L'avant-corps, si longtemps énigme, nous parvient dans un état gravement mutilé extérieurement et intérieurement: c'est tout à la fois la structure spatiale, — agencement des volumes intérieurs et système de circulations —, et la structure constructive, — sa traduction empirique —, qui sont redécouvertes. Elles sont indissociables<sup>(2)</sup>.

La restauration entreprise en 1971 les rétablissent toutes deux<sup>(3)</sup>. Le porche baroque est démonté, l'abside, arasée, est rétablie suivant les lignes générales des données archéologiques conservées avec ses deux galeries de circulation, le niveau du chœur surélevé est rétabli, les porches latéraux dégagés: la Collégiale retrouve ainsi son plan bicéphale (cat. 2). Les chapelles-tribunes,

dont les arcades vers le chœur, murées, sont dégagées, retrouvent leur définition. Toutes les maçonneries et arcs de renforts des parties supérieures sont démontés, les coupes de la salle « Impériale » restituées au départ des vestiges conservés: cette salle retrouve l'unité de son volume (cat. 6 et 4).

L'attique sous corniche est rétabli: prévu comme étage aveugle au départ, après tergiversations et recommandation de la C.R.M.S., il sera exécuté « ajouré ». Des vestiges découverts lors des démontages confirment l'exactitude de cette hypothèse. Les tourelles d'escalier, libérées de leur dernier tambour, sont remises à hauteur. Les parements dégradés sont restaurés, voûtes et coupes subsistantes sont consolidées. Le massif en pierre bleue de la tour carrée et ses contreforts qui sectionnaient les parements en façade sont démontés en recherche. Après changement du projet de couronnement, la façade occidentale retrouve l'aspect unitaire significatif de « coffre ».

Les interventions de restauration sont de plusieurs ordres. Un véritable curetage permet l'élimination de toutes les maçonneries parasites qui ont « densifié » la partie centrale afin de construire des « clochers » toujours plus massifs sur des fondations insuffisantes et déjà déformées. Une analyse archéologique logique et le parti architectural de restitution permettent de compléter les parties détruites.

Pour remédier aux désordres en cascade survenus au cours des âges dans les structures portantes, murs, voûtes et coupes, à la suite de tassements différentiels sur les fondations, de poinçonnement des piles d'angles, d'écrasement des arcs et d'affaissement des appuis des coupes, une ossature de renforcement en béton armé est incorporée aux maçonneries. Ce système permet de supprimer les tirants métalliques qui couturent le massif occidental dans tous les sens et de démonter toutes les maçonneries de renfort et de bouchage des vides, surajoutées au cours des siècles dans la partie centrale.

Ainsi, la restauration doit tenir compte des données archéologiques, des caractères spécifiques des structures et des règles élémentaires de la stabilité des constructions, le tout appliqué à un



ensemble dont le Chanoine Lemaire disait: « Les constructeurs nivellois du XII<sup>ème</sup> siècle ne doutaient vraiment de rien ». L'intervention des maîtres d'œuvre du XX<sup>ème</sup> siècle est sans conteste un rétablissement des formes originelles en conservant au maximum tous les éléments anciens et en appliquant des techniques contemporaines pour pallier les défauts constructifs d'origine aggravés au cours des siècles.

## L'abside et le chœur

L'abside disparue ayant été remplacée en 1662 par un portail baroque, celui-ci est démonté et remonté dans la verdure du parc de la Dodaine à Nivelles. Des déblais sont exécutés jusqu'aux fondations de l'abside, connues depuis les sondages de Carlier en 1849-1850 et du Chanoine Lemaire en 1941. En élévation, partant des fondations dégagées, deux segments hors sol conservés en façade et les sondages pratiqués en hauteur et en profondeur précisent en grande partie la composition architecturale initiale<sup>(4)</sup>. Ces travaux, tout en permettant de maintenir et de retrouver des éléments originaux, rétablissent de part et d'autre du chœur la circulation horizontale de chaque étage: ainsi sont restituées les connexions, d'une part entre les chapelles-tribunes (premier étage) au moyen d'une galerie intérieure, d'autre part entre les « galeries » (deuxième étage) par une galerie extérieure ajourée (cat. 8).

Cette abside ne peut être dissociée du « chœur occidental », intérieurement elle fait aussi partie de la composition architecturale monumentale s'étendant aux chapelles-tribunes. Le rythme de ses percements et ses détails architectoniques sont restitués par analogies stylistiques.

Le problème majeur de restauration du chœur consiste à déterminer les dispositions des niveaux primitifs du chœur et de l'abside et celles des emmarchements. Devant l'impossibilité d'interpréter de manière indiscutable les traces archéologiques subsistantes, quelques témoins les plus simples ont conduit à la solution la plus admissible tout en assurant la monumentalité souhaitable. Cette solution permet en outre de conserver au jour les massifs de fondation du chœur du premier avant-corps.

L'écrasement des arcs doubleaux entre chœur et abside — dans l'aplomb de la façade occidentale — et entre chœur et contre-transept sont typiques des désordres de la structure et de ses mutilations. Ils sont restaurés selon leurs courbures primitives.

Les maçonneries et leurs parements, les murs banquettes, les escaliers vers les chapelles sont restaurés. Les colonnes d'angle sont restituées, les cordons, — ravalés sous les arcades des chapelles-tribunes —, sont remplacés, leur profil en saillie étant rétabli.

La coupole sur pendentifs qui couvre le chœur est dans un état de précarité inquiétant. Ses points d'appui, piles d'angle et arcs doubleaux, se sont affaiblis; elle-même est crevassée, écrasée, surchargée et traversée par des tirants métalliques plus néfastes qu'utililes. Les plus ardents des partisans de son maintien s'inclinent devant les deux avis successifs, motivés, émis par le Professeur Jacquemin, de la Faculté Polytechnique de Mons, appelé comme expert par la Ville de Nivelles: elle sera démontée sur cintres.

Cela ne s'est pas exécuté sans avoir au préalable établi un relevé photographique, un numérotage des pierres tas par tas et un moulage du profil de la couronne. La calotte est rétablie suivant ses profils avant déformations, pour partie en tuffeau du pont du Gard.

## Les porches

Les entrées latérales par les porches de Samson et de Saint-Michel sont rétablies, les maçonneries qui les obturaient sont démontées et les glacis des bales de fenêtre des vestibules sont restaurés. Les porches, amputés dans leurs dispositions ornementales, retrouvent, en fûts, les colonnes disparues et, en silhouettes, leurs bases sculptées. Le parti adopté est le résultat d'une position qui limite l'intervention de restauration car les recherches archéologiques et historiques ne peuvent conclure formellement à l'existence de statues-colonnes, du moins à leur répartition dans les deux porches.

## Les chapelles-tribunes

Avant les travaux de restauration, les seuls accès aux chapelles étaient assurés par les tourelles d'escaliers et, pour la chapelle Sainte-Gertrude, par l'escalier en vis montant du chœur, tandis que celui de la chapelle Sainte-Agathe était obturé. Ces escaliers sont entièrement consolidés et les dispositions originelles de leurs arrivées dans les chapelles-tribunes rétablies d'après le résultat des sondages effectués.

Les arcades ouvrant vers le vide du chœur sont dégagées en recherche, assise par assise. Les éléments architectoniques découverts sont répertoriés au fur et à mesure (cat. 52b). Seules les pierres éclatées ou trop mutilées sont remplacées par des copies fidèles, toutes les autres sont recollées ou agrafées.

Devant l'impossibilité de restaurer les coupoles sur pendentifs, fissurées et très dégradées, par la technique moderne d'injection de résines, leurs maçonneries hétérogènes sont greffées à une contre-calotte en béton armé coulée à l'extrados.

## Les « gayoles »

Les « gayoles », situées au-dessus des chapelles-tribunes, sont occupées par les calottes des coupoles inférieures et les accès aux galeries et toitures. A l'origine, elles étaient couvertes de deux voûtes d'arêtes séparées par un arc doubleau, dont il ne reste que les départs. Arcs et voûtes contrebutaient les poussées exercées par les charges supérieures de la tour et de la coupole centrale, en s'arc-boutant aux pignons extérieurs. Ils conféraient donc à cet étage, en apparence « perdu », une fonction de stabilité. Ils n'ont pas été rétablis afin d'assurer à la salle supérieure un niveau de sol continu.

## La salle dite « impériale »

Cette salle, d'une seule venue sur la longueur de l'avant-corps, est divisée par deux arcs en trois travées couvertes chacune d'une coupole. Avant la restauration, elle était « compartimentée » par de larges maçonneries construites en soutien de la tour gothique. Des



Fig. 9 — « Salle impériale »; aspect de la travée centrale avant la restauration.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

coupoles disparues, ne subsistaient que les départs ruinés de niches et trompes intermédiaires. Les parois de la tour centrale, formant le départ du « vide de la tour » étaient tapissées de maçonneries de renfort. L'ensemble est traversé par de multiples ancrages (fig. 9). La stabilité de la partie centrale de l'avant-corps étant maintenant assurée par la mise en place d'une structure en béton armé, les maçonneries d'obturation et de renfort sont démontées. A cette occasion, une abside voûtée en cul-de-four, flanquée de réduits voûtés en berceau, est mise au jour dans la face est.

Les coupoles sont restituées au départ de relevés archéologiques minutieux. Le principe de restauration est le maintien intégral de tous les vestiges subsistants. Les tracés de restitution des parties disparues sont commandés par des recherches graphiques, par l'épure (fig. 10 et cat. 53a).

Des ceintures en béton armé, qui s'apparentent aux traditionnelles maçonneries de blocage des reins, garantissent la stabilité des coupoles. Celles-ci sont exécutées en tuffeau du Pont du Gard: les moignons anciens s'en distinguent d'autant plus facilement (cat. 53b).



Fig. 10 — « Salle Impériale »: vue vers le nord, après restauration. Photo W. Hanss.

## La façade occidentale

La façade occidentale se présentait en 1940 comme un amalgame disparate: tour centrale en pierre bleue en saillie, parements divers, attique muré, baies percées ou bouchées, porche baroque en saillie.

Elle retrouve ses lignes générales de composition primitive par « touches successives »: abside en saillie sur la partie centrale d'un coffre monumental divisé en tranches horizontales soulignées par les cordons, clocher émergeant des toitures. C'est en fait la solution retenue pour le « couronnement » après abandon du projet de « tour gothique » qui a permis de restituer cette composition générale.

## Le couronnement: un choix

Le choix de la solution à adopter pour le couronnement suscite, des années durant, des polémiques parfois vives. Au départ, les choses sont apparemment claires: la Ville de Nivelles impose aux architectes de présenter un projet de restauration prévoyant à la fois la restitution de l'abside et celle d'une tour surmontée d'une haute flèche qui rappelle celle qui fut détruite en mai 1940. Les architectes dressent donc, dès 1956, l'avant-projet en ce sens.

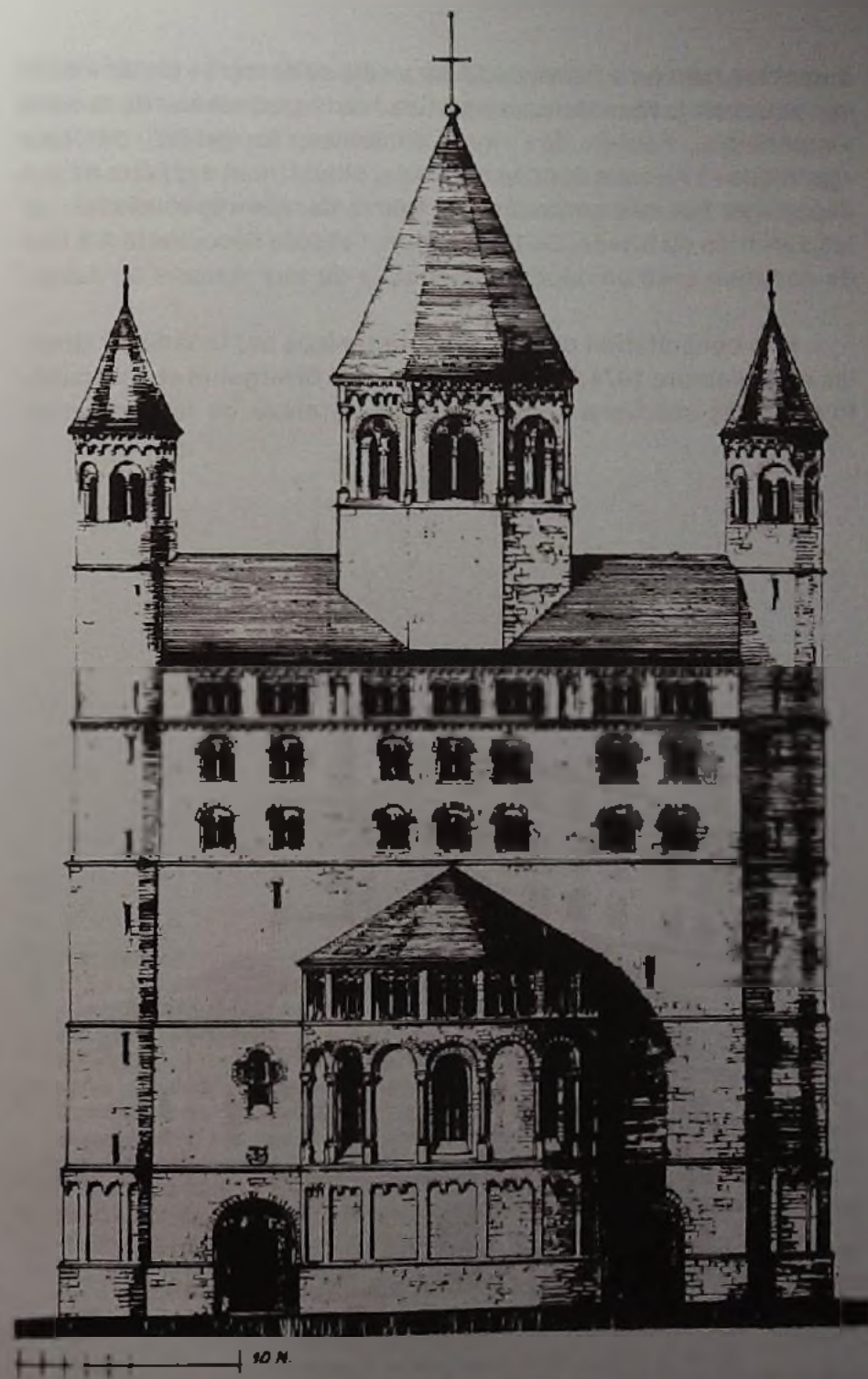
Dans le même temps, ils proposent une variante libre à la tour carrée et gothique: un clocher octogonal, « tour trapue surmontée d'une flèche basse ». C'est que déjà, les autorités de tutelle ne partagent pas nécessairement, et à l'unanimité, le désir de la Ville de Nivelles. Les architectes M. Ladrière et S. Brigode, dans le rapport explicatif joint à l'avant-projet, ne manquent pas de signaler que « il faut bien se rendre à l'évidence que recréer à la fois le couronnement de 1642 et l'abside romane qui fut démolie en 1619, revient à reconstituer un état qui n'a jamais existé et à commettre, de ce fait, une lourde erreur de principe. »

Le projet « gothique » imposé par la Ville est cependant mis en adjudication et les travaux entamés. Toutefois, il est prévu que toute découverte significative en cours de démontage permettra de reconsidérer cette décision. Les avis des autorités de tutelle ne cesseront pas de diverger et d'évoluer. Entretemps, la restitution de l'abside est largement exécutée et quelques découvertes faites



FAÇADE OUEST.

Fig. 11 — Projets pour le couronnement de la façade de l'avant-corps.  
M. Ladrère et S. Brigode, architectes  
a. projet avec tour gothique,



b. projet avec clocher - roman -

durant les travaux confirment le caractère nettement « roman » de la construction jusque dans ses parties hautes, au niveau de la salle « impériale ». Faut-il dès lors conserver le projet de tour « gothique » ? Aucune donnée concrète, objective et explicite ne put départager les avis contradictoires émis par les « spécialistes » et les autorités de tutelle. De toute façon, l'abside découverte n'a rien de commun avec un départ quelconque de tour romane ou autre.

Une consultation populaire est organisée par la Ville de Nivelles en décembre 1974<sup>(5)</sup>. Devant tant d'avis divergents et contradictoires, trois solutions sont proposées au choix de la population



Fig. 12 — Projet de la façade de l'avant-corps, sans couronnement.  
M. Ladrière et S. Brigode, architectes (M.-M. Petit, dessinatrice).

nivelloise: le projet initial avec tour gothique, un projet de ne pas donner, provisoirement, de couronnement et enfin un projet de solution « romane » (fig. 11 et 12).

Le choix « roman » de la population est maintenant exécuté.

<sup>(1)</sup> Voir ci-avant l'article de C. Donnay-Rocmans.

<sup>(2)</sup> S. BRIGODE, *La structure du massif occidental de la collégiale de Nivelles*, dans *Revue des Archéologues et Historiens d'art de Louvain*, 6, 1976, p. 38-72. Voir aussi GH. LADRIÈRE et C. DONNAY-ROCMANS, *Les restaurations de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles*, dans *Monumentum*, 20-22, 1982, p. 97-116.

<sup>(3)</sup> Après adjudication publique, les travaux sont confiés à la firme Vandekerckhove. En 1978, les architectes W. Hanse et Gh. Ladrière assurent la relève de leurs prédécesseurs M. Ladrière et S. Brigode. Dès l'avant-projet dressé en 1959, les maîtres d'œuvre seront assistés par les ingénieurs Vanandruel (Bureau P. Nonclercq) et la Kolsté (Bureau SECO). Depuis 1972, le Ministère de la Communauté française a mandaté C. Donnay-Rocmans, archéologue, pour exercer la surveillance archéologique des travaux de restauration.

<sup>(4)</sup> Voir: S. BRIGODE, *L'abside occidentale de la Collégiale de Nivelles*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts au Professeur J. Lavalleye*, Louvain 1970, p. 16-19.

<sup>(5)</sup> Voir: C. DONNAY-ROCMANS, *Les Nivellois ont-ils l'esprit de clocher ?* dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie nivelloises*, t. II, n° 4, 1978, p. 86-70.

Cet article donne la synthèse des conférences d'information organisées avant la consultation et les résultats de celle-ci.

## Le religieux et le profane au Bas Moyen Age: la Fête et la Procession de Sainte-Gertrude à Nivelles

Emmanuel COLLET

L'octroi de la franchise de la procession le 1er septembre 1416 par le duc de Brabant Jean IV était destiné à mettre les pèlerins et les marchands à l'abri des exactions de son bailli durant la totalité de l'octave de la fête<sup>(1)</sup>. Un nouvel état juridique était ainsi créé, il s'affirmait comme la reconnaissance d'un droit coutumier qu'il fallait dès lors protéger, en vertu de son ancienneté et de son prestige: « (...) par quoy la dite procession qui d'anchiennete a estect mis sus en l'onneur et reverence de Madame Sainte Gertrud, poroient en temps avenir estre tourblee, diminuee et empeechee en grant prejudice du bien publicque d'iceille noste ville de Nivelles, si par nous n'estoit sur ce pourveu de remede convenable (...)»<sup>(2)</sup>.

Le début du XVe siècle marque un tournant important dans les rapports de la communauté urbaine avec le pouvoir abbatial. La première semble, depuis la fin du siècle précédent, s'être ralliée à la politique des ducs de Brabant. C'est surtout vrai sur le plan économique et commercial car il apparaît bien que les ducs aient facilité l'intégration de Nivelles au sein de la solidarité drapière brabançonne. L'abbesse, dont le prestige se trouve affaibli par les querelles incessantes qui l'opposent à son chapitre, multiplie les témoignages d'intransigeance à l'égard des représentants de la population. Or, à cette époque, le pouvoir abbatial est dans une phase de déclin et se heurte à chaque occasion aux ducs. En 1418, l'abbesse Isabelle de Franquemberg, élue alors que le bailli et ses hommes sont présents en ville, se fait conférer les régales par le roi des Romains Sigismond de Luxembourg lequel, en conflit ouvert avec

la maison de Bourgogne, évite sciemment toute allusion au duc. Ce dernier s'empresse de saisir tous les biens et juridictions que l'abbesse possède en Brabant et ne les restituera que quelques mois plus tard, après que l'abbesse ait manifesté des sentiments de soumission<sup>(3)</sup>. Même les métiers, jusque là dociles, révèlent des vellétés d'indépendance<sup>(4)</sup>. Si les difficultés que l'abbesse éprouve vis-à-vis des bourgeois et du duc ne prennent pas l'aspect dramatique des affrontements du XIIIe siècle, elles affaiblissent inexorablement son pouvoir et sa crédibilité.

Cet affaiblissement est mis en lumière par les textes ultérieurs qui concernent les modalités d'application de la franchise. Pour le duc, la cession de la franchise peut apparaître comme un désaveu de la politique de ses prédécesseurs<sup>(5)</sup>. Elle procède pourtant du désir qui anime ces derniers depuis le XIe siècle: réduire l'enclave nivelloise et assimiler de fait la cité au rang des autres villes brabançonnnes. En accordant aux bourgeois et aux marchands une franchise commerciale à l'occasion de la fête, le duc et son entourage se sont posés en protecteurs de l'industrie locale. Mais la présence du bailli lors de la proclamation de l'ouverture de la franchise lui garantit un contrôle et une autorité réels qui ramènent à une proportion plus réduite le privilège accordé aux Nivellois<sup>(7)</sup>. Pour la population cependant, l'acquis est de taille car il crée des conditions favorables à l'activité commerciale locale. Il constitue également un précédent car il implique la reconnaissance d'une existence politique aux représentants de la communauté urbaine. La franchise sera désormais proclamée depuis le balcon de l'hôtel de ville, au nom de l'abbesse et de ses échevins, des jurés et des maîtres des métiers.

Pour l'abbesse, il s'agit en revanche d'un camouflet. On ne s'étonnera pas des difficultés qu'elle va mettre à accepter la nouvelle situation. En 1448, la ville et ses représentants excédés par la mauvaise volonté de l'abbesse, introduisent un recours au Conseil de Brabant arguant que « (...) depuis cinq ou six ans ou environ, l'abbesse Christine de Franquemberghe et ycelle devant citée (Justice) ont mis certaines difficultés (...) » à mettre en application les modalités de l'octroi. Ce à quoi l'abbesse répond que les démarches qui aboutirent à la cession de la franchise furent faites « (...) contre sa volonté et droit. »<sup>(8)</sup> La plainte de la ville à l'encontre de l'abbesse est accompagnée d'un véritable inventaire des griefs qui

touchent pour la plupart aux dépenses de la fête qu'elle doit consentir et qu'elle affirme supporter seule. L'analyse comparée des comptes du chapitre et de ceux de la ville nous amène à penser que cette affirmation est pour le moins exagérée. Par ailleurs, quelques années plus tard, c'est la ville qui, prenant prétexte de l'absence de l'abbesse, «oublie» de la mentionner au «cri», lui offrant ainsi une occasion de se plaindre à son tour. On le voit, tant la communauté urbaine que l'abbesse semblent peu enclines à s'accorder sur le principe même de la proclamation de la franchise.

Il apparaît qu'assez tôt, soit pensons-nous au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la communauté urbaine ait pris une part active dans les préparatifs et le déroulement de la fête. Un premier indice réside dans la démarche initiale entreprise auprès de l'abbesse quelques semaines avant la Saint-Michel (29 septembre), jour de la procession. A l'origine, c'est le chapitre qui, déléguant quelques-uns de ses membres à la maison abbatiale, prie l'abbesse d'autoriser la sortie de la châsse pour la procession<sup>(9)</sup>. Progressivement cependant, et il faut y voir un indice de l'intérêt que porte la communauté urbaine à la manifestation, ce sont, en plus de délégués du chapitre toujours présents, les «membres communaux» du Magistrat qui prennent la démarche à leur charge<sup>(10)</sup>. Cette pratique illustre enfin une des prérogatives essentielles de l'abbesse: elle est gardienne du corps saint et du trésor et à ce titre, détient le droit, tempéré par l'avis du chapitre, de refuser ou d'autoriser la sortie de la châsse<sup>(11)</sup>.

La demande ayant été acceptée, les préparatifs peuvent commencer. Ils touchent depuis la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le chapitre — et dans une moindre mesure l'abbesse — et la ville. Au chapitre revient la désignation du «maître et de la maîtresse de la procession», choisis annuellement au sein du collège des chanoines et du collège des chanoinesses. Leur rôle est multiple: veiller à l'ordonnance des cérémonies de la fête, faire tailler les bâtons dans les bols du chapitre, inviter les musiciens, louer les chevaux et les services des cochers, acheter les draps etc...<sup>(12)</sup>. Ils désignent enfin quelques chanoines qui, l'avant-veille de la procession, vont inspecter les ponts et les chemins qu'empruntera le cortège.

A la ville reviennent précisément les travaux d'aménagement ou de réfection des chemins et des ponts, confiés au maître des

ouvrages<sup>(13)</sup>. Mais la tâche primordiale de la communauté urbaine est d'assurer la protection de la procession. Chaque compagnon des serments de tireurs est tenu d'y prendre part car «(...) s'il astolt qu'un compaignon defallist d'aleir à tour del procession de Nivelles, ensi qu'il en doit, il seroit à 60 sols d'amende, s'il n'avoit loyaux soingne qu'il tut excuseis par les maistres (...)»<sup>(14)</sup>.

Il advint, avant 1364, que la milice communale, ne pouvant assurer de manière optimale la sécurité «sur la campagne», il fallut recourir à l'aide du bailli et de ses hommes d'armes<sup>(15)</sup>. Or, et l'avenir va le montrer, cette participation qui devait être ponctuelle devint vite une habitude. Il est probable que le chapitre et l'abbesse, mécontents de devoir supporter cet hôte encombrant, aient introduit des plaintes auprès du conseil ducal car les commissaires du trésor ducal contestent en effet au bailli le droit d'exiger des émoluments prélevés à ce même trésor au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>(16)</sup>. Par contre, dans le chef de la communauté urbaine, la présence du bailli est certainement perçue de manière différente. Certes, la franchise de 1416 marque un coup de frein aux actions du bailli mais sa présence impose désormais une certaine prudence. Cet aspect se trouve renforcé par l'attitude des représentants de la ville qui, quelques années plus tard, invitent désormais le bailli à prendre une part active dans la protection de la procession<sup>(17)</sup>. L'habitude est prise et il semble bien que le duc, tout en modérant le zèle de son officier, ait souscrit à cette pratique car en 1454, il lui ordonne de se rendre à Nivelles «(...) à tout s'il esaly que vous chevauchiez journellement pour y garder la procession de par nous ainsy qu'il est accoustumez et n'y faire faulte (...)»<sup>(18)</sup>.

Depuis 1416, l'ouverture de la fête est annoncée par deux événements: la cérémonie de descente des reliques et le «cri» (proclamation) de la franchise. La première est la plus ancienne. Elle est liée à l'élément central autour duquel gravitent les cérémonies religieuses: la châsse de sainte Gertrude. Depuis ce jour de 1046, où les restes de la sainte ont été transférés du tombeau dans une châsse placée dans le chœur oriental de la collégiale, elle représente l'objet sacré par excellence vers lequel convergent les multiples expressions de la dévotion.

Après les matines, le chapitre et l'abbesse entrent dans la collégiale pour assister à la déposition de la châsse. Selon un «Ordon-

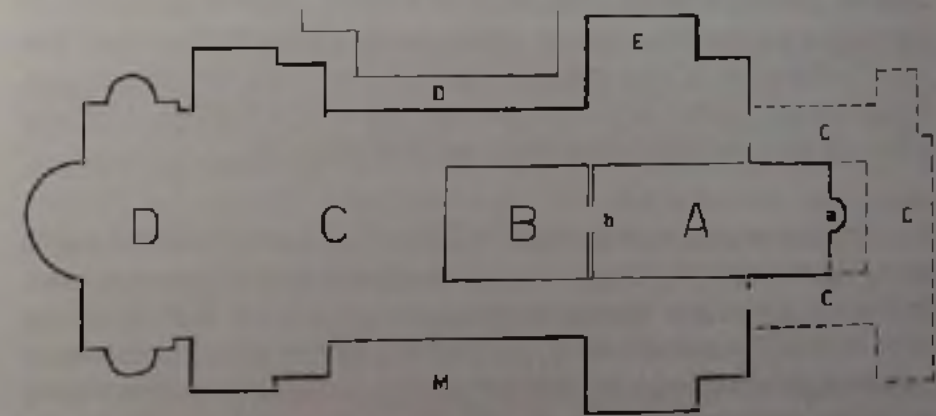
naire» nivellois témoin des pratiques liturgiques du XVe siècle, cette cérémonie se déroule à huis clos, en l'absence de la population et de ses représentants (19). Les seuls civils à être admis sont le mayeur et les échevins en vertu des liens qui les soumettent à l'autorité abbatiale (20). La déposition consiste à placer la châsse à la croisée du transept (21). Déposée sur un socle — le « pont » —, elle est ainsi rapprochée du public des pèlerins qui envahira la collégiale quelques heures plus tard.

La veille de la procession se tiennent les vêpres solennelles qui rassemblent toute la communauté nivelloise. L'espace occupé est à présent différent. Sur la base d'indices fournis par les règlements les plus anciens qui concernent les pratiques liturgiques à Nivelles, le chapitre, l'abbesse et sa justice, les jurés et les métiers qui représentent « l'autorité communale », prennent place dans ce que certains plans d'ancien Régime appellent « le chœur de la nef » (22). Le terme désigne ici un avant-chœur qui se situe dans la moitié orientale de la nef. La population, quant à elle, se presse dans les collatéraux et dans la partie de la collégiale située à l'ouest de ce « chœur de la nef » (fig. 13).

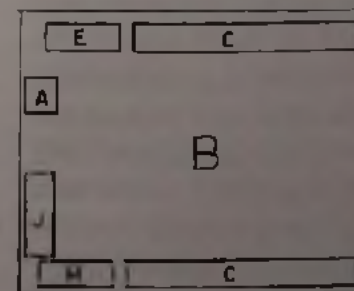
Les vêpres rassemblent donc la totalité des groupes sociaux nivellois autour d'un élément central: la châsse. Au sein d'un espace qui se veut résolument en rupture formelle avec celui utilisé la veille. Pour comprendre cette distinction, il faut rappeler que la collégiale — et son nom l'indique précisément — est un édifice conventuel, réservé aux offices capitulaires. Or, l'édifice devient accessible à l'occasion de certaines cérémonies de la fête et de l'année liturgique (23), mais dans les limites d'un nouvel espace désormais « paroissial », défini par convention et nettement distinct de l'espace conventuel quotidien, réservé aux seuls autorisés.

La procession commence à l'aube du jour de la Saint-Michel (24). A l'issue de la messe, la châsse est placée sur le char (25). Ce dernier est ensuite tiré jusqu'au pied de l'avant-corps pour y être attelé. A ce moment, l'abbesse et sa justice, suivies par les édilités « communales », prennent place aux côtés du char. Le premier juré s'avance vers l'abbesse et la prie de lui confier la châsse pour la procession. Dans son « Historia Sanctae Gertrudis », parue à Bruxelles en 1637, l'abbé de Rijckel donne une description précise de cette cession (26). Pour le XVe siècle, nous ne disposons

actuellement que d'indices, en l'absence d'une description aussi précise que celle de l'abbé de Rijckel. Leur confrontation rend probable ce transfert dès le XVe siècle. Par son acceptation, l'abbesse concède effectivement aux représentants de la ville la mise à disposition — et non la responsabilité — de la châsse: elle en reste seule légataire en vertu de l'héritage dont elle doit assurer la pérennité. Ce transfert, avons-nous dit, semble se dérouler au pied de l'avant-corps, c'est-à-dire au pied de ce qui constitue l'expression la plus spectaculaire du pouvoir séculier de l'abbesse. Agissant de la sorte, elle se comporte en véritable seigneur — ce qu'elle restera d'ailleurs jusqu'à la suppression de l'institution nivelloise en 1798



- |   |                      |   |                  |   |  |
|---|----------------------|---|------------------|---|--|
| A | « Chorus staltatus » | M | Marchés (Milles) | a | châsse (empl. normal)                              |
| B | Chœur de la nef      | E | Chœur des Dames  | b | châsse lors de l'office du Tour de Sainte Gertrude |
| C | Grande nef           | C | Allée            |   |  |
| D | Avant-corps          | D | Cloîtres         |   |  |



- |   |  |
|---|--|
| B | Chœur de la nef (lors de l'office du Tour) |
| b | châsse lors de l'office du Tour            |
| A | Place de l'abbesse                         |
| C | Place du chapitre                          |
| E | Place des échevins                         |
| J | Place des Jurés                            |
| M | Place des doyens des Métiers               |

Fig. 13 — Occupation des espaces de la collégiale lors de l'office du « Tour ». Dessin d'E. Collet.



— vis-à-vis de ses sujets<sup>(27)</sup>. Ce geste recèle une double dimension: il exprime certes l'octroi d'une faveur à l'autorité civile que l'abbesse tolère, mais il consacre bien plus la sauvegarde d'une prérogative essentielle de la fonction abbatiale face à l'ascension et l'émancipation progressives de ses sujets.

Le transfert réalisé, le cortège s'ébranle et quitte la ville par la porte de Mons (Ouest). Derrière les chars du chapitre et de l'abbesse, les chevaux des chanoines et ceux des autorités civiles, suit la foule des fidèles (cat. 66). Le cortège, ayant quitté la ville, bifurque vers la droite à hauteur de la maladrerie de Willambroux et s'engage dans le chemin de la procession<sup>(28)</sup>. Il décrit autour de la ville un parcours quasi circulaire, un « tour », jalonné de points de passages ou de haltes dont le « déjeuner du chêne Sohier » est l'élément médian et le plus anciennement connu. Lors de cette pause, les groupes s'échangent mutuellement des mets raffinés, s'offrent bière et vins, entretiennent leurs pauvres etc...<sup>(29)</sup>.

S'amorce dès lors le retour en ville. Le cortège y entre par la porte de Mons et ferme de la sorte le « tour » qu'il a parcouru pendant plus de quatre heures à travers la campagne. Dès la fin du XIVe siècle, la rentrée de la procession se fait selon une ordonnance déjà très complexe, tant sur le plan de la participation « communale » que sur celui de la participation capitulaire. Le trajet *intra muros* pose de sérieux problèmes de restitution et spécialement lorsque le cortège aboutit sur la place des marchés. Il est permis de penser, à l'image de l'expression « circa templum » employée par de Rijckel au début du XVIIe siècle, que la déambulation suit un parcours circulaire, autour des bâtiments conventuels et des édifices religieux. La restitution de la châsse à l'abbesse, que de Rijckel place au terme du parcours de rentrée, constitue-t-elle l'aboutissement de la partie « civile » de la procession ? On est également frappé par l'analogie des deux itinéraires : ils sont concentriques. Le « tour », que de Rijckel qualifie de « circumgyrando »<sup>(30)</sup>, effectue-t-il sa rotation autour d'une franchise communale que symboliseraient les remparts dont les bourgeois sont propriétaires depuis le XIIIe siècle ? Contourne-t-il plutôt une juridiction « franche » située au-delà des remparts, semblable à une « banlieue »<sup>(31)</sup> ? Le cortège *intra muros*, que de Rijckel associe à son expression « circa templum » contourne-t-il les bâtiments conventuels, et eux

seuls ? Que dire enfin du parcours interne à la collégiale qui semble emprunter les cloîtres<sup>(32)</sup> ?

Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons nous borner qu'à émettre une hypothèse: trois itinéraires successifs autour d'un point commun: le sanctuaire qui abrite en temps normal les reliques de la fondatrice à laquelle la déambulation rend hommage. Pour des motifs différents: l'itinéraire *extra muros* serait celui de l'émancipation sociale et politique que poursuit — depuis le XIIIe siècle — la communauté urbaine; l'itinéraire *intra muros* serait celui de la « réaction » intransigeante de la politique de l'abbesse et le dernier, celui de l'union au moins formelle des antagonismes autour d'un élément génétique commun.

Dès le lendemain de la Saint-Michel commencent les activités commerciales qui vont animer les marchés durant trois jours. L'essentiel des tractations porte sur les productions drapières. Mais, dès les premières années du XVIe siècle, l'attrait qu'exercent la foire et les « grandes monstrances » des draps auprès des autres villes brabançonnaises décroît. Le désintérêt branbançon poussera la ville à passer très tôt des accords privilégiés avec Tournai<sup>(33)</sup>. Une part de l'explication réside dans le déclin lent mais définitif de l'industrie locale conjugué à une régression démographique spectaculaire<sup>(34)</sup>. Il n'en demeure pas moins vrai que les antagonismes qui régissent les rapports au sein de la communauté nivelloise, l'enclavement de la ville dans le duché de Brabant et l'isolationnisme qui guide la politique de l'abbesse ne sont pas étrangers à cette décadence.

Au regard des sources, il apparaît clairement que la ville et la communauté n'ont jamais lésiné sur les moyens mis en œuvre à l'occasion de la fête. Les comptes du chapitre montrent que les recettes que constituent les offrandes ne suffisent pas à équilibrer les dépenses: en moyenne, pour les vingt-cinq premières années du XVe siècle, les recettes ne couvrent guère plus de 20 à 30 % des dépenses totales. Ces dernières forment la majeure partie des dépenses du mois d'octobre: de 65 à 75 % en moyenne. La ville subit le même déséquilibre. Dans les deux cas, ce sont les dépenses de prestige — l'achat des étoffes, les frais de bouche, les appointements des musiciens, les gratifications ... — qui grèvent le plus spectaculairement les budgets<sup>(35)</sup>. Ce mouvement ira en

s'amplifiant dans les siècles suivants pour atteindre de tels excès qu'ils inciteront le pouvoir autrichien à mener une enquête et à prendre des mesures « d'austérité » vis-à-vis de la fête nivelloise<sup>(36)</sup>.

Tout est donc fait pour que le chapitre et la ville rivalisent de fastes. Pour le premier, il s'agit de sauvegarder, au-delà des dissensions qui le minent, l'illusion d'un pouvoir que démentent de plus en plus les faits. Pour la seconde, la fête représente une occasion d'asseoir progressivement son influence politique et d'affirmer le rôle de partenaire indispensable qu'elle tient dans le domaine économique.

Mais, si les antagonismes demeurent, les deux parties semblent conscientes — et c'est particulièrement perceptible au XVe siècle — de la nécessité d'adopter une attitude conciliatrice l'une envers l'autre. Attitude qu'il faut considérer comme un pis-aller: l'abbesse et le chapitre, isolés politiquement, ne peuvent se permettre un affrontement direct avec la ville au risque de faire le jeu des ducs. La ville de son côté, a compris que l'octroi de la franchise, s'il lui garantit une relative sécurité commerciale — temporaire —, ne la dispense pas de ménager le pouvoir abbatial: avant 1448, c'est « pour le bien dou pays » que les représentants de la ville acceptent de lâcher du lest en renonçant à figurer au « cri »<sup>(37)</sup>. Il est vrai, en revanche, que lors de sa Joyeuse Entrée, Jean IV de Brabant, s'il entérine l'immunité du domaine nivellois et l'autorité de l'abbesse sur ce dernier avec le peu d'enthousiasme qu'on imagine, promet néanmoins de respecter les privilèges de « la bonne ville et cité de Nivelles » et de ses habitants<sup>(38)</sup>.

Ce sentiment de « reconnaissance » mutuelle, en dépit d'oppositions réelles, apparaît de manière privilégiée lors de la fête. Chaque groupe y tient une place qui affirme sa singularité et que renforcent une symbolique et une gestuelle qui lui sont propres. Le contact se fait ensuite par le biais d'un réseau complexe d'échanges de bons procédés dont chacun est porteur — on pense ici entre autres à la cession et à la restitution de la châsse, aux pratiques de déférence mutuelle lors du déjeuner du Chêne ... — d'une dimension propre qui respecte les particularités.

Tout cela autour d'un élément indispensable qui force, par sa transcendance, l'unanimité et qui porte en lui la genèse de la société qui l'entoure: la châsse de sainte Gertrude.

Née d'un événement dont nous avons perdu la trace (entre 1260 et 1270 probablement), la fête de Nivelles s'est progressivement développée suivant des usages portés par la coutume dans laquelle chacun s'y trouvait représenté. Loin d'être une pratique exclusivement religieuse, la fête et la procession de Nivelles sont un fait de société, un « triomphe », manifestation de la psychologie collective, affirmation de valeurs et d'hérarchies, renforçant la solidarité des groupes sociaux et le sentiment de compétition qu'ils entretiennent entre eux<sup>(39)</sup>.

(1) « (...) enjoignons expressement que tous pellerins et autres bonnes gens vous (le bailli) laissez dorénavant aller à ladite procession et dicelle retourner paisiblement sans les calengier ou molester, ne leur faire ou souffrir estre fait au corps ne en biens aucun arrest (...) »: A.G.R., Manuscrits Divers, n° 3, f° 136v-139.

(2) *Ibidem*, f° 139.

(3) J.-J. HOEBANX, *Abbaye de Nivelles*, dans *Monasticon belge*, t. IV (1), Liège, 1964, p. 294.

(4) *Ibidem*. - J. TARTIER et A. WAUTERS, *Géographie et Histoire des Communes belges, Province de Brabant - Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862, p. 39.

(5) Peu avant 1240, sous l'abbatiale d'Ode de Leez, apparaît à Nivelles une commune insurrectionnelle. Les bourgeois organisèrent la commune en la dotant d'une justice propre, d'un nouveau sceau, d'une prison. Les insurgés torçèrent bientôt les portes de la maison abbatiale et investirent la collégiale. Au terme d'un conflit de plus de vingt-cinq années, l'abbesse, forte de l'appui épiscopal de Liège et du recul du duc qui avait apporté sa caution aux insurgés, sortit vainqueur de l'affrontement: sa victoire interdira désormais à la ville d'adhérer à la fédération des villes brabançonnaises, le sceau communal sera détruit et le caractère autonome du pouvoir abbatial en sera réaffirmé. Sur ces épisodes: J. TARTIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 31-33. - BI. DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles des origines au XIIIe siècle*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XIV, 1944, p. 341 et ss. - *Id.*, *A propos de la commune nivelloise ...*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XIII, 1943, p. 293 et ss. - J.-J. HOEBANX, *Histoire de l'abbaye de Nivelles*, dans *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et Sciences morales et politiques*, t. XLVI (4), Bruxelles, 1952, p. 276 et ss.

(6) En effet, elle impose au bailli une retenue certaine alors que depuis le début du XIIIe siècle, les ducs n'ont pas cessé d'encourager ses incursions sur le territoire de l'abbaye: J.-J. HOEBANX, *op. cit.*, p. 164 et ss. - BI. DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles ...*, p. 325 et ss.

- (21) L'immunité de la franchise n'est d'ailleurs pas absolue : « (...) pourveu toutefois ou ils (pèlerins et marchands) ne soyent ennemis de nous (duc) ou bannis d'aucun de nos pays et seignouries, ne connus ou publicquement diffameis d'aucune cas criminels. » A.G.R., Manuscrits Divers, n° 3, f° 139.
- (22) A.G.R., A.V.N., n° 83, f° 7. Au sujet de cet épisode : A. BRULE, *Franchise de la procession*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XII, 1931, p. 129-201.
- (23) « (...) li dis capitles envoyerat chascun l'an l'espace de six semaynnez devant le jour que on at accoustumeit la dite procession à faire, à la dite Abbesse aucunes certainnez personez dou cappitle pour savoir de li se la dite procession se ferai ou non (...) » A.G.R., A.E., Chartier du Chapitre, n° 1410, acte du 20 août 1382. - R. HANON de LOUVET, *Contribution à l'histoire de la Ville de Nivelles*, Gembloux, 1948, p. 35-36 et 44-45.
- (24) On connaît, pour l'Ancien Régime surtout, plusieurs cas de refus de l'abbesse pour vice de forme : E. COLLET, *La procession et la fête de Nivelles ...*, Mémoire de licence dactylographié, Louvain-la-Neuve, 1981, p. 55-56. Mais le motif le plus souvent retenu semble avoir été l'insécurité. Il arriva à plusieurs reprises que la procession se déroula, avec l'accord de l'abbesse, à d'autres moments de l'année, afin de protéger les récoltes ou la population des épidémies : E. COLLET, *op. cit.*, p. 57.
- (25) « (...) Elle (l'abbesse) est grande Trésorière, ayant à sa garde le Corps Sainte Gertrude (...) » : A.G.R., A.E., n° 1420, copie du XVIIe siècle d'un extrait des statuts de l'Institution depuis ses origines. - R. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 38.
- (26) Sur la commission des maître et maîtresse de la procession : E. COLLET, *op. cit.*, p. 59-61. - A. BRULE, *Note sur la procession dans Annales ... Nivelles*, t. XII, 1931, p. 133 et ss.
- (27) E. COLLET, *op. cit.*, p. 116.
- (28) A.G.R., A.V.N., Ordonnance du Serment de Saint-Sébastien du 19 décembre 1387, n° 4376, n° 6.
- (29) R. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 39.
- (30) *Ibidem*, p. 39. - A.G.R., Chambre des Comptes, comptes en rouleaux, n° 2744 (1364-1385) et 2748 (1380-1381).
- (31) « (...) Item, fut Martin de Luttre à Genappe parler au baillieu pour la procession (...) » : A.G.R., A.V.N., n° 391 (1443), f° 41v. - « (...) pour une lettre ... à bailliy pour venir à la procession ... fut Guillaume Hubert porter à bailliy la dite lettre (...) » : *Ibidem*, n° 392 (1457), f° 19. On ne dispose malheureusement pas de comptes de la ville avant 1443 et on n'en conserve plus que trois pour le XVe siècle : A.G.R., A.V.N., n° 391-392-393.
- (32) A.G.R., A.V.N., n° 84, f° 168v.
- (33) A.G.R., A.E., Ordonnance, n° 2126. Ce document, copie du XVIIIe siècle d'un ordonnance du milieu du XVe siècle, est d'un intérêt capital pour l'étude des coutumes liturgiques. Il recèle un grand nombre de renseignements sur les offices de la fête. Sur sa valeur et sa destination : R. HANON de LOUVET, *Les processions de bancrois à l'Eglise Collégiale de Nivelles*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XIII, 1943, p. 161-164. - E. COLLET, *op. cit.*, annexe VII.
- (34) Ils sont en effet nommés par l'abbesse. - A. GRAFFART, *Les échevins du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles, des origines à la fin du XVe siècle*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XX, 1968, p. 91 et ss.
- (35) Le « chorus stallatus » est le lieu où se tiennent les offices qui nécessitent la présence de tout le chœur. On sait que le concile de Latran de 1139 prit la résolution d'interdire aux communautés mixtes de psalmodier dans le même chœur, sauf lors de certaines solennités. Sur la répartition des espaces au sein de l'édifice liturgique : L.-F. GENICOT, *L'édifice religieux et sa fonction liturgique*, dans *Rhin-Meuse*, catalogue de l'exposition, p. 129. - L'article de P. GEARY, *L'humiliation des Saints*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations* t. XXXIV, 1979,

- p. 27-42, propose, sur la base d'une étude d'une humiliation de reliques au chapitre de Tours au bas Moyen Age, une remarquable synthèse de cet aspect. La politique ducale incita le chapitre et l'abbesse à recourir par deux fois à l'humiliation des reliques de Sainte Gertrude afin de contraindre le duc à renoncer à ses ambitions sur le domaine nivellois : Bl. DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles ...*, p. 327-328.
- (22) A.G.R., Cartes et Plans, Inventaire manuscrit, n° 8674 (1762) (cat. 17).
- (23) Notamment « lors de l'office en Tour » : *Ibidem* (1762), et à l'occasion de la nuit de Noël.
- (24) La procession s'est toujours déroulée le 29 septembre. La pratique de tenir la procession le premier dimanche suivant la Saint-Michel (29 septembre) a été instituée au début du XIXe siècle lorsqu'elle fut restaurée sous le régime français.
- (25) « (...) et le carpentier doit avoier appareilliez le char emy le moustier (...) et doit avoier pendu le drap du sacre dessus le chair (sic) pour garder le Corpsaint de pousser (...) » : A.G.R., A.E., Ordonnance, n° 2126, f° 118.
- (26) J.-G. de RIJCKEL, *Historia Sanctae Gertrudis*, Bruxelles, 1637, p. 412 et ss.
- (27) Elle a obtenu du pouvoir impérial le droit de porter le titre de « Princesse de Nivelles et du Saint-Empire » et ne se fera pas faute de le rappeler aux siècles suivants : J.-J. HOERANX, *Les vicissitudes du chapitre noble de Sainte-Gertrude de Nivelles à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Annales ... Nivelles*, t. XIII, p. 248 et ss.
- (28) Willambroux est une léproserie depuis le XIIe siècle et voit, en 1213 selon Jacques de Vitry, la naissance de sainte Marie d'Oignies : *Acta Sanctorum*, Juin, t. IV, p. 640. - Le nom de « chemin de la procession » apparaît dans les sources en 1367 : « (...) vivier de Willambroux, joindant à le voye en l'h passe la procession (...) » : A.G.R., A.V.N., Chronographes, n° 4084. - R. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 104-105.
- (29) A partir des comptes de la ville et du chapitre, il y aurait une étude à faire sur les pratiques alimentaires et leur rôle social à l'occasion de telles manifestations (cat. 70).
- (30) J.-G. de RIJCKEL, *op. cit.*, p. 415.
- (31) Cette notion, apparue aux XIe-XIIe siècles, désigne l'extension urbaine : la ville ne s'arrête pas aux murs mais à la limite du territoire - lieu - défini par la juridiction de tutelle - ban - : A. LOMBARDO-JOURDAN, *Oppidum et banlieue : sur l'origine et les dimensions du territoire urbain*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, t. XXVI, 1972, p. 373-395. - Bl. DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles*, p. 348-350.
- (32) Par recoupement de deux plans du XVIIIe siècle (cat. 16 et 17), il apparaît que la procession passe effectivement par les cloîtres pour rentrer dans la collégiale.
- (33) R. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 15.
- (34) Cl. DONNAY-ROCMANS, *La Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, Gembloux, 1979, p. 43. - J. TARLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, p. 47 et ss.
- (35) R. HANON de LOUVET, *op. cit.*, p. 37-38. - Nous préparons actuellement une étude sur les recettes et dépenses de la procession sur la base des archives comptables de la ville (à partir de 1443) et du chapitre (à partir de 1398).
- (36) H. BINET, *Notice historique sur l'ancienne procession de Nivelles*, dans *Annales ... Nivelles*, t. V, 1895, p. 133-135.
- (37) A.G.R., A.V.N., n° 83, f° 7-10v.
- (38) A.G.R., A.V.N., Chronique sous forme d'annales relatant des événements qui se passèrent à Nivelles entre 1418 et 1496, n° 4507, f° 4. - Edition réalisée par M. COLLET, « *Maemortale* », dans *Annales ... Nivelles*, t. XI, 1926, p. 29-92 (cat. 73).
- (39) Pour reprendre l'expression de J. HEERS, *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Age*, dans *Conférences Albert le Grand*, Paris-Montréal, 1974.

## La «reconstitution» de la châsse de sainte Gertrude de Nivelles

Ignace VANDEVIVERE

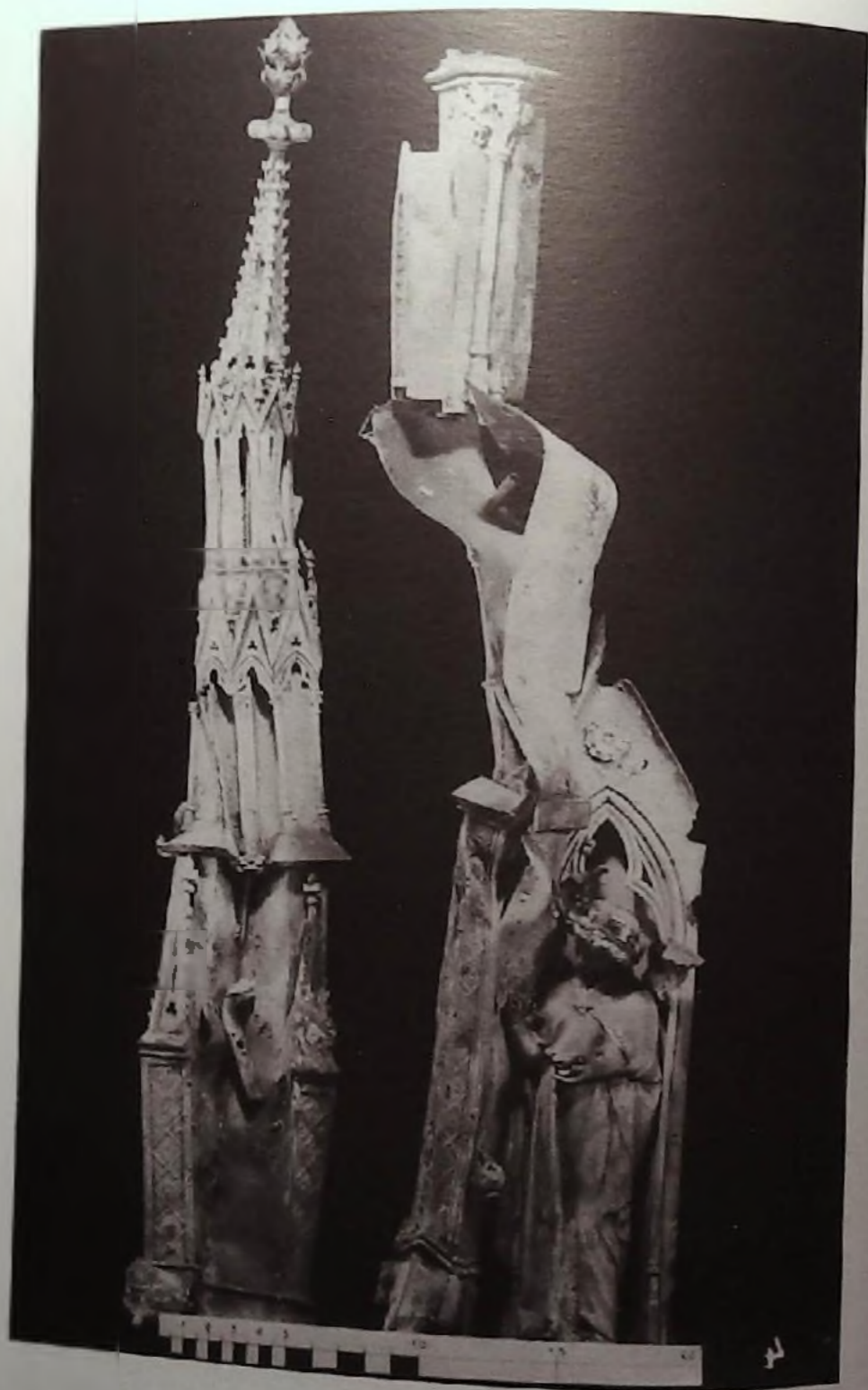
On imagine mal la mort d'un chef-d'œuvre. On le rêve «impérissable» ! Est-il dès lors pensable de le «refaire», de le «reconstituer» ? C'est pourtant l'idée qui s'imposa avec force lors de la destruction de la châsse de sainte Gertrude de Nivelles en mai 1940 (fig. 14a et b). A la catastrophe, il fallait opposer un travail hors du commun. La nature de ce défi à l'histoire explique, en partie, les hésitations et les lenteurs de l'entreprise qui est en train d'aboutir. On a dit, sans exagération, que l'incendie de la châsse représente un des dommages les plus graves du patrimoine européen dus à la dernière guerre. Au désarroi que provoqua l'événement, il faut ajouter l'influence des profondes modifications culturelles, en particulier religieuses et artistiques, qui marquent la seconde moitié de notre siècle. Une intervention importante sur un objet d'art et de culte à haute valeur symbolique suscite naturellement des débats, des tensions, des polémiques. C'est le cas pour la châsse comme pour la restauration de la collégiale de Nivelles. A distance, ces échanges contradictoires peuvent être considérés comme des symptômes positifs du point de vue de la vie culturelle. Il s'agit en effet d'un enjeu qui touche au patrimoine dans le sens le plus profond du mot, c'est-à-dire le plus affectif sinon le plus spirituel. Dans ce cas, l'enracinement du débat tient d'abord aux valeurs qui sont projetées sur la châsse et à la manière dont l'objet concret est vu et ressenti. Les vicissitudes du projet de «reconstitution» en témoignent.

Rappelons d'abord que le projet en cours de réalisation traduit l'idée de reconstitution en trois opérations, indépendantes mais solidaires, consistant respectivement en :

- 1° une nouvelle châsse destinée au culte : due au sculpteur wallon Félix Roulin, elle a été inaugurée en 1982 et sera portée cette année pour la troisième fois sur le char du tour de sainte Gertrude (fig. 15).
- 2° une reproduction métallique du modèle de la châsse du XIIIe tel qu'il peut être reconstitué d'après les reproductions conservées. L'exécution est en cours dans l'atelier anversois de W. Ibens avec la collaboration de M. Mazy.
- 3° La mise en valeur des restes du XIIIe siècle, par la création d'un «musée de la châsse» : dernière étape dont la conception est encore à l'étude.

Ce choix, ratifié par les autorités officielles (Ville, Province, Ministères de la Justice et des Travaux Publics) a été proposé par un groupe de travail représentatif de toutes les institutions concernées. Il s'agit de la «commission de la châsse», officialisée par la Ville de Nivelles, maître de l'ouvrage, en 1973. C'est dire que, pour la «reconstitution» de la châsse, on aura mis, si tout va bien, près du double du temps pris pour sa réalisation au XIIIe siècle (de 1272 à 1298 au plus tard) ! Ce n'est pas exceptionnel. Et comme pour d'autres restaurations célèbres, il y a une conjonction entre les difficultés techniques, économiques, administratives et culturelles.

Ces problèmes ont souvent provoqué le découragement. L'énergie n'a pourtant pas manqué, et cela dès le départ. Entre 1940 et 1948, de nombreuses initiatives sont tentées. Elles sont dominées par l'idée de «refaire» une châsse qui soit la «reproduction fidèle de celle qui a été détruite» et, dans le projet de contrat de 1948, on ajoute même qu'elle doit être «exécutée en technique du XIIIe siècle». C'est durant la guerre (en 1941) d'autre part, que les restes de la châsse sont analysés scientifiquement dans leur matière et traités au laboratoire des Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles à partir duquel le responsable, Paul Coremans, allait créer l'Institut Royal du Patrimoine artistique où l'étude des restes de la châsse a été reprise actuellement. En 1963, l'idée d'une «reconstitution» de la châsse est officialisée dans le dossier des dommages de guerre. Mais l'interprétation du mot évolue selon des tendances diverses. En 1968, au moment où il est fait appel au



groupe d'experts qui amorcera les travaux de la commission de la chasse, les principales tendances en présence sont les suivantes:

1° intégration des restes anciens et restitution des parties manquantes dans un montage reconstitué. Suite à l'information des experts, l'idée sera rejetée unanimement pour protéger les restes originaux tant du point de vue technique (métal cassant rendant une intégration plus que périlleuse) que du point de vue



Fig. 14 — Images de la destruction de la chässe du 13<sup>e</sup> siècle. 1941.  
Photo A.C.L., Bruxelles  
a, éléments d'un pignon,  
b, pignon de la Vierge.



Fig 15 — Première sortie de la nouvelle châsse. 1982. Photo J.-C. Liénard.

historique (irréversibilité de la destruction et des modifications, fausseté inéluctable d'une restitution par intégration, opposée à l'authenticité des fragments) et esthétique (beauté des originaux métamorphosés).

- 2° Exécution d'une copie littérale de l'œuvre disparue selon la technique du XIIIe siècle.
- 3° Exécution d'une copie dans l'esprit des formes du XIIIe siècle. Position proposée en remplacement de la précédente, jugée impossible.
- 4° Création d'une «châsse nouvelle» dans l'esprit du XIIIe siècle.
- 5° Création d'une châsse résolument moderne.
- 6° Une synthèse combinant une reproduction métallique d'après les moulages en plâtre, la création d'une châsse moderne et la présentation des restes anciens.

Cette dernière conception emportera l'adhésion au sein de la commission de la châsse, sans que, pour autant, l'accord soit total sur la manière de la traduire concrètement... et c'est bien naturel vu le débat sous-jacent.

Dès 1968, une polémique va se développer à partir de l'idée de la création d'une «nouvelle châsse». Certains, voyant le déclin voire la disparition prochaine du culte des reliques, iront jusqu'à nier l'intérêt d'une telle réalisation.

Le remplacement, pour le *Tour*, de la châsse du XIIIe siècle par une médiocre image en bois rappelant, en style néo-gothique, la silhouette ancienne, et cela dès la fin du XIXe siècle, avait certainement occulté une des justifications principales de l'œuvre médiévale: celle d'être un objet sacré, actif et mémorable. Rappelons qu'au moyen âge, comme encore maintenant, surtout dans la profondeur populaire du culte, une châsse rassemble plusieurs fonctions qui fondent le prestige et la ferveur qui s'y attachent. Toute restauration doit évidemment en tenir compte.

- 1° *Réceptacle*, la châsse est d'abord, bien concrètement, un coffre destiné à abriter matériellement les reliques.
- 2° *Instrument liturgique*, la châsse sert à l'ostentation symbolique du corps saint. Elle constitue le centre visible d'un rituel de vénération statique, dans l'église, ou processionnel, à travers la ville et la campagne. Il est bon de rappeler que le char, de la

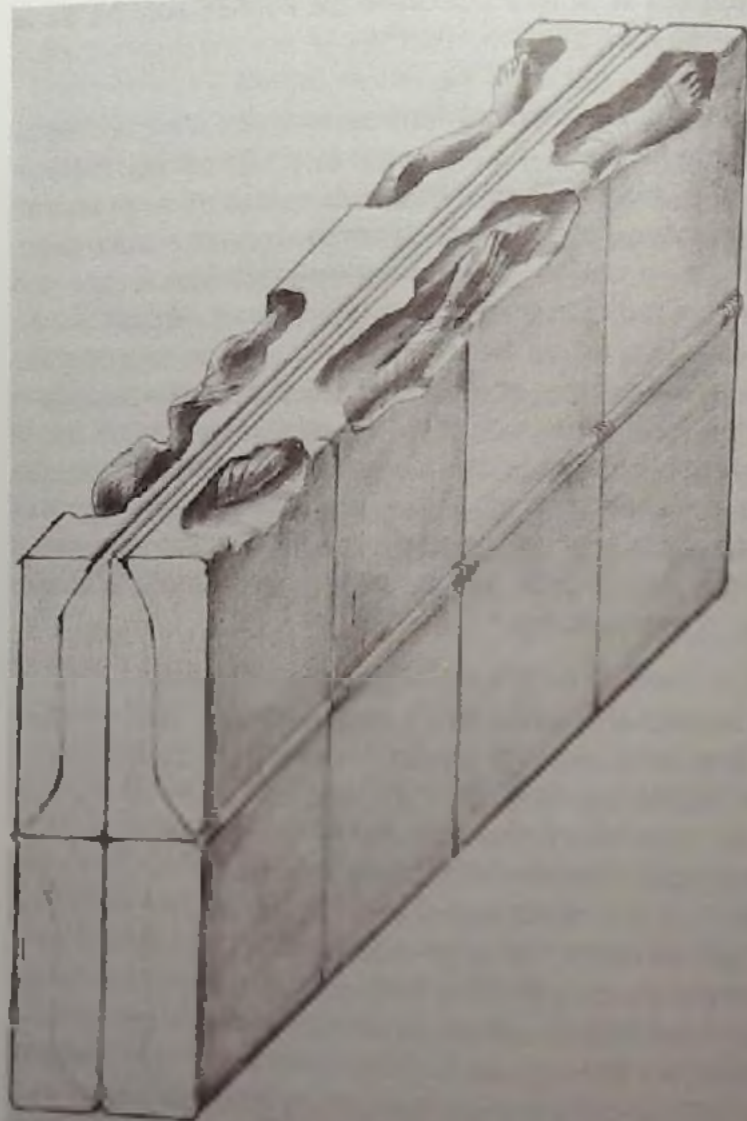
seconde moitié du XVe siècle, qui porte la châsse dans le *Tour* de sainte Gertrude, et l'armoire en laiton du début du XVIe siècle qui sert à exalter la châsse dans la collégiale, constituent des témoins uniques par leur ancienneté et le maintien de leur usage dans le rituel.

- 3° *Objet sacré*: cette valeur est reconnue par le contact avec les restes saints qui confère à l'écrin lui-même une valeur active, propitiatoire. Comme on peut encore le voir dans certains tours, celui de sainte Rolende à Gerpinnes, par exemple, la châsse n'est pas seulement regardée, elle est autant touchée et, en la portant, on est censé en capter le rayonnement bénéfique. D'où la situation de la châsse de Nivelles sur un édicule permettant aux fidèles de passer sous les reliques. De même, l'emploi traditionnel de l'or ou de l'argent s'explique par la « noblesse » conférée par la tradition médiévale à ces métaux qui servaient ainsi de matériaux idéaux pour exprimer le caractère sacré d'une châsse.
- 4° *Objet mémorable*: par les restes sacrés d'abord et par l'histoire du culte ensuite, la châsse devient un objet-monument. Utilisée à ce titre comme image commémorative, elle se charge également par le culte d'un temps admirable, exceptionnel. La présence fréquente dans les châsses médiévales de fragments d'un objet plus ancien (éléments du décor métallique, pierreries ou émaux) s'inscrit dans ce contexte: l'ancienneté, voire la plus haute antiquité, souligne le caractère sacré au même titre que la splendeur métallique. Pour Nivelles, on évoquera les émaux ottoniens qui proviennent sans doute de la première châsse de sainte Gertrude.
- 5° *Oeuvre d'art*: distraite du *Tour*, étudiée par les historiens d'art, la châsse de sainte Gertrude est apparue dès le XIXe siècle comme un des chefs-d'œuvre de l'art gothique. Dès le moyen âge, sa valeur esthétique qui devait exalter ses fonctions rituelles et symboliques, devait apparaître à la fois dans la richesse des formes et la virtuosité de la technique. Depuis que le mobilier religieux a été reconnu comme patrimoine artistique, les qualités ou la beauté de l'objet ont été développées de manière autonome, allant jusqu'à faire oublier à certains les fonctions d'origine. Il est vrai que cette dimension s'étend largement hors du contexte purement chrétien, comme la valeur commémorative de la châsse d'ailleurs, qui touche l'ensemble de la commu-

nauté participant à la fête patronale de l'église comme de la cité.

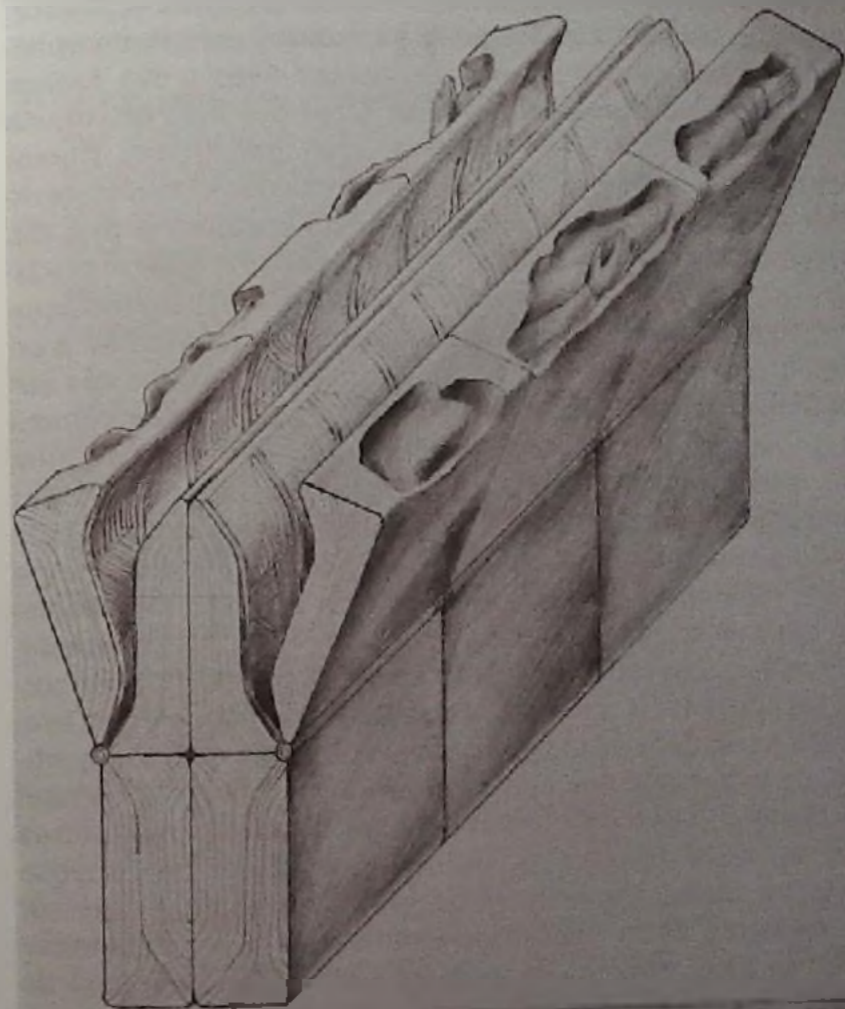
Ecrin rituel et sacré, objet mémorable et œuvre d'art, la châsse de sainte Gertrude plus que d'autres peut-être, tant par son histoire que par sa réalité, a suscité une image si puissante et si ancrée dans les mémoires qu'elle en est devenue exclusive pour beaucoup. Mais l'histoire est là. La destruction matérielle a créé une modification aussi radicale que la transformation d'un matériau en une œuvre d'art! Ce n'est qu'à partir de la reconnaissance de cette nouvelle réalité du temps et de la matière de l'œuvre qu'une « reconstitution » ou, plus exactement, une restauration de la châsse est pensable et possible. La solution théorique adoptée s'inscrit dans ce sens. Quant à son application, elle n'est pas encore achevée. Cela n'empêche pas de réfléchir sur ce qui a déjà été réalisé et qui reste à faire. On envisagera donc les trois étapes selon leur état d'avancement.

- 1° *La châsse moderne*: c'est la seule étape achevée, et cela depuis plus de 2 ans. Sans évoquer les péripéties de cette réalisation, il n'est pas inutile de rappeler que le choix d'une esthétique moderne et celui de l'artiste ont donné lieu à des débats souvent passionnés. Certains échanges d'opinions au sein de la commission de la châsse m'ont rappelé les ombres de la Tour Eiffel en construction et le procès de Brancusi devant faire valoir contre la douane de New York que son « Oiseau dans l'espace » était bien une sculpture et non un lingot de bronze! J'ai personnellement défendu au Collège Communal de Nivelles du 1er juillet 1976, le contrat avec le sculpteur Félix Roullin, en estimant, avec mon collègue René Sneyers, que cet artiste convenait particulièrement par sa connaissance très sensible de l'orfèvrerie médiévale, le caractère profondément métallurgiste de son œuvre, ainsi que le brillant et la monumentalité de son art résolument moderne. C'était là une prise de position qui avait été suivie par une large majorité de la commission. Celle-ci a également accepté l'œuvre réalisée après en avoir suivi la mise en œuvre pas à pas. Ses souhaits et ses réactions ont aidé l'artiste dans la définition de son programme, fixé dans ses grandes lignes par le contrat: les contraintes tenaient au culte (nécessité d'une adaptation au char pour le *Tour* et à l'habillage



NOUVELLES CHASSE DE SAINTE GERTRUDE  
 VUE AXONOMETRIQUE DU VOLUME 1  
 Esc. 1/100  
 G. ROULLIN 1910 VASE A PLANCHE 2

Fig. 16 — La nouvelle chässe de Félix Roullin. Avant-projet définissant la transformation des volumes: le volume 1. Dessin de F. Roullin.



NOUVELLES CHASSE DE SAINTE GERTRUDE  
 VUE AXONOMETRIQUE DE LA  
 TRANSFORMATION DU VOLUME 2 (en  
 VOLUME 2) Esc. 1/100  
 G. ROULLIN 1910 VASE A PLANCHE 3



de laiton pour l'exposition permanente dans la collégiale), à l'iconographie (évocation du Christ, de la Vierge et de sainte Gertrude) et au matériau (du métal). Innovation importante dans l'histoire des châsses et déjà significative de l'art du sculpteur: l'idée d'un volume transformable permettant de métamorphoser l'image de la châsse en trois visions liées à des formes diverses de situation et de dévotion. Ces trois états de volume s'accompagnent de transformations iconographiques. Durant l'ordinaire de l'année, la châsse sera abritée dans l'habitacle de laiton du XVI<sup>e</sup> siècle qui, nettoyé, brillera comme l'or (fig. 16). Contrastant par le poli argenté de son volume d'acier inoxydable, la châsse s'y dressera comme un coffre parallélépipédique étroit, marqué dans le haut par l'apparition fragmentée d'un corps dans un linceul, l'image en bronze évoquant le *corps terrestre* de la sainte. Descendu pour le *Tour*, ce premier volume est ouvert pour constituer une grande dalle qui magnifie l'image incluse d'un gisant, en éléments de bronze (fig. 17). Cet hommage au *corps glorieux* est exposé dans la collégiale immédiatement avant et après le *Tour*. Enfin, la silhouette de l'ancienne «fierte» se dessine comme un souvenir resplendissant lorsque la châsse est portée sur le char (fig. 18). Le rabattement des volumes révèle sur les flancs des reliefs d'argent portant les noms et les attributs de sainte Gertrude parmi des évocations estampées des objets les plus humbles de notre quotidien, de même que des outils qui ont servi à créer la châsse. Les pignons (frontons quadrangulaires dans les deux autres volumes) nous relient à la tradition de manière très intense puisqu'ils portent les empreintes, en argent coulé, prises sur des éléments de la châsse du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces «citations» mises en page exaltent de manière saisissante la beauté de l'œuvre médiévale. Les fragments semblent sourdre de la masse comme pour ramener à la surface du présent la dimension historique profonde de l'ancienne «fierte». Iconographiquement ils représentent également, d'une part, le Christ en gloire, image parmi les plus pathétiques des restes incendiés, et d'autre part, la Vierge et sainte Gertrude; la souplesse et le raffinement des drapés et des visages gothiques y rayonnent. Chaque pignon est également ponctué par un émail métamorphosé par le feu: respectivement pré-roman et gothique, ils constituent les signes matériels des deux châsses qui abritèrent le corps saint; leur insertion dans la nouvelle châsse pro-

longeant lui aussi cet usage déjà évoqué. Ainsi, par une plastique et une thématique investies de l'expression d'un artiste de notre temps, les fonctions liturgiques sacrées et monumentales se conjuguent dans une vision où le métal lui aussi unit le présent et les souvenirs les plus mémorables.

2° **la reproduction métallique:** en cours de réalisation dans l'atelier d'orfèvrerie de W. Ibens, ce travail de haute précision s'avère beaucoup plus ardu que prévu. L'objectif est de réaliser une restitution métallique qui soit la plus objective possible de la châsse détruite. D'où le choix d'une technique d'empreinte, essentiellement la fonte à cire perdue (pour les statuettes) et la reproduction galvanique pour les reliefs et des éléments architecturaux. Les modèles doivent être mis au point par une analyse et une exploitation combinée de l'ensemble des sources qui permettent de saisir concrètement ce que fut la châsse avant sa destruction. Ces témoins sont les suivants:

- a. Les restes originaux plus ou moins fragmentaires et toujours déformés par l'épreuve du feu.
- b. Les moules en plâtres réalisés par l'atelier de moulage des Musées royaux d'art et d'histoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle; ils ont parfois subi des dommages de détails irrécupérables.
- c. La maquette en plâtre de l'ensemble, constituée à partir des précédents; elle est d'une fidélité en général estompée et parfois trahie dans des détails.
- d. Les photos antérieures à la destruction, peu nombreuses et qui permettent de préciser parfois la position d'une main, d'une tête, d'un pil ou d'un ornement.

Dans la plupart des cas, les modèles sont obtenus à partir d'une combinaison de témoins (fig. 19 et 20). Une des incertitudes les plus importantes touche la répartition de la dorure. Une étroite collaboration a pu heureusement être établie entre les experts chargés de l'étude des modèles et les orfèvres qui ont rapidement assimilé jusque dans les gestes techniques les plus élémentaires la nécessité d'une traduction rigoureuse des détails et d'une conception générale qui soit cohérente tant pour la vision que pour l'information documentaire. Ce travail d'analyse conjoint a déjà fourni des apports nouveaux pour la connaissance des formes et de la technique du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il y aura lieu de faire valoir dans le musée de la châsse.

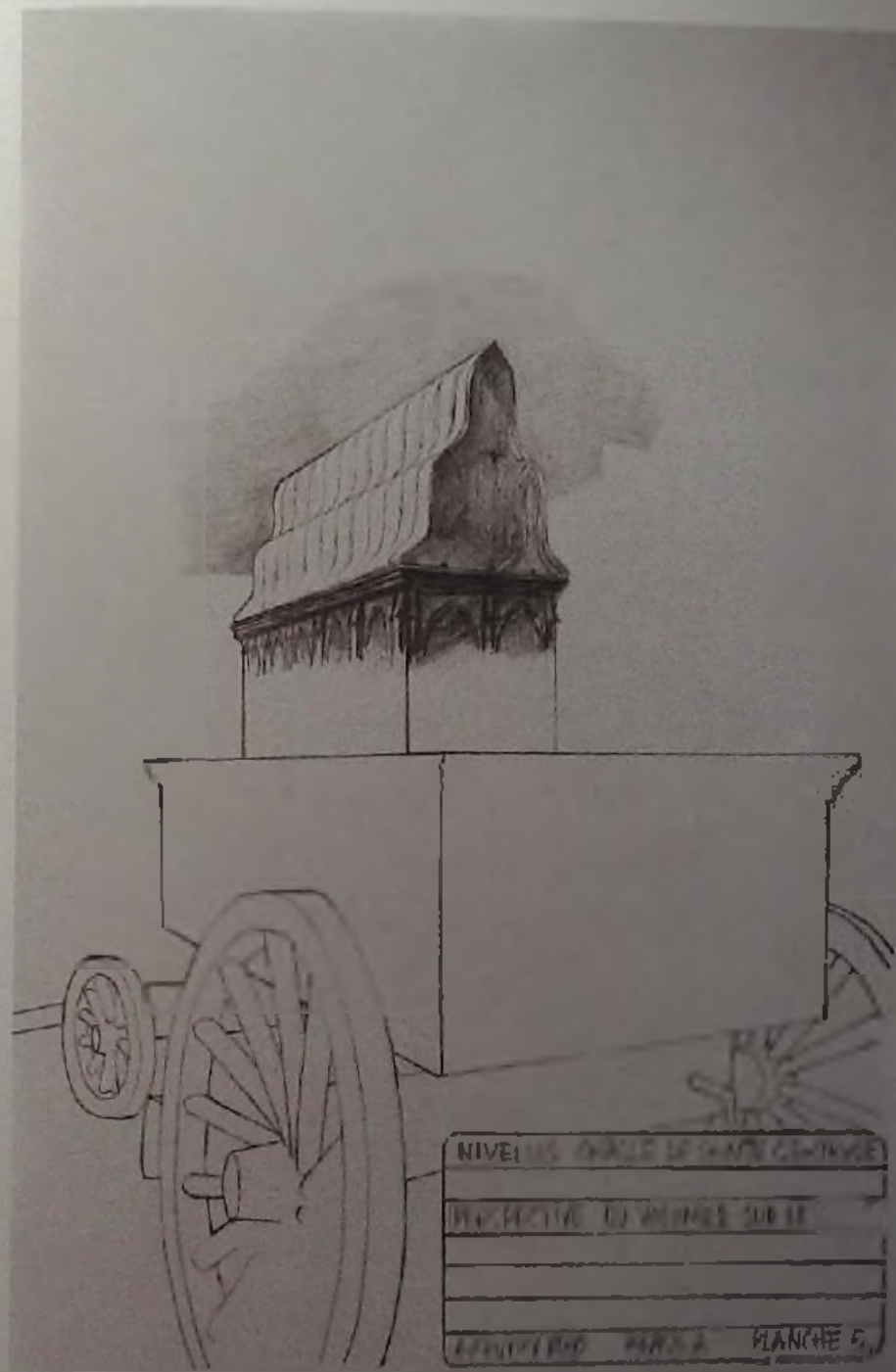
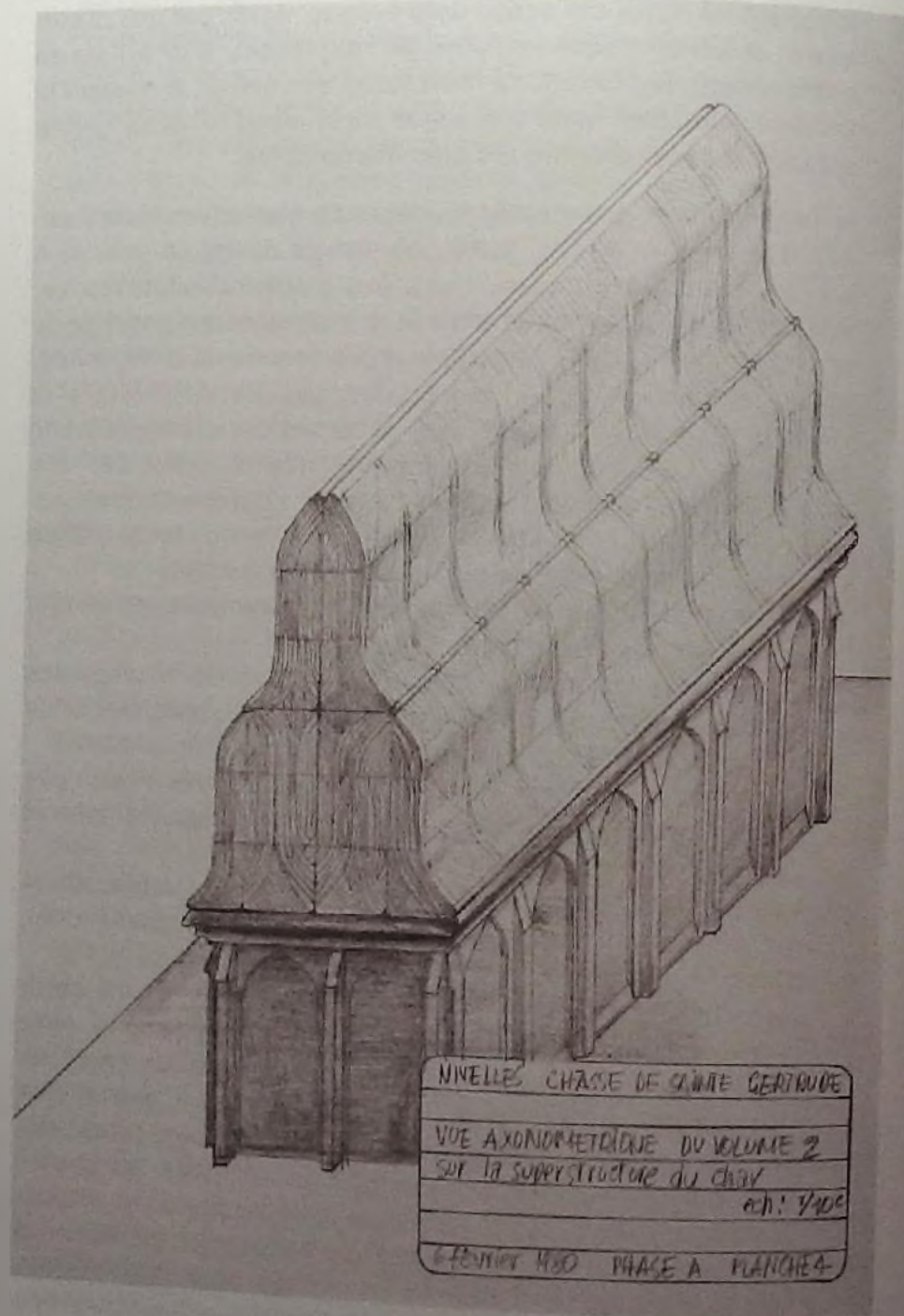


Fig. 17 — La nouvelle chaise de Félix Roulin. Avant-projet définissant la transformation des volumes, le volume 2. Dessin de F. Roulin.

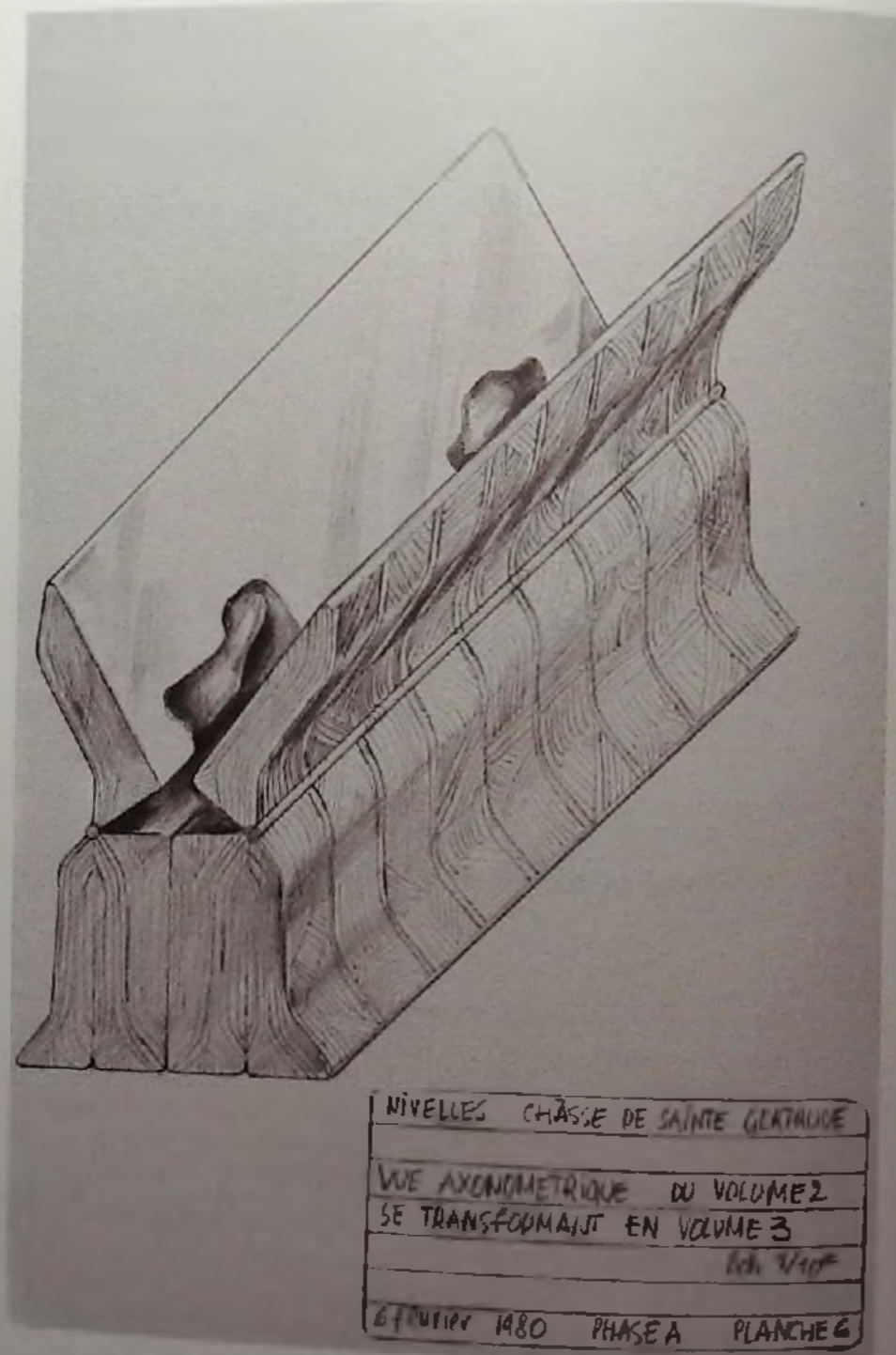
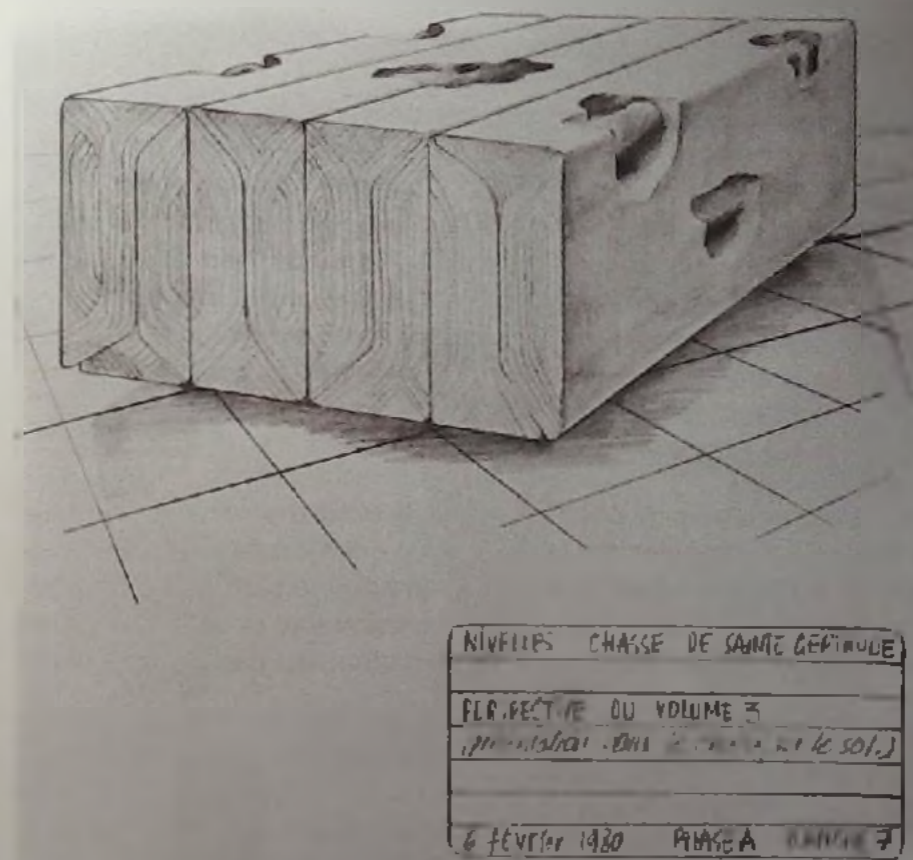


Fig. 18 — La nouvelle châsse de Félix Roulin. Avant-projet définissant la transformation des volumes: le volume 3. Dessin de F. Roulin.



3° Le musée de la châsse: Il est désormais acquis au sein de la commission qu'un musée de la châsse devra être créé pour la présentation des restes et plus largement, pour que soit mieux connue l'histoire de ce chef-d'œuvre. Il s'agit en fait d'élargir l'idée d'un trésor. C'est d'ailleurs la raison même de la reproduction métallique. Au centre de l'espace d'exposition des originaux, cette restitution devra permettre au visiteur de replacer les fragments dans une vision d'ensemble tout en ménageant la possibilité d'en contempler la beauté propre, sans interférence visuelle. Cette mise en valeur devra combiner les différents points de vue iconographiques, stylistiques et technologiques. Ainsi, il y aura lieu de montrer que la châsse du XIIIe siècle représente un témoin exceptionnel de l'art gothique tant par ses formes architecturales et sculpturales que par l'emploi d'une nouvelle technique d'orfèvrerie associant, de manière étonnamment créatrice, la découpe, le pillage et la soudure. De même, en combinant l'examen des pièces à une analyse du contrat de 1272 et en élargissant les références à d'autres témoins de l'art gothique, on évoquera l'histoire de la création

de la chässe: comment se croisent un style et une pratique d'atelier et l'écriture personnelle des orfèvres qui ont traduit dans le métal le projet dessiné. L'histoire ultérieure de la chässe aura également ses droits, celle de son usage dans le culte comme celle de ses restaurations et de son actuelle «reconstitution» y compris tous les essais, parfois étonnants, qui ont précédé les travaux actuels. Ce musée devra sceller la synthèse entre la création, la reproduction et la conservation qui constituent les trois volets de la «reconstitution» telle qu'elle a été décidée.

En conclusion de ces notes et réflexions d'un témoin engagé, il convient de rappeler que la polémique qui s'est développée à propos de la chässe moderne est, pour une bonne part, due à un manque d'information sur l'ensemble du programme et cela malgré les expositions qui se sont répétées annuellement depuis une demi-



Fig. 19 — Saint-Thomas. Images de la reproduction métallique par W. Ibens. À gauche, la reproduction; à droite, l'original. Photo W. Ibens.



Fig. 20 — Saint-Barthélémy. Images de la reproduction métallique par W. Ibens. De gauche à droite: le moulage en plâtre, le tirage en orre pour la coulée de la reproduction et l'original. Photo W. Ibens.

douzaine d'années. La controverse s'est d'autre part fixée sur le terrain délicat du sens de l'art et des objets de culte. Crise de l'image, crise de l'objet, crise du sens... L'art témoin des idéologies, manifestation de nos aspirations, de nos conflits ou ornement de nos demeures? Comment relier ce présent hasardeux à un passé qui a les apparences de l'harmonie et de la continuité? L'art doit-il réveiller ou rassurer? Autant de questions qu'on ne peut éluder et qui interfèrent sur nos décisions. Quoi qu'il en soit, il est certain que la «reconstitution» prévue ne pourra être jugée, dans ses intentions comme dans ses réalisations, que lorsque l'ensemble sera accompli. Le musée de la chässe sera, de ce point de vue, un lieu où pourra se faire, se défaire et se refaire le sens d'une œuvre et de son histoire. Une histoire riche par les engagements des artistes et des artisans et dérisoire par la fragilité des choses et des discours qui, comme celui-ci, auront accompagné ces gestes dans la matière, ces rêves dans les formes et les images.

**Echos dans la presse:**

Parmi de nombreux articles rendant compte des travaux et des réactions que cette «reconstitution» continue de susciter, citons en particulier ceux de L. DENIS, *La destruction de la châsse de sainte Gertrude et du trésor de Nivelles en 1940. La restauration de la châsse de sainte Gertrude*, dans *Rif tout dju*, n° 156, février 1972, p. 20-22, de Bernard BALTEAU, *Deux nouvelles châsses pour sainte Gertrude à Nivelles* .., dans *La Meuse-La Lanterne*, 12 janvier 1983 et de Claudine DONNAY-ROCMANS, *Que penser de la nouvelle châsse de sainte Gertrude*, dans *Rif tout dju*, n° 267, octobre 1983, p. 24-32.

## **Le mobilier « Renaissance » et la collégiale de Nivelles: trois rencontres exceptionnelles**

*Marcel CHERON*

A l'exception de la célèbre châsse du XIII<sup>e</sup> siècle, le patrimoine mobilier de la collégiale Sainte-Gertrude fut largement épargné par l'incendie qui résulta du bombardement allemand du 14 mai 1940. Les destructions causées au bâtiment furent l'occasion saisie pour restituer à l'église son caractère roman et ottonien, dans un esprit hostile ou insensible aux aménagements postérieurs. C'est ainsi que, sous le couvert d'un retour à la pureté originelle, furent enlevées ou parfois même gravement mutilées des pièces datant principalement des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lambris, stalles, clôtures ouvragées, chaires de vérité, sculptures et nombre de tableaux. Tout ce mobilier fut démonté — souvent avec négligence —, disloqué, arraché au pied de biche et entreposé sans ménagement dans le grenier et autres débarras de la collégiale. Pour être «sauvé», ce patrimoine devait être inventorié, rassemblé et étudié pour en permettre la restauration et, but ultime, en choisir la destination future. La Fabrique de l'église collégiale prit l'initiative d'entamer ce travail en 1981 (1).

A l'époque où l'on voulait faire de la collégiale un joyau d'architecture pure succède le moment où l'on se propose d'y intégrer le mobilier de qualité. Car l'histoire de la collégiale ne s'est pas arrêtée au XI<sup>e</sup> siècle. Un bâtiment de cette nature, loin d'être figé, est un corps vivant, susceptible d'évolution. La collégiale doit son existence aux besoins et aux aspirations de la société dont elle

nous offre par conséquent une image microcosmique et évolutive dans la mesure où chaque époque y a laissé sa marque. Celle de la Renaissance, sans doute la plus attachante, retrouve peu à peu tout son éclat par la grâce d'une judicieuse restauration qui nous invite à remonter le cours du temps.

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas méridionaux sont engagés dans un processus global d'expansion économique, de transformations sociales, religieuses et intellectuelles. Celui-ci sert de fondement à l'éclosion d'une culture neuve et cohérente, basée sur un retour exemplaire aux sources de la pensée et de la beauté gréco-romaines<sup>(2)</sup>. Un siècle après l'Italie et à son imitation, nos régions sont ainsi confrontées à la prise de conscience historique d'un renouveau, d'une renaissance de la foi dans l'avenir. Le phénomène, dans son aspect artistique, va se traduire par une « façade » nouvelle, un répertoire de formes étrangères offrant une définition péremptoire de l'idéal antique et surtout une parure particulièrement séduisante par son exotisme et sa richesse ornementale<sup>(3)</sup>.

Le style « à l'antique » de nos régions est essentiellement une réinvention des formes italiennes en fonction d'une sensibilité et de contraintes locales. A l'origine de la diffusion, on trouve principalement l'aristocratie: princes et hauts dignitaires au service desquels les artistes élaboreront le nouveau style. Le chapitre noble de Nivelles est un bon exemple de ce mécénat aristocratique qui va utiliser la mode nouvelle comme affirmation supplémentaire de son prestige. La collégiale actuelle conserve trois témoignages particulièrement captivants et variés de cette rencontre d'intérêts.

### La clôture de la chapelle Notre-Dame de Hal

Le nouveau style ne se substitua pas immédiatement à l'ancien, et il existe entre la tradition et la nouveauté une période de fluctuation inévitable, un mélange entre les formes générales qui restent gothiques et le nouveau style qui, prudent, ne s'essala

que dans la décoration qu'il marque de son empreinte. Il s'agit, alors, d'une sorte d'habillage, par des formes à l'italienne, d'une structure encore gothique. La clôture qui fermait avant 1940 la chapelle Notre-Dame de Hal dans la collégiale est assez représentative de ce style de transition<sup>(4)</sup> (fig. 21).

La clôture se divise, verticalement, en trois parties essentielles, dont celle du milieu est à son tour subdivisée en deux et forme les battants de la porte d'entrée. Celle-ci comprend trois montants qui supportent chacun un contrefort orné d'un dais en forme de pinacle gothique. Ce dais forme une niche dont le cul-de-lampe est constitué de deux balustres à double ventre superposés et recouverts d'un feuillage en bas-relief. Le balustre intérieur repose sur une colonnette prismatique sans talloir, dont le fût est creusé de cannelures à côtes. Les dais n'abritent plus de statues.

L'étage inférieur de la clôture est composé de panneaux embrevés, d'une hauteur de 0,64 m, et entre lesquels sont placés de petits dais gothiques formant niches avec des balustres sim-



Fig. 21 — La clôture de la chapelle Notre-Dame de Hal. Etat au début du XX<sup>e</sup> siècle. Photo A. Despret.

bles, recouverts de feuillages et posant sur une petite base. Les panneaux sont sculptés de très peu de saillie. Au centre se trouve un médaillon encadrant un buste d'homme ou de femme en costume de l'époque et des figures grotesques dites mascarons. Le reste est occupé par des arabesques capricieuses de fruits et de fleurs, terminées par des têtes de monstres. Le second étage est occupé par des balustres à double ventre.

Le dernier étage devait probablement se composer de colonnettes à base et à tailloir prismatiques, au fût cylindrique annelé dont il ne reste plus que les deux dernières colonnes de chaque compartiment, à demi engagées dans les montants. Les vulgaires barreaux de bols qui subsistent actuellement ont remplacé, probablement au XIX<sup>e</sup> siècle, les « vingt piliers de cuivre et alrain »<sup>(5)</sup> qui firent les frais de la vente des effets des églises en 1798 sous le régime français<sup>(6)</sup>. Le couronnement, moderne, est composé d'un fenestrage d'arcatures ajourées de style flamboyant. Une traverse, ornée de moulures en forme de corniche, termine la clôture.

L'observation attentive des extrémités de la clôture montre qu'elle a été raccourcie maladroitement et accrédite l'hypothèse d'un changement d'emplacement<sup>(7)</sup>. Par ailleurs, vers 1880, la Société d'archéologie de Nivelles incita la Fabrique d'église de la collégiale à faire enlever « l'épaisse couche de couleur qui empêchait d'admirer la finesse et le modelé de ses sculptures »<sup>(8)</sup>. L'actuelle Fabrique de la collégiale se propose de poursuivre la restauration en vue du remplacement de la clôture dans la chapelle Notre-Dame de Hal. Car, l'intérêt artistique de l'objet, témoignage d'un art de transition, est indéniable. Si les têtes en médaillons, les couronnes de lauriers, les rinceaux, les arabesques des panneaux de la partie inférieure y parlent le langage nouveau, les dais et les pinacles rappellent les temps anciens en formant des contrastes et des oppositions. Au-dessus de ces panneaux, les balustres évoquent les colonnes bulbeuses du Palais des Princes-Evêques de Liège<sup>(9)</sup>.

Le travail de l'artiste dénote une imagination féconde et originale qui se traduit dans le mouvement des fleurages, dans les têtes de monstres qui se mêlent aux fleurs et aux fruits, dans les têtes de dauphins. L'usage du « tondo » ou médaillon, timbré d'un buste de

face, est caractéristique dans la mesure où il est issu de la médaille antique. L'ensemble des panneaux témoigne d'un goût pour la surcharge dans la composition comme dans l'ornementation. Cela permet de rattacher la clôture à une adaptation de la « manière lombarde » qui connut un beau succès dans le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>(10)</sup>.

## Le panneau dit de Charles Quint

Dans le même temps se développe un nouveau courant dans lequel l'italianisme est nettement affirmé et où la composition architecturale comme ses ornements sont inspirés par un souci d'équilibre et de clarté propre à la Renaissance la plus pure. A l'opposé du style gothique, l'architecture souligne, par les horizontales (soubassements, entablements) et les verticales (pilastres ou colonnes engagées), le statisme de son rythme et la nette distinction de chacun de ses éléments. Quant à l'ornement, il met en valeur la fonction des éléments tout en augmentant la préciosité que leur confèrent les proportions<sup>(11)</sup>. Ici, l'arabesque règne en maître avec ses rinceaux d'acanthé qui semblent s'enrouler et se dérouler sans fin. La composition sinusoïdale est faite de la répétition continue d'un couple symétrique de rameaux dont l'extrémité opposée à la volute s'achève par un torse humain ou par une tête animale. Le point de liaison des deux crosses par leurs pédoncules est imagé par un motif tel qu'une tête juvénile, un putto ou un oiseau. La diffusion de ce style, auquel le sculpteur lorrain, Jean Mone, a été identifié, est attestée dans la collégiale par le panneau dit de Charles Quint (fig. 22).

Ce lambris de chêne d'environ 2,60 m sur 2,60 m se trouvait en pièces détachées avant d'être restauré par les soins de l'ébéniste Christian Patriarche et installé, en février 1981, sur le mur nord de la collégiale à proximité de l'entrée des cloîtres. La partie centrale est composée de trois panneaux sculptés en bas-relief et encadrés par quatre élégantes colonnes à chapiteaux corynthesiens. Celles-ci ont leur fût cannelé dans la partie supérieure et sculpté de rinceaux dans la partie inférieure. Une corniche à bandeau sculpté sous une forte mouluration et décorée de rinceaux, de masques et de vases surmonte l'ensemble de l'ouvrage. Le soubassement est composé de panneaux entre consoles et sculptés de motifs géométriques.

Les trois panneaux sculptés sont d'un très grand intérêt artistique et iconographique. Sainte Gertrude est le sujet du panneau du centre. Sous un feuillage épanoui en palmier, la sainte est représentée en abbesse debout sur un socle. Elle est vêtue d'une robe longue ceinturée, d'un manteau drapé et porte la guimpe sous le voile de tête. Elle tient le livre ouvert de la main gauche, la crosse garnie d'une panniselle de la main droite. Elle est entourée par cinq rongeurs: deux à ses pieds, un sur son manteau, un sur son épaule et un sur la crosse. Elle est encadrée de grotesques: rinceaux végétaux et hérons. Le panneau de gauche s'orne d'une admirable figure d'amour joufflu et d'arabesques. Mais, c'est le panneau de droite qui donne son nom à l'ensemble du lambris. Il s'agit d'une composition allégorique. Charles Quint, vêtu en empereur antique,



Fig. 22 — Le panneau dit de Charles Quint. Etat en 1884. Photo M. Cheron.

portant la couronne impériale et muni d'un globe ainsi que du glaive de la justice, est couronné par deux amours ailés. Au sommet de la composition, deux «Hercules» luttent avec des colonnes symbolisant la force de l'empereur tandis qu'un «putto» tient sa devise «PLUS OULTRE».

Le panneau dit de Charles Quint a été remanié à plusieurs reprises depuis sa création. Les archives nous livrent des renseignements sur deux de ces transformations. Une première mention, datée de 1743, signale l'application de deux couches de vernis sur la boiserie: une de vernis ordinaire, l'autre de vernis rouge<sup>(12)</sup>. C'est à une restauration de plus grande importance que se livra le sculpteur bruxellois Sohest en 1856<sup>(13)</sup>. Il est vraisemblable qu'il découpa certains montants et qu'il transforma les cadres. Christian Patriarche fut chargé en 1980 de remonter l'ensemble du panneau et de compléter certaines pièces manquantes.

L'emplacement d'origine de la boiserie est difficile à déterminer. Depuis 1743, toutes les sources la situent clairement sur le mur occidental de la chapelle Notre-Dame de Bonnes Nouvelles, anciennement dédiée à saint Roch et à saint Nicolas<sup>(14)</sup>. Cette chapelle, voisine de la chapelle abbatiale (ou Notre-Dame des Victoires), est aussi appelée «chapelle des Fonts Baptismaux» ou «Baptistère». Comme la fondation de cette chapelle a été le fait de la prévôte Louise de Ricame, morte en 1557, il est plausible de supposer que le panneau y avait été déposé depuis sa création.

La tradition veut que la boiserie ait été offerte par l'empereur Charles Quint à Adrienne de Moerbeke, dite de Saint-Omer, qui fut abbesse de Nivelles de 1522 à 1548. Les archives ne contiennent aucun document qui puisse confirmer ce don impérial. L'étude stylistique d'au moins deux panneaux permet cependant de les rapprocher du tambour de porte de la salle des Echevins de l'hôtel de ville d'Audenarde. Composé de vingt-huit panneaux de chêne, ce tambour a été exécuté par le sculpteur local Paul Van der Schelden et P. de Merlier entre 1531 et 1534<sup>(15)</sup>. Il est possible que l'un de ces artistes soit l'auteur, pour partie, du lambris de Nivelles. Cela concorde avec l'opinion du comte J. de Borchgrave d'Altena qui datait la composition des années 1530-1540<sup>(16)</sup>.



## Les stalles des chanoinesses

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la Renaissance est solidement implantée dans nos régions. Sous l'influence de la haute Renaissance italienne, elle tend à établir un ordre plus monumental, basé sur des règles inspirées par des théoriciens de l'architecture classique<sup>(17)</sup>. C'est donc aussi par l'architecture que l'image romaine de la Renaissance s'impose chez nous. Cette Renaissance, sûre d'elle-même, nous a laissé son image dans les remarquables stalles que conserve la collégiale (fig. 23).

Sièges destinés aux membres des communautés religieuses lors des offices, les stalles justifient l'importance du chœur dans les églises cathédrales ou abbatiales dont elles constituent dès lors le principal ornement<sup>(18)</sup>. Appelées primitivement « formes » (« formae »), peut-être parce que leurs compartiments prenaient plus ou moins la forme du corps, elles ne sont apparues que vers le XI<sup>e</sup> siècle dans les églises monastiques et dans les cathédrales pourvues d'un chapitre de chanoines; elles ne devinrent d'un usage général qu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour la récitation de l'office divin. Elles apparaissent alors pourvues de tous les éléments qui constituent la stalle proprement dite: un siège mobile avec la miséricorde, petite console permettant de s'asseoir tout en paraissant être debout quand le siège est relevé; les séparations latérales ou parcloises, avec les accoudoirs; un appui pour s'agenouiller ou prie-Dieu; le haut dossier ou dorsal; enfin le dais ou couronnement.

### *La communauté religieuse de Nivelles*

A Nivelles, aux deux communautés de femmes (« sorores », « sanctimoniales ») et d'hommes (« monachi », « fratres ») soumises à la règle de saint Benoît depuis leur fondation par Itte, mère de Gertrude, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, avait succédé, progressivement, un chapitre séculier composé de chanoinesses et de chanoines<sup>(19)</sup>. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la « vita communis » s'estompée peu à peu et l'abbaye institua en faveur de ses membres un régime prébendal, qui resta cependant de type communautaire. Le chapitre de Sainte-Gertrude limita son recrutement aux candida-



Fig. 23 — Les stalles « Renaissance » du « chœur des Dames ». Etat en 1914-1916.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

les issues de l'aristocratie. Il devint ainsi un chapitre séculier noble dont les exigences en ce qui concerne les preuves de noblesse ont été croissantes au cours du temps.

Comme l'abbaye primitive, le chapitre était une institution mixte: chanoinesses et chanoines ne formaient qu'une seule congrégation placée sous le patronage de la fondatrice. Cependant, les chanoines constituaient une corporation particulière, «l'état de Saint-Paul». Pour les chanoinesses, assister à la messe quotidienne et psalmodier l'office du jour constituaient leurs seules obligations; en échange, elles recevaient une prébende, c'est-à-dire un revenu, fruit d'une fondation ou rente d'une propriété abbatiale<sup>(20)</sup>. Au total, Nivelles offrait 42 prébendes de chanoinesses du plus haut montant pour les Pays-Bas (autour de 850 florins au XVIII<sup>e</sup> siècle)<sup>(21)</sup>.

#### Le « chœur des Dames »

Originellement, les chanoinesses et les chanoines chantaient les offices ensemble dans le grand chœur de l'église collégiale — consacrée en 1046 — à proximité du maître-autel. Le concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent II en 1139, interdit, en son 27<sup>e</sup> canon, aux membres des congrégations des deux sexes de psalmodier dans le même chœur<sup>(22)</sup>. Il semble que ce soit pour se conformer à cet esprit que les chanoinesses se retirèrent en un chœur particulier dans le bras nord du transept oriental de la collégiale, converti au XII<sup>e</sup> siècle en « chœur des Dames ». Telle est, en tout cas, l'hypothèse de l'archéologue allemand F. Bellmann qui affirme avoir constaté la même transformation dans l'abbatiale de Gernrode (Allemagne de l'est)<sup>(23)</sup>. Selon cet auteur, le bras du transept fut surélevé de 1,60 m environ, planté sur une crypte reposant sur quatre piliers et séparé du reste du transept par un mur lancé sensiblement dans l'alignement du mur du collatéral<sup>(24)</sup>.

C'est donc dans le « chœur des Dames » que, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, les chanoinesses chantaient l'office pendant que les chanoines se réunissaient dans l'église Saint-Paul. Mais les offices en commun se faisaient dans le grand chœur tant pour la grand'messe que pour le chant des psaumes et versets, etc...

#### Les stalles de 1566

La fonction des stalles dans la liturgie chorale impose un matériau noble, le chêne, ainsi qu'une composition en travées comportant chacune un siège rabattable. Leur structure, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, se définit spontanément en adaptant les formes de l'architecture de pierre. C'est donc dans la transformation de l'expression architecturale des hauts dossiers et dans la mise en forme neuve des accoudoirs, des cloisons latérales (parcloises) et terminales (jouées) que la Renaissance imprime aussi sa marque.

Nous ignorons tout des anciennes stalles qui devaient occuper le « chœur des Dames » avant 1566. Lorsque, en 1563, les chanoinesses de Nivelles confièrent à un artisan anonyme la réalisation de « neuves ou nouvelles formes en leur petit chœur à leurs frais particuliers »<sup>(25)</sup>, celui-ci façonna un véritable ensemble architectural reprenant les éléments essentiels du temple grec classique, où la superposition des blocs assure l'équilibre de l'ensemble. Les stalles, comme le temple, se dressent sur un soubassement composé de quelques degrés. On y retrouve des colonnes avec bases et chapiteaux, l'entablement (avec frise et architrave à trois fascies) et la corniche. Quant aux éléments décoratifs, ils constituent une traduction des plus luxuriantes des styles « Floris » et « Vredeman de Vries » qui sont chez nous les artistes les plus éloquents de cette période qui se caractérise par l'abandon de l'arabesque au profit de la grotesque, système illusionniste formant des échafaudages irréels d'êtres et d'objets défiant les lois du monde physique<sup>(26)</sup>.

On trouve ici des structures en perspective faites de bandes découpées et appelées « cuirs » et « ferronneries » qui forment des carcans où s'ébattaient des personnages nus et des animaux. Intimement lié aux « cuirs » et « ferronneries », le cartouche, motif issu de l'écrêteau et qualifié à l'époque de « compartiment », est un élément essentiel du nouveau répertoire. S'y ajoutent des supports anthropomorphes tels que les atlantes, les cariatides, les termes. D'autres motifs tels que des masques de lions, des têtes humaines plus ou moins caricaturales, à couronnes de plumes ou de fruits chargent les compositions. On trouve également des frises à guirlandes de fruits et de masques.

Les trente-deux nouvelles stalles, terminées en 1566<sup>(27)</sup>, habillent le « chœur des Dames » sur trois côtés. Des plans de la collégiale nous fournissent l'emplacement d'origine des stalles<sup>(28)</sup>. Ainsi, le mur occidental est percé par une porte qui débouche sur un escalier de douze marches à double rampe permettant l'accès à partir des cloîtres<sup>(29)</sup>. En entrant de ce côté, on découvre sur la droite deux stalles plus larges et montées sur trois degrés : l'une d'elles est réservée à l'abbesse, l'autorité spirituelle de la communauté<sup>(30)</sup>. La prévôte occupe la stalle placée immédiatement à gauche en entrant<sup>(31)</sup>. Si le mur nord est entièrement recouvert par quinze stalles, le mur méridional n'en comporte que onze afin de laisser un passage vers le « chœur des chanoines ». Le mur oriental, dépourvu de stalles, est orné d'un autel en bois.

#### *Les stalles et l'histoire de la collégiale : déplacement et modifications*

Le « chœur des Dames » ne sera pas touché par la première vague de transformations qui va modifier sensiblement l'intérieur de la collégiale, particulièrement entre 1753 et 1765. Celle-ci s'inscrit dans le courant général de rénovation architecturale des Pays-Bas méridionaux qui introduit à Nivelles le goût français<sup>(32)</sup>. En 1772, le bras nord du grand transept est abaissé afin de le mettre au même niveau que le « chœur des chanoines », à la croisée. A ce moment, la crypte du XII<sup>e</sup> siècle est supprimée et remplacée par deux caveaux ayant leur entrée par le cloître<sup>(33)</sup>. Cette opération nécessite le démontage des stalles qui sont ensuite remontées — au niveau inférieur — ainsi que le prouve le travail du ferronnier Hunin<sup>(34)</sup>.

Nous perdons ensuite leur trace pendant une soixantaine d'années. Lorsqu'un document daté de 1843-1850 nous en reparle, c'est pour signaler que certaines d'entre elles ont été déménagées dans la chapelle Notre-Dame de Hal, soit le bras sud du transept occidental de la collégiale<sup>(35)</sup>. En fait, à cette date, il ne reste plus que dix-sept stalles au complet dans le « chœur des Dames » : 15 sur le mur nord et 2 sur le mur occidental. Les 15 autres stalles, installées dans la chapelle Notre-Dame de Hal, sont dépourvues de leur couronnement, probablement entreposé dans la chapelle Sainte-Agathe.

A quel moment s'est produit le déménagement d'une partie des stalles ? Du point de vue strict des sources disponibles, nous devons nous contenter de dire que le changement s'est produit entre 1772 et 1843. A défaut de traces écrites plus explicites, il est possible de formuler une hypothèse basée sur le contexte historique et religieux du déménagement. Il ne fait aucun doute, en effet, que la disparition d'une partie des stalles s'inscrivait comme une conséquence logique de la suppression du chapitre noble en 1797<sup>(36)</sup>. Les stalles étaient devenues d'autant plus inutiles que le concordat de 1801 — appliqué en 1804 à Nivelles — allait profondément modifier le caractère de la collégiale en la transformant en église paroissiale. Par ailleurs, le déplacement d'une partie des stalles était également lié à l'arrivée en 1804 de l'orgue de l'ancienne église paroissiale de Notre-Dame et de son buffet sur le jubé « Notre-Dame d'Iltre » (mur est du bras nord du transept oriental). Non seulement quelques stalles auraient dû être enlevées pour faire place au nouveau buffet mais, en plus, le « chœur des Dames » aurait été entièrement fermé. Cela paraît évidemment impensable.

L'hypothèse la plus plausible est donc que la suppression du chapitre séculier, la transformation de la collégiale en église paroissiale et l'arrivée de l'orgue de Notre-Dame ont créé un contexte favorable au déménagement des quinze stalles que nous retrouvons dans la chapelle Notre-Dame de Hal en 1843. On peut donc, sans grand risque d'erreur, dater le déménagement du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce transfert nécessita l'enlèvement du couronnement qu'il n'était plus possible de conserver dans la chapelle Notre-Dame de Hal.

L'histoire des stalles, à partir de ce moment, est assez représentative du sort réservé à l'ensemble du mobilier de la collégiale. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un souci de retour aux sources, quelques esprits éclairés incitent la Fabrique d'église à faire enlever la peinture rouge qui recouvrait les stalles du « chœur des Dames »<sup>(37)</sup>. La suite est moins édifiante. Bien que totalement épargnées par le sinistre de 1940, les stalles vont être démontées et laissées à l'abandon dans différents déharras. Ce n'est qu'en 1981, par un effort commun de la Fabrique et de la Ville, que la restauration put enfin commencer. Nivelles retrouve ainsi un témoignage

artistique exceptionnel de la communauté religieuse qui fut à l'origine de la cité.

La protection, la restauration et le remplacement « in situ » de la clôture, du lambris et des stalles répondent à une préoccupation globale : sauvegarder les « traces » qui expriment concrètement les étapes d'une évolution historique et artistique. Chaque œuvre ainsi retrouvée révèle, vitrine privilégiée, tout le complexe social, économique ou stylistique d'une époque et d'une société. Elle fait apparaître les changements dans la perception du « beau » et, par le biais de la sensibilité, elle parle aux gens, à travers les siècles, en utilisant les différentes facettes du langage de son temps.

Ainsi, trois moments bien distincts de la Renaissance nous interpellent dans toute la transparence de leur présence qui va de la timidité des premiers temps à l'affirmation éclatante de la maturité. Le respect des ces « témoins », loin d'être une attitude « passiviste », tient dans l'affirmation intemporelle des potentialités de chaque époque. Elle porte en soi les prémisses d'un affranchissement et donne un présent à l'imagination.

- (1) En 1976, la Ville de Nivelles avait engagé un artisan ébéniste, M. Patrlarche, pour entreprendre la restauration des statues de Laurent Delvaux. Cependant, il était indispensable de mettre en chantier un projet global de réaménagement intérieur de la collégiale sur la base d'un inventaire précis du mobilier. Le travail fut confié à une équipe du cadre spécial temporaire comprenant des ébénistes et un licencié en histoire. C'est ainsi que je fus chargé de dresser pour chaque pièce de mobilier un dossier d'identification comprenant une partie descriptive et un historique.
- (2) Sur le sujet, nous nous reportons à l'excellente synthèse de J. DELUMEAU, *La Civilisation de la Renaissance* (collection Les Grandes Civilisations), Paris, 1967.
- (3) Pour l'étude de la Renaissance dans notre pays, nous avons choisi comme fil conducteur la synthèse de J. VANDEVIVERE et C. PERIER-D'ETEREN, *Belgique Renaissance. Architecture, art monumental*, Bruxelles, 1973.
- (4) Cf. « Plan de l'Eglise Collégiale S. Gertrude à Nivelles en 1782 », avec légende, (cal. 17). A.G.R., *Cartes et Plans, inventaire manuscrit*, n° 8674 (ex. A.E., n° 2101) : « 51. Chapelle Notre Dame de Hal ». Cette clôture se trouve actuellement entreposée dans le grenier de la collégiale. Les deux portes sont en dépôt aux Musées du Cinquantenaire. Elle a fait l'objet d'une étude par V. DENDAEL, *Des clôtures intérieures de l'église collégiale*, dans *Annales ... Nivelles*, t.III, 1892, p. 117-124.
- (5) Ces piliers sont attestés par un document d'archives non daté mais qui a probablement été rédigé vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. *Dénombrement des autres objets de l'Eglise Ste Gertrude en cuivre et airain*, s.d. [XVIII<sup>e</sup> s.], non paginé (Archives de la Fabrique de la Collégiale).
- (6) Cf. *Histoire chronologique de la Ville de Nivelles capitale du wallon Brabant depuis son origine jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle*, par H.F. TIRICO, s.d., manuscrit, Musée communal de Nivelles, pp. 1136-1137 : « La vente des effets des églises commença à avoir lieu le vingt-deux du mois d'août [1788]. [...] fut vendu ... les balustrades de cuivre des chapelles de Notre-Dame de Hal ... ».
- (7) Hypothèse formulée par le *Guide du visiteur de la Collégiale*, Nivelles, 1893, pp. 48-49 ainsi que par M. L. FICHEPET, *Aspects et décorations de la Collégiale Sainte Gertrude de Nivelles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, (Mémoire ronéotypé déposé au Musée communal de Nivelles), Université Catholique de Louvain, 1958, pp. 56-57. L'auteur se demande si la clôture ne provenait pas du chœur occidental fermé du côté de la nef. Elle n'aurait plus eu d'usage pratique à cet emplacement lorsqu'on modifia le Westbau, supprimant les autels de l'abside pour en faire un vaste hall d'entrée.
- (8) Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles, dans *Annales ... Nivelles*, t. II, 1892, p. XXIII.
- (9) Ainsi que la note J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *Notes pour servir à l'étude des œuvres d'art du Brabant*, dans *Nivelles : Art, Archéologie, Folklore. Edition spéciale du Folklore Brabançon*, juillet 1926, p. 121.
- (10) L. VANDEVIVERE et C. PERIER-D'ETEREN, *op. cit.*, p. 24.
- (11) *Ibid.*, p. 27.
- (12) A.G.R., A.E., n° 2152.
- (13) *Relevé des recettes et dépenses faites pour la restauration des objets d'art qui possède l'Eglise de Sainte Gertrude à Nivelles au 30 juin 1858* : « Le 25 novembre 1856. Payé à Mr Sohest, de Bruxelles, pour restauration d'une grande et belle boiserie sculptée de style Renaissance. Dépense : 430 » (Archives de la Fabrique de la collégiale).
- (14) Il s'agit de la chapelle graffitiée sur le bras nord du transept occidental. Cf. Plan de 1762, *op. cit.*, n° 45 (cal. 17).

- (13) I. VANDEVIVERE et C. PERIER d'ETEREN, *op. cit.*, p. 30.
- (14) J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, *op. cit.*, p. 121-122.
- (15) L'influence des traités italiens, dans les Pays Bas du sud, apparaît avec Pierre Coeck d'Alost (1502-1550) qui publie à Anvers, dès 1539, un résumé du célèbre *De Architectura* de Vitruve.
- (16) Une première série de dix-sept stalles a été rétablie en 1982 dans la collégiale. Le rétablissement des quinze autres stalles se fera en 1984/1985 après consultation de la Commission Royale des Monuments et Sites.
- (17) Sur l'abbaye de Nivelles, cf. J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1952.
- (18) A. D'HOOPE, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. I, Bruxelles, 1905, pp. 198 et sv.
- (19) Cf. A.G.R., A.E., n° 1834 « Etat des biens du chapitre, fourni au gouvernement ».
- (20) G. WILLAME, *Un procès du Chapitre de Nivelles (1759-1765)*, dans *Annales Nivelles*, t. IX, 1909, p. 213; A. D'HOOPE, *op. cit.*, p. 195 « Canon 27. Ne sanctimonialis simul cum canonicis vel monachis in ecclesia in uno choro conveniant ad psallendum ».
- (21) F. BELLMANN, *Zur Bau- und Kunstgeschichte der Stiftskirche von Nivelles*, Munich, 1941, p. 23 et 82.
- (22) Argumentation reprise par A. MOTTARD, *La Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, 2<sup>e</sup> édition, Nivelles, 1962, p. 60-61. L'existence de la crypte est attestée par un plan daté de 1753 et par l'acte qui l'authentifie. Cf. A.G.R., A.E., n° 2101 (cat. 14). Voir aussi J. TARTIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges*, t. I, fasc. 3 « Ville de Nivelles », Bruxelles, 1882, p. 130. Les auteurs confirment qu'il « existait jadis, sous le Chœur des Dames, une crypte spacieuse, que l'on appelait la Vieille Grotte ». De plus, en 1894, on découvrit les traces des affaitements de trois arcs formerets de voûtes sur le mur nord du bras nord du transept oriental. Cf. E. de PRELLE de la NIEPPE, *Les travaux de restauration de la Collégiale de Sainte-Gertrude à Nivelles*, dans *Annales Nivelles*, t. VI, 1898, p. 317-319.
- (23) G. WILLAME, *op. cit.*, p. 249. L'auteur, manifestement, cite, sans la nommer, une pièce d'archive. Voir aussi J. TARTIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 130. Les auteurs rapportent que l'abbesse Marguerite de Noyelles accorda, le 11 août 1564, cent florins « pour l'édifice des nouvelles formes, que l'on fait au chœur ».
- (24) I. VANDEVIVERE et C. PERIER d'ETEREN, *op. cit.*, p. 31 et sv. L'introduction de la grotesque, mise en honneur vers 1520 par Raphaël dans les Loges du Vatican, se fait par le dessin et la gravure à partir d'Anvers où le maître-ornemaniste Cornelis Bos publie vers 1544 un recueil systématique de modèles rapidement adopté par deux autres créateurs Pierre Coeck et Cornelille Floris. A partir de 1555, Hans Vredeman de Vries (1524-1604) publie des recueils de modèles plus adaptés aux compositions murales.
- (25) J. TARTIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 130: « ... le travail fut terminé en 1566, comme l'apprenait une date qu'on y lisait jadis ».
- (26) Trois plans sont particulièrement intéressants:
- Plan, non signé, non daté [fin du XVII<sup>e</sup> s., début du XVIII<sup>e</sup> s.], avec légende A.G.R., Cartes et Plans, *Inventaire manuscrit*, n° 8707 (ex. A.E., n° 2101) (cat. 13).
  - Plan de la collégiale, 19 février 1753, avec Acte qui l'authentifie. A.G.R., A.E., n° 2101 (cat. 15).
  - « Plan de l'Eglise Collégiale S. Gertrude à Nivelles en 1762 », avec légende A.G.R., Cartes et Plans, *Inventaire manuscrit*, n° 8674 (ex. A.E., n° 2101) (cat. 17).

- (27) J. TARTIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 130: « Là (près du Dieu de pitié des cloîtres) se trouvaient aussi des degrés ou escaliers conduisant au chœur (« au Dieu de Pitié, au cloître, au pied des degrés du chœur des Demoiselles »), dont la porte faisait face à l'autel ».
- (28) Cf. le point 9 de la légende du plan de 1762 (cat. 17): « Place de Madame l'abbesse avec sa stalle distinguée ».
- (29) *Ibid.*, point 10: « Place de la Dame Prévôte ».
- (30) Sur la question, cf. M. L. FICHEFET, *op. cit.*
- (31) Cf. la chronique rédigée en 1785 par un chanoine de Nivelles et intitulée « Antiquités de la Ville de Nivelles avec le nombre et règne des Abbesses du Noble et vénérable Chapitre de Sainte Gertrude depuis son origine jusqu'à ce jour », Bibliothèque Royale, Manuscrit II 3737, f° 184: « C'est aussi dans la même temps (en 1772) qu'on creusa les caveaux pour y mettre les morts sous le chœur des Dames ».
- (32) Le ferronnier Hunin affirme avoir « raccommoqué 42 clous pour remonter les formes du petit chœur ... et pour rattacher la boisserie ». Pièce d'archives citée par M. L. FICHEFET, *op. cit.*, p. 192-193.
- (33) Cf. *Inventaire et estimation des objets mobiliers qui se trouvent dans l'église primaire de Nivelles, dédiée à Sainte Gertrude, assurés pour 170.000 francs, le dit inventaire pour être annexé à la proposition*, s.d. (1843-50), n° 25. (Archives de la Fabrique de la collégiale): « Chapelle de Notre-Dame de Hal avec Autel, Stalles et Balustrade en chêne ».
- (34) Par la loi du V frimaire an VI (25 novembre 1797) qui supprimait les chapitres séculiers.
- (35) Cf. E. de PRELLE de la NIEPPE, *op. cit.*, p. 317: « La Fabrique fait dérocher les stalles Renaissance adossées au mur terminal du bras nord du transept ». Les autres stalles ne furent par dérochées.

## Le parcellaire de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles et de ses abords (1940-1949)

Jean-Luc DELATTRE

Le 10 mai 1940, les troupes nazies envahissent la Belgique (1).

Les 14, 15 et 16 mai 1940, le feu provoqué par le bombardement allemand à Nivelles embrase notamment le centre de la ville (2).

Nous avons étudié le plan parcellaire de la collégiale Sainte-Gertrude et de ses abords immédiats depuis la date de ce sinistre jusqu'au relotissement subséquent de 1948 et 1949.

L'importance des mutations justifiait notre travail qui porte exclusivement sur l'examen des sources cadastrales.

Les rapports et travaux sur ce type de documents se multiplient (3) et témoignent de l'utilité de ces derniers sur les plans de la géographie historique (4) et de l'histoire économique et sociale (5).

Nous avons ainsi reconstitué la matrice ou modèle 212 de ces parcelles pendant cette période tragique de notre histoire.

En 1940 avant le sinistre, sur les 26 parcelles recensées au départ du plan supplémentaire ou double du plan primitif mis à jour annuellement (6), du tableau indicatif supplémentaire ou modèle 209 (7) et des croquis d'arpentage ou modèle 207 (8), une seule appartient à la province, à savoir celle du tribunal, cinq à la commune, à savoir celles de l'hôtel de ville, de ses deux annexes, du cloître de l'église, de son jardin, une à la fabrique d'église, à savoir celle de la collégiale.

Les dix-neuf autres contiguës à l'édifice religieux sont bâties et appartiennent à des particuliers; aucune de ces dernières bordant la grand-place (cat. 39) et la place du marché au bétail ne s'étend sur plus d'un are à l'exception des parcelles 432e et 440c.

Les 26 parcelles seront incendiées au moment du sinistre en tout ou en partie.

Lors du relotissement de 1948 et 1949, subsistent 22 parcelles (fig. 24).

Celles appartenant aux particuliers seront réunies à la voirie publique (fig. 25), seule la propriété de la Banque de la Société générale de Belgique (parcelle 440c) sera expropriée en vue de l'érection du nouvel hôtel de ville (9).

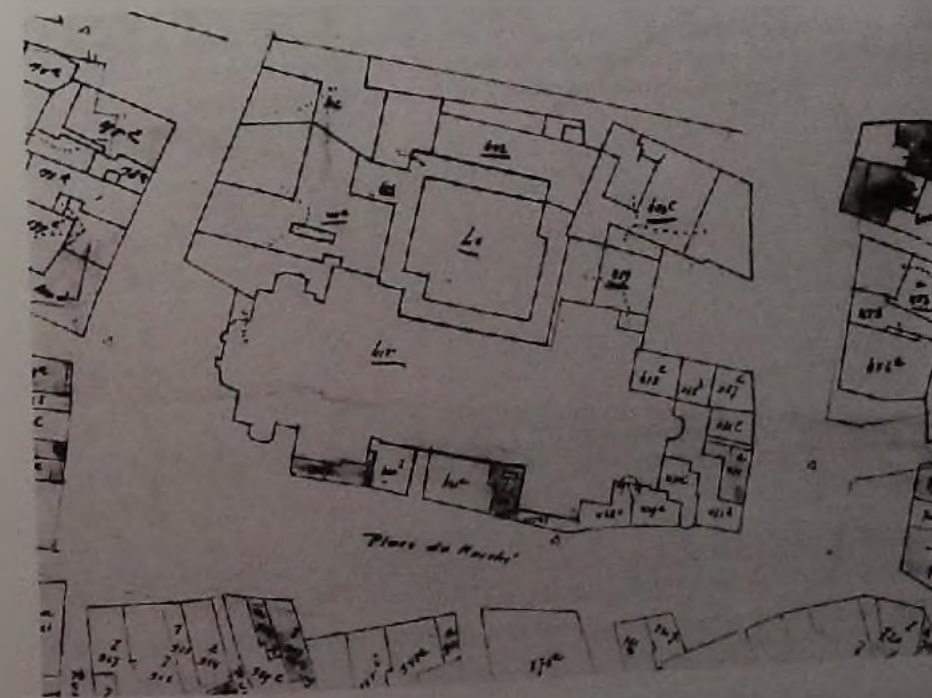


Fig. 24 — Relotissement de 1948-1949. Situation ancienne. Détail du plan cadastral à l'échelle 1/1000, section D, 1ère feuille. Croquis d'arpentage de J. Duchateau, géomètre-expert (cf. modèle 207, n° 39).

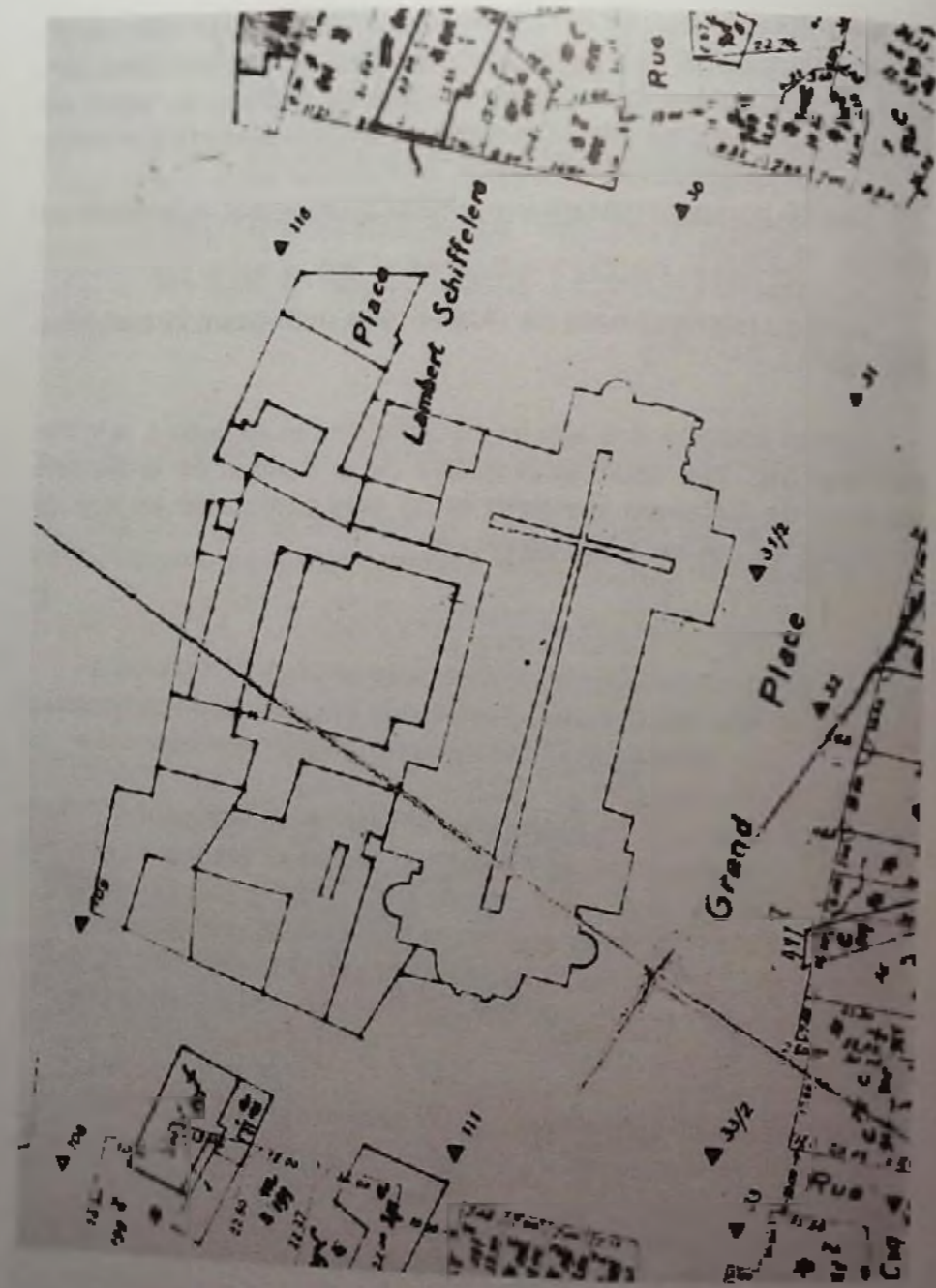


Fig. 25 — Relotissement de 1948-1949. Situation nouvelle. Détail du plan cadastral à l'échelle 1/1000, section D, 1<sup>ère</sup> feuille. Croquis d'arpentage de J. Duchateau, géomètre-expert (cf. modèle 207, n° 39).

- (1) J. GERARD LIBOIS et J. GOTOVITCH, *L'an 40. La Belgique occupée*. Bruxelles s.d., 517 p. et CORDEWIENER (A.), *Une Wallonie «socialiste»*. La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire - Economie - Société, t. II (Bruxelles), 1978, p. 284.
- (2) J. COPPENS, (*Nivelles et la seconde guerre mondiale*) (Nivelles), (1964), 64 p. et L. GENTY, (*Quarante ans après. Nivelles sous les bombes allemandes en mai 1940*). Tiré à part de *Rit Tout Dju*. (Nivelles), (1980), 48 p.
- (3) J. VERHELST, *De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadastrer en van de grondbelasting (1790-1835)*, dans *Miscellanea Archivistica*, vol. XXXI, Bruxelles, 1982, 248 pl., 142 p. et A. ZOETE, *De documenten in omloop bij het Belgisch kadastrer (1835-1975)*, dans *Miscellanea Archivistica*, vol. XXI, Bruxelles, 1979, 84 pl., XXVII - 264 p.
- (4) J. RUWET, *Le cadastre thérésien comme source pour la géographie historique de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des régions limitrophes*. Sources de la géographie historique en Belgique, Actes du Colloque de Bruxelles, 25-27 IV 1979, Bruxelles, 1980, p. 172-194 - J. RUWET et C. BRUNEEL, *Le duché de Luxembourg à la fin de l'ancien régime. Atlas de géographie historique. introduction par Françoise MIRGUET (fasc. I). Le quartier de Durbuy par Idem avec la collaboration de Pierre CAMBIER (fasc. II). Le quartier de Marche par Idem avec la collaboration d'Yves WELLEMANS et de Pierre CAMBIER (fasc. III)*, Louvain-la-Neuve, 1982-1983, 148 + 123 + 83 p.
- (5) A. ZOETE, *op cit.*, p. XXIV-XXVII et J. VERHELST, *op cit.*, p. 35-38. A. Zoete et J. Verhelst en ont dressé la bibliographie la plus récente.
- (6) Ministère des Finances. Administration du cadastre. Direction du Brabant.
- (7) *ibidem*.
- (8) *ibidem*.
- (9) Dans une étude complémentaire, nous établirons pour la même période la liste des particuliers, propriétaires, et déterminerons les fonctions de ces immeubles au travers des sources notariales, de l'enregistrement et de la conservation des hypothèques.

## RECONSTITUTION DE LA MATRICE OU MODÈLE 212

(Relotissement de 1948 et 1949)

- a) Nous n'avons pas tenu compte dans le cadre de notre étude exclusivement topographique du revenu cadastral et de la lettre C (biens de la communauté), F (biens propres à la femme), M (biens propres au mari) des parcelles.
- b) Les radicaux et exposants des parcelles 438<sup>a</sup> et 438<sup>b</sup> sur le croquis d'arpentage n° 39 (fig. 24) doivent être intervertis.
- c) j: jardin; 1: 1<sup>ère</sup> classe; 2160: 2160 francs l'hectare.

Parcelle	Art. de la matrice et n° d'ordre	Rue et numéro hameau ou trou-dit	Situation cadastrale		Nature des propriétés	Contenance de chaque parcelle			Classement et revenu par ha (a)	Revenu cadastre (a)	Situation précédente	Année de la mutation	Cause succincte des modifications	Dates de l'acte et de son enregistrement	Situation nouvelle		
			section	numéro		ha	a	ca							Article	N° d'ordre	Article
			3	4	5	6		7	8-11	12	13	14	15	16	17	18	19
411a	2069/8	Place du Tribunal	D	411a	Tribunal		8	38			1760	44	1940	Totalement incendié		2069	49
	2069/49	Place du 4 Août	D	411a	Ruines		8	38			2069	8					
412	537/9	Place du Tribunal	D	412	Hôtel de ville		07	03					1940	Totalement incendié		537	284
	537/284	Place du 4 Août	D	412	Ruines		07	03			537	9					
413	537/10	Place Saint-Paul	D	413	Cloître		4	55					1936	Loi du 7/8/1931 Arrêté Royal du 1/2/1937 D.M. du 10/3/1937 n° 10981		537	285
	537/285	Place Saint-Paul	D	413	Cloître		4	55			537	10	1940	Totalement incendié		537	285
	537/285	Place du 4 Août	D	413	Ruines		4	55			537	265					
414	537/11	Place Saint-Paul	D	414	Jardin		7	10					1936	Loi du 7/8/1931 Arrêté Royal du 1/2/1937 D.M. du 10/3/1937 n° 10981		537	266
	537/266	Place Saint-Paul	D	414	Jardin des cloîtres		7	10			537	11					
415	534/4	Place Sainte Gertrude	D	415	Eglise		31	67					1940	Totalement incendiée		534	35
	534/35	Grand-Place	D	415	Ruines		31	67			534	4					
418c	4860/4	Grand-Place n° 28/28	D	418d	Maison			70			4860	3	1940	Totalement incendiée		4860	5
	4860/5	Grand-Place	D	418d	Ruines			70			4860	4	1949	Cess. on démolition entièrement à la voie publique	11/4/1949		
420b	2956/1	Place du Marché n° 24	D	420a	Maison			90			1994	9	1940	Totalement incendiée		2956	3
	2956/3	Grand-Place n° 24	D	420a	Ruines			90			2956	1	1948	Cess. on démolition entière	13/3/1948	1760	381
	1760/391	Grand-Place	D	420b	Terre à bâtir			90			2956	3	1949	Réun. à la voie publique			
421a	2229/31	Grand-Place n° 18	D	423	Maison			38			846	2	1940	Totalement incendiée		2229	83
	2229/83	Grand-Place n° 18	D	423	Ruines			38			2229	31	1947	Cess. on démolition entièrement à 421 et 422 sous 421a	27/11/1948	1760	330
	5474/1	Grand-Place n° 20	D	422	Maison			34			2991	1	1940	Totalement incendiée		5474	3
	5474/3	Grand-Place n° 20	D	422	Ruines			34			5474	1	1947	Cess. on démolition entièrement à 421 et 423 sous 421a	10/11/1947	1760	330
	2651/14	Grand-Place n° 22	D	421	Maison			84			4063	1	1940	Totalement incendiée		2651	20
	2651/20	Grand-Place n° 22	D	421	Ruines			84			2651	14	1947	Success. on vente démolition entièrement à 422 et 423 sous 421a	4/4/1947 et 9/1/1948	1760	330
	1760/330	Grand-Place	D	421a	Terre à bâtir		1	56			2229 5474 2651	83 3 20	1948	Réun. à la voie publique			
									2160 (c)								



Parcelle	Art. de la matrice et n° d'ordre	Rue et numéro hameau ou lieu-dit	Situation cadastrale		Nature des propriétés	Contenance de chaque parcelle			Classement et revenu par ha (a)	Revenu cadastral (a)	Lettre C, F ou M (a)	Situation précédente		Année de la mutation	Cause succincte des modifications	Dates de l'acte et de son enregistrement	Situation nouvelle	
			section	numéro		ha	a	ca				article	N° d'ordre				Article	N° d'ordre
		2	3	4	5		6		7			13	14	15	16	17	18	19
424	1181/1	Grand-Place n° 18	D	424	Maison et cour			72			12	128	6	1940	Totalement incendiée		1181	18
	1181/18	Grand-Place n° 18	D	424	Ruines			72				1181	1	1948	Cession/démolition entière/réuni à la voirie publique	24/3/1948		
425a	4608/2	Grand-Place n° 14	D	425	Maison			17				1878	2	1940	Totalement incendiée		4608	3
	4608/3	Grand-Place n° 14	D	425	Ruines			17				4608	2	1947	Vente/démolition entière	8/1/1948	1760	331
	1760/331	Grand-Place	D	425a	Terre à bâtir			17		1/2180		4608	3	1949	Réuni à la voirie publique			
428a	4865/1	Grand-Place n° 10	D	428	Maison			46				748	3	1940	Totalement incendiée		4865	2
	4865/2	Grand-Place n° 10	D	428	Ruines			46				4865	1	1948	Cession/démolition entière/réuni à 426a sous 428a	11/21/1948 et 14/5/1948	1760	392
	163/12	Grand-Place n° 12	D	428a	Maison			54				163	11	1940	Totalement incendiée		163	13
	163/13	Grand-Place n° 12	D	428a	Ruines			54				163	12	1948	Cession/démolition entière/réuni à 428 sous 428a	29/11/1948	1760	392
	1760/392	Grand-Place	D	428a	Terre à bâtir	1				1/2180		4865 163	9 13	1948	Réuni à la voirie publique			
429a	4768/1	Grand-Place n° 6	D	430a	Maison			42				1800	8	1940	Totalement incendiée		4768	2
	4768/2	Grand-Place n° 6	D	430a	Ruines			42				4768	1	1947	Cession/démolition entière/réuni à 429 sous 429a	3/1/1948	1760	392
	538/1/1	Grand-Place n° 8	D	429	Maison			35				2478	3	1940	Totalement incendiée		5381	2
	538/1/2	Grand-Place n° 8	D	429	Ruines			35				5381	1	1947	Vente/démolition entière/réuni à 430a sous 429a	9/1/1948	1760	392
	1760/392	Grand-Place	D	429a	Terre à bâtir			77		1/2180		4768 5381	2 2	1948	Réuni à la voirie publique			
431c	4571/3	Grand-Place n° 4	D	431b	Maison			97				4571	2	1940	Totalement incendiée		4571	7
	4571/7	Grand-Place n° 4	D	431b	Ruines			97				4571	3	1948	Cession/démolition entière	28/3/1948	1760	392
	1760/392	Grand-Place	D	431c	Terre à bâtir			97		1/2180		4571	7	1948	Réuni à la voirie publique			
432a	5818/2	Grand-Place n° 2	D	432d	Maison		2	10				5824	1	1940	Totalement incendiée		5818	3
	5818/3	Grand-Place n° 2	D	432d	Ruines		2	10				5818	2	1947	Vente/démolition entière	8/9/1947	1760	333
	1760/333	Grand-Place	D	432a	Terre à bâtir		2	10		1/2180		5818	3	1948	Réuni à la voirie publique			

Parcelle	Art. de la matrice et n° d'ordre	Rue et numéro hameau ou lieu-dit	Situation cadastrale		Nature des propriétés	Contenance de chaque parcelle			Classement et revenu par ha (a)	Revenu par ha (a)	Type C, F ou M (a)	Situation précédente		Année de la mutation	Cause succincte des modifications	Date de l'acte et de son enregistrement	Situation nouvelle	
			section	numéro		ha	a	ca				Article	N° d'ordre				Article	N° d'ordre
434a	2308/9	Place du Marché au au détail n° 16	D	434a	Maison							2308	8	1940	Totalement incendiée		2308	14
	2308/14	Place Lambert Schifflers n° 16	D	434a	Ruines		1					2308	9	1949	Vente/démolition entièrement à la voirie publique	7/1/1950		
436c	2081/3	Marché au Bétail n° 14	D	436b	Maison			70				2081	2	1940	Totalement incendiée		2081	8
	2081/5	Place Lambert Schifflers n° 14	D	436b	Ruines			70				2081	3	1947	Cession/démolition entière	8/11/1947	1760	334
	1760/334	Place Lambert Schifflers	D	436c	Terre à bâtir			70	1	2165		2081	8	1949	Réuni à la voirie publique			
437c	2440/5	Marché au Bétail n° 12	D	437b	Maison			83				2440	4	1940	Totalement incendiée		2440	18
	2440/10	Place Lambert Schifflers n° 12	D	437b	Ruines			83				2440	5	1947	Cession/démolition entière	26/11/1947	1760	335
	1760/335	Place Lambert Schifflers	D	437c	Terre à bâtir			83	1	2180		2440	10	1949	Réuni à la voirie publique			
438c (b)	5285/2	Marché au Bétail n° 8	D	438a	Maison			94				5285	3	1940	Totalement incendiée		5285	8
	5285/8	Place Lambert Schifflers n° 8	D	438a	Ruines			94				5285	2	1947	Cession/démolition entière	29/8/1947	1760	336
	1760/336	Place Lambert Schifflers	D	438b	Terre à bâtir			94	1	2180		5285	8	1949	Réuni à la voirie publique			
438e (b)	5918/1	Marché aux Bestiaux n° 10	D	438c	Maison			70				2130	1	1940	Totalement incendiée		5918	4
	5918/4	Place Lambert Schifflers n° 10	D	438c	Ruines			70				5918	1	1947	Vente/démolition entière	8/8/1947	1760	337
	1760/337	Place Lambert Schifflers	D	438b	Terre à bâtir			70	1	2180		5918	4	1949	Réuni à la voirie publique			
438	537/12	Marché aux Bestiaux	D	439	Ecole gratuite Bureau de la ville		2	88						1940	Totalement incendiée		537	288
	537/288	Place du 4 Août	D	439	Ruines		2	88				537	12					
440c	4698/4	Marché au Bétail 2-4	D	440c	Maison		8	56				4698	3	1940	Partiellement incendiée		4698	5
	4698/5	Place Lambert Schifflers n° 2-4	D	440c	Partie de maison		8	56				4698	4	1953	Expropriation/ changement de destination	30/5/1953 et 28/6/1953	537	303
	537/303	Place Lambert Schifflers	D	440c	Maison communale		8	56				4698	5					
442	537/209	Place Saint Paul	D	442	Annexe de l'Hôtel de Ville		4	73				537	194	1936	Loi du 7/8/1931 Art. 4 du 1/2/1937 DM du 10/3/1937 N° 10881		537	287
	537/287	Place Saint Paul	D	442	Musée communal		4	73				537	209	1940	Totalement incendiée		537	287
	537/287	Place du 4 Août	D	442	Ruines		4	73				537	287					

# CATALOGUE DE L'EXPOSITION

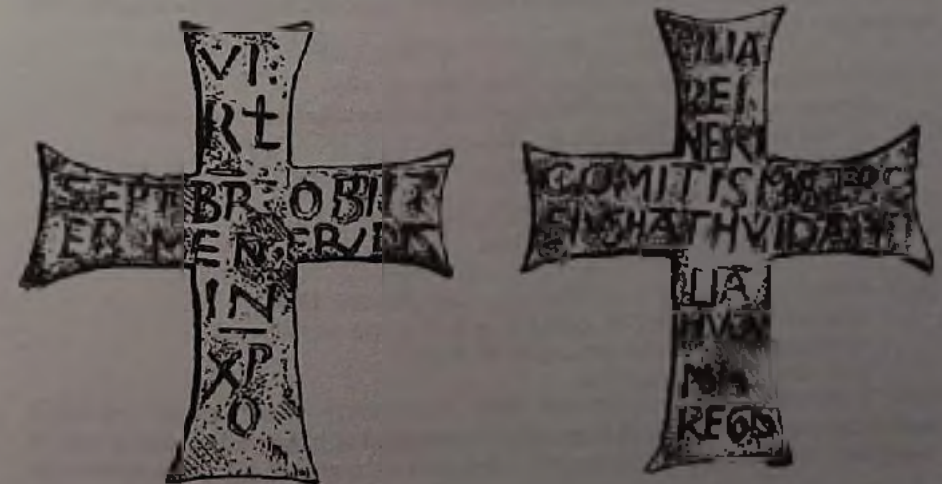
Les notices précédées d'un astérisque sont illustrées en fin de volume.

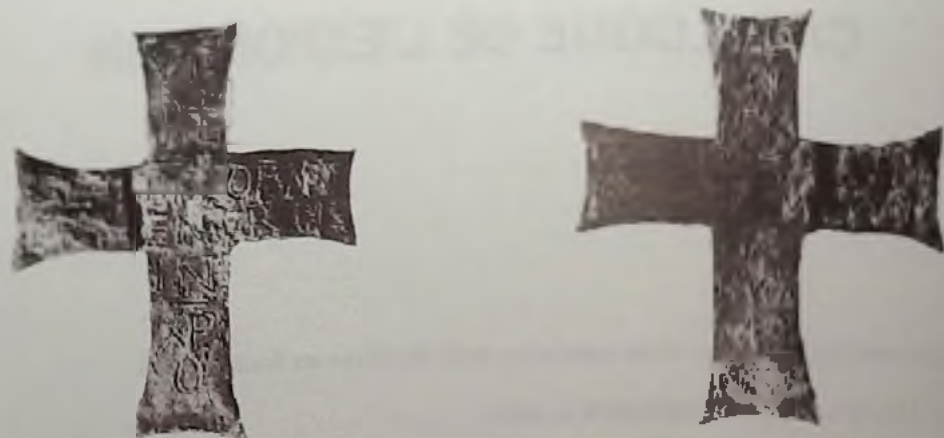
## I. LES EGLISES ANTERIEURES À 1046.

- \* 1. Croix de plomb, inscrite sur les deux faces.  
Fin X<sup>e</sup> - début XI<sup>e</sup> siècle  
Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Face A : « VI : / KL / SEPTBR : OBIT / ERMENTRVDIS / IN / XPIO » ; face B : « FILIA / REI / NERI / COMITIS MATERQ : / EIVS HATHVIDA FILIA / HVGOINIS / REGIS ». Traduction : « Le 6 des calendes de septembre (= 27 août), Ermentrude est décédée dans le Christ. (Elle était) fille du comte Reinier (IV de Hainaut) et sa mère Hodwige (était) la fille du roi Hugues (Capet) ». Cette croix a été trouvée en 1951 dans la tombe d'un enfant de deux à trois ans, sous le pavement de la dernière église carolingienne. Ermentrude étant morte entre 998 et 1013, son inhumation dut précéder de peu l'incendie de l'église.

On trouvera les autres documents relatifs à cette période dans les deux sous-sols archéologiques.





Cat. 1 Croix d'Ermentrude. Fin X<sup>e</sup>-début XI<sup>e</sup> siècle. Dessin de J. Mertens, photos J.-P. Dewert.

## II. LA COLLÉGIALE ROMANE: CONSTRUCTION ET TRANSFORMATIONS, XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES.

- ★ 2 Plan de la collégiale. Etat restauré. 1984.  
D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Synthèse Gh. Ladrière.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

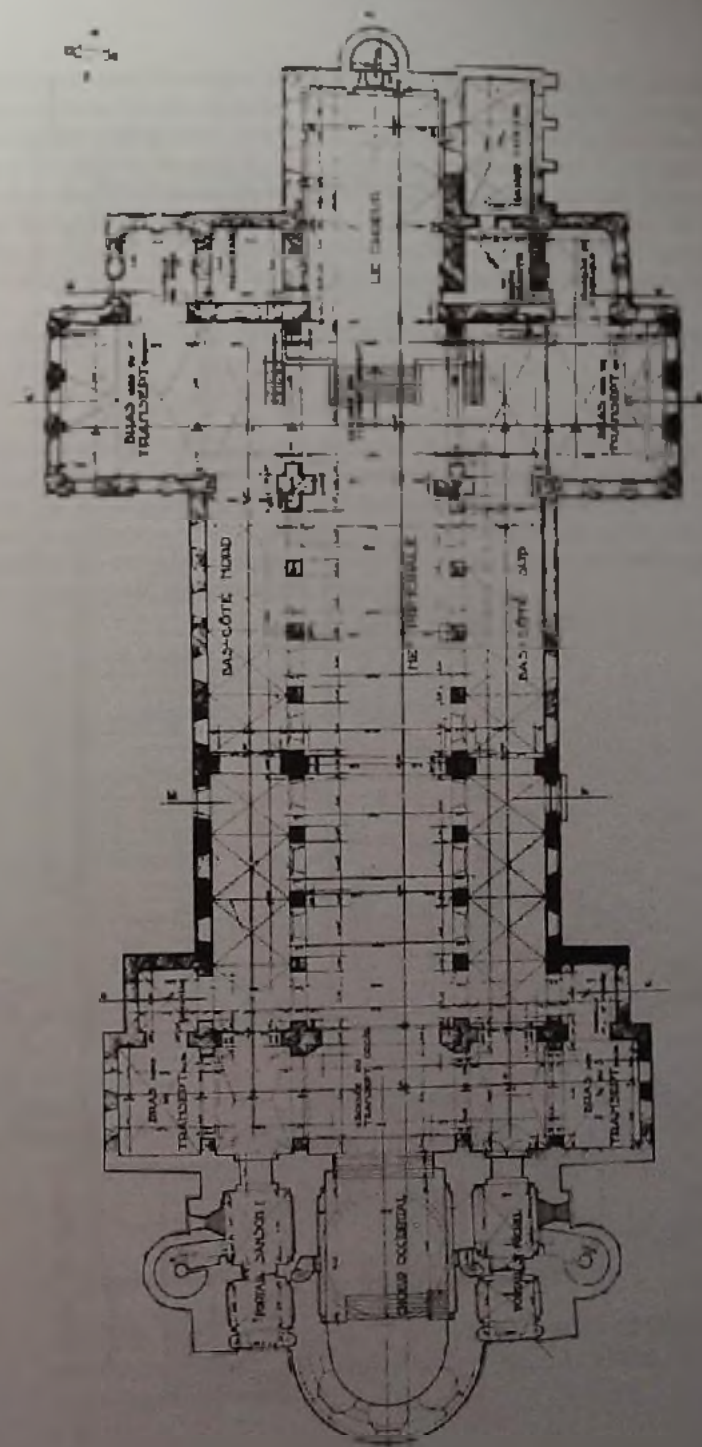
Elle comporte trois nefs, deux transepts et deux chœurs. Sur chaque bras de transept se greffe une chapelle. Les entrées principales s'ouvrent au milieu des longs côtés. Le chœur oriental, à chevet plat, est doté d'une absidiole en hors d'œuvre, qui prolonge celle de la crypte sous-jacente. Il est flanqué de deux sacristies d'époque romane, celle du sud a été augmentée, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une sacristie de style gothique. Le chœur occidental, arrondi en abside, est flanqué de vestibules auxquels on accède depuis l'ouest par des porches profonds. Dans ces vestibules s'ouvrent les entrées des tourelles d'escalier.

- 3 Plan-maquette de la collégiale. Etat restauré. 1984.  
Dressé suivant les relevés et projets de restauration des architectes  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode.  
Réalisation: Gh. Ladrière, Ch. Delusinne, P. Charleys et M.-M. Petit.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

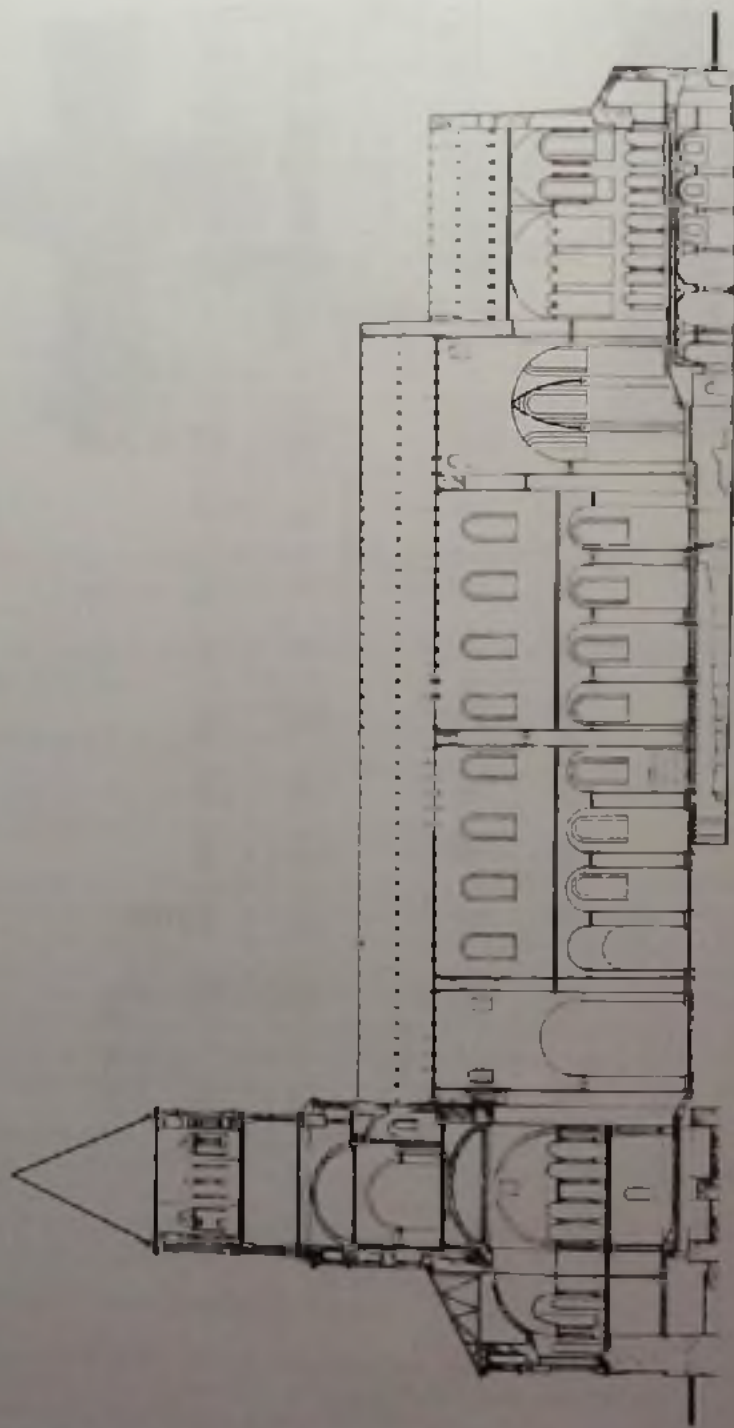
Voir le commentaire du numéro précédent.

- ★ 4 Coupe ouest-est dans la collégiale. Etat restauré. 1984.  
D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Synthèse Gh. Ladrière. Dessin M. M. Petit.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Le vaisseau et les croisées des transepts constituent le corps de l'église. A l'est, le sanctuaire surmonte une crypte, dont l'absidiole se prolonge contre la paroi infé-



Cat. 2 Plan de la collégiale. Etat restauré. 1984. D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes. Synthèse Gh. Ladrière.

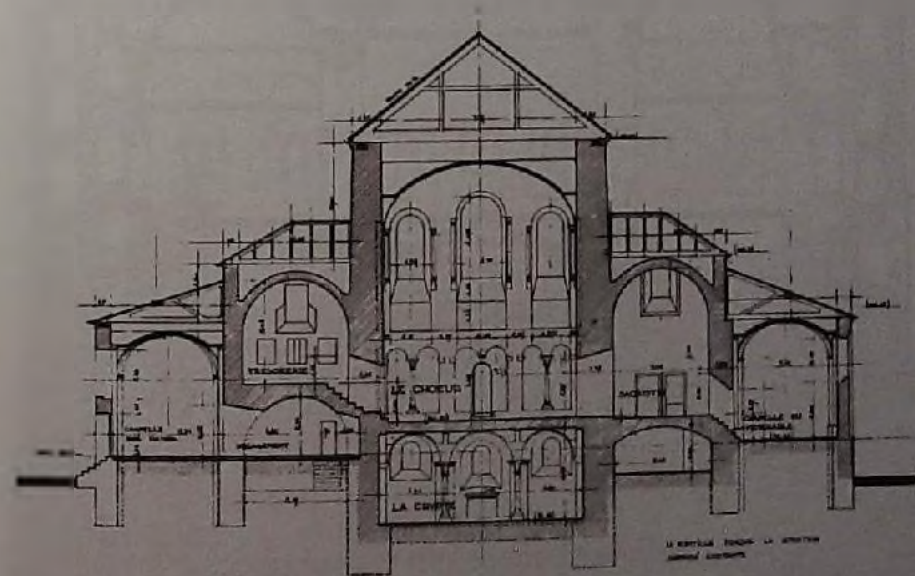


Cat. 4 Coupe ouest-est dans la collégiale. Etat restauré. 1984. D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes. Synthèse Gh. Ladrière. Dessin M.-M. Petit.

rière du chevet plat du chœur. A l'ouest, l'avant-corps, accolé au transept occidental, abrite, dans sa travée centrale, un chœur surélevé, fermé par une abside en saillie sur la façade. Des chapelles-tribunes, surmontant les vestibules, s'ouvrent par de grandes arcades sur ce chœur, de même hauteur que la nef et couvert d'une coupole. Il est surmonté, au niveau des combles, par la travée centrale de la «salle impériale», qui agrémente une abside à l'est. Au-dessus monte le clocher. Sous la nef du XI<sup>e</sup> siècle, au niveau de la crypte, apparaissent les vestiges des églises antérieures et, sous l'avant-corps de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ceux de son prédécesseur du X<sup>e</sup> siècle.

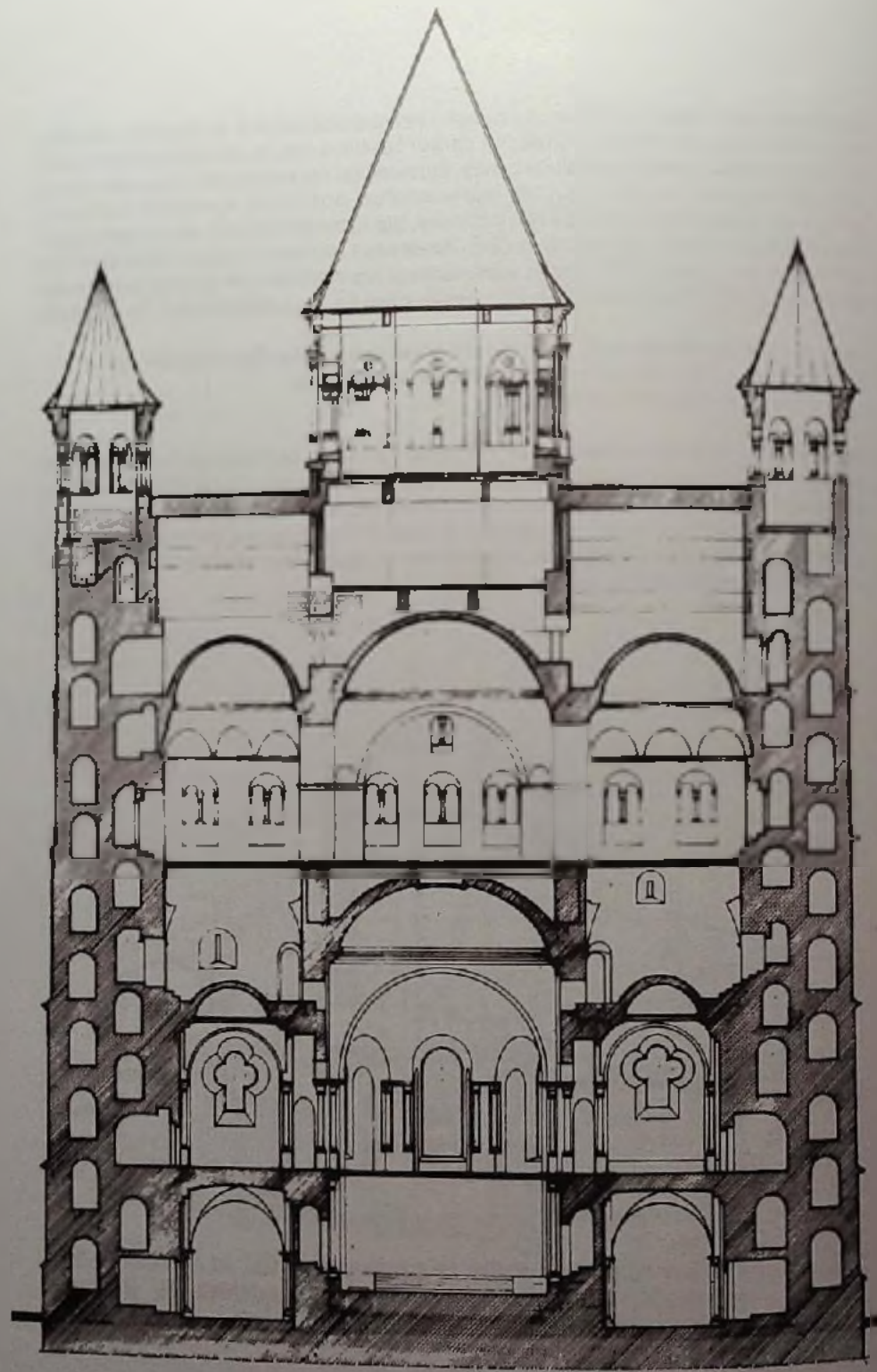
- \* 5 Coupe nord-sud dans le chœur oriental et annexes. Etat restauré. 1947. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes. Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Le complexe oriental comporte cinq travées. La travée centrale est occupée par le chœur, qui surmonte une crypte de même largeur, à trois nefs. Il est flanqué, au nord et au sud, de deux sacristies, sous lesquelles passaient des couloirs — autrefois dénommés «alloirs» — qui encadraient le bloc chœur-crypte à mi-hauteur (cat. 14); cette disposition est partiellement conservée au nord. Deux chapelles, greffées sur le transept, occupent les travées extrêmes.



Cat. 5 Coupe nord-sud dans le chœur oriental et annexes. Etat restauré, 1947. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes.

- \* 6 Coupe sud-nord dans l'avant-corps. Etat restauré. 1984. D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes. Synthèse Gh. Ladrière. Dessin M.-M. Petit. Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.



Cat. 6 Coupe sud-nord dans l'avant-corps. Etat restauré. 1984. D'après E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes. Synthèse Gh. Ladrière. Dessin M.-M. Petit.

Le coffre de l'avant-corps, serré entre les deux tourelles d'escalier, est structuré en cinq niveaux horizontaux et trois travées verticales. Au centre, le chœur s'élève sur trois niveaux. Au nord et au sud, au-dessus des porches et des vestibules, les chapelles-tribunes, couvertes de coupôles, ouvrent sur le chœur par des arcades, qui se prolongent en une galerie ajourée autour de l'abside, elles sont rillées au chœur par des escaliers en vis creusé dans l'épaisseur des murs. Au niveau de la coupole qui coiffe le chœur, dans les travées latérales, est ménagé un vide architectural, appelé traditionnellement « gayole » (prison). Au-dessus la « salle impériale » occupe toute la largeur du coffre avec ses trois travées éclairées par des baies geminées et couvertes chacune d'une coupole. Ces trois coupôles occupent le niveau de l'attique. Le clocher, de plan octogonal, prend naissance dans les reins de la coupole centrale; il comporte, sur un tambour aveugle, un tambour ajouré de baies geminées derrière lesquelles s'abrite le carillon. L'avant-corps témoigne d'une grande audace architecturale par la multiplication des vides et d'une originalité certaine par la présence de huit coupôles.

▲ 7 La collégiale vue du sud-est. Juillet 1983. Photo R. Delbart, Bruxelles.

Les volumes géométriques s'étagent graduellement autour de l'épine dorsale que constitue le toit de la grande nef. A l'ouest, le clocher met un accent vertical discret au-dessus du coffre de l'avant-corps, qui barre le vaisseau de sa masse.



Cat. 7 La collégiale vue du sud-est. Juillet 1983. Photo R. Delbart.

- ★ 8 La collégiale vue du sud-ouest, Juillet 1983.  
Photo R. Delbart, Bruxelles.

Vu de l'extérieur, l'avant-corps se compose d'un coffre puissant entre deux tourelles, d'une abside imposante, qui fait saillie au milieu de la façade, et d'un clocher.



Cat. 8 La collégiale vue du sud-ouest, Juillet 1983. Photo R. Delbart.

qui émerge de la toiture et porte la croix et le coq à 55 m de haut. Le coffre est divisé horizontalement par des cordons, qui expriment les niveaux intérieurs (cat. 6). Chaque des éléments de l'avant-corps est couronné d'un étage ajouré de baies doubles ou triples : galerie supérieure de l'abside, galerie de l'«attique», au-dessus du double registre de fenêtres de la «salle impériale», tambours supérieurs des tourelles et du clocher.

- ★ 9 Vue intérieure de la collégiale vers l'est. Etat restauré.  
Photo P. Sanspoux, Nivelles.

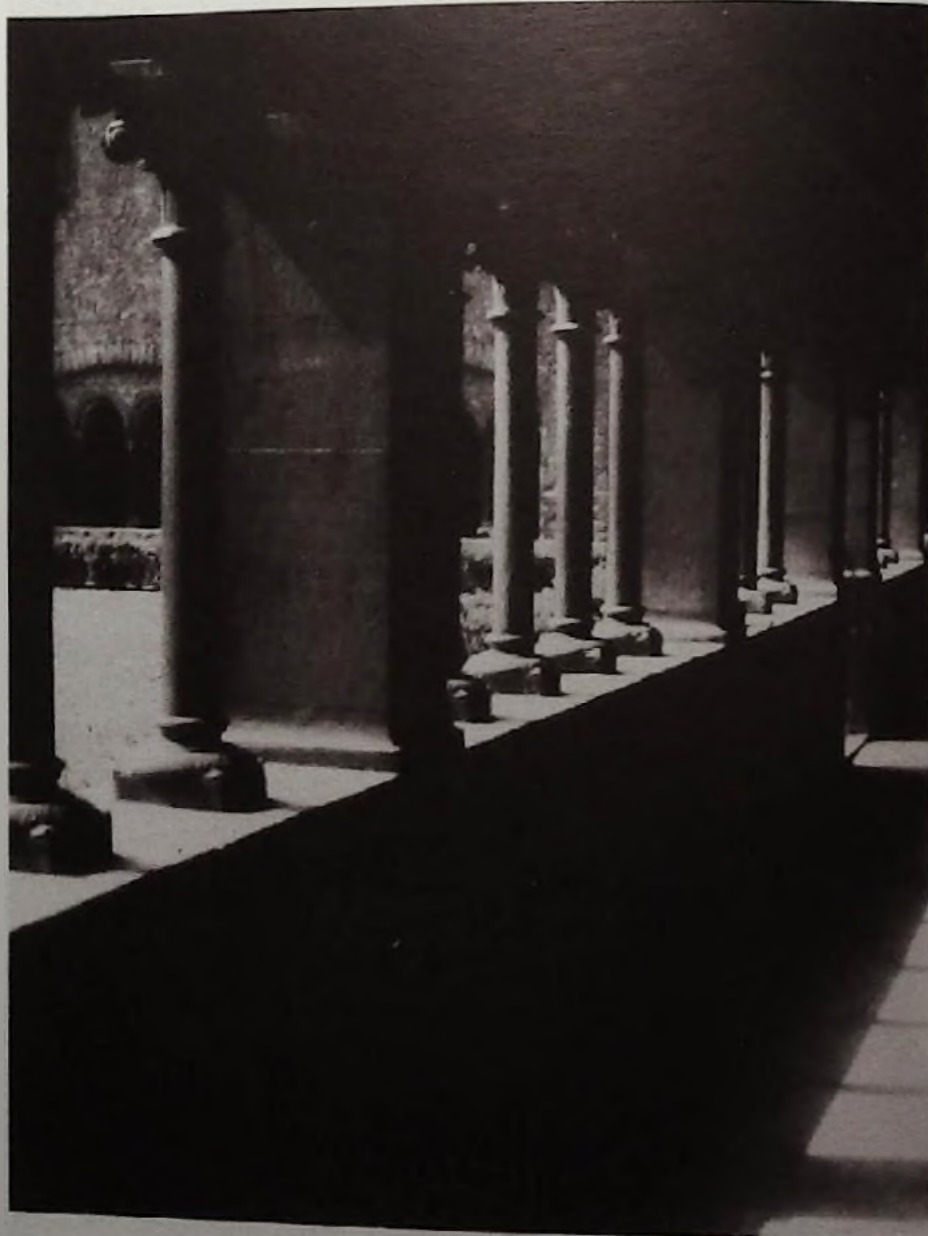
L'espace est découpé en volumes géométriques simples par les verticales des piliers, les horizontales des impostes, des cordons et des plafonds plats et les demi-cercles des arcades et des baies cintrées.



Cat. 9 Vue intérieure de la collégiale vers l'est. Etat restauré.  
Photo P. Sanspoux, Nivelles.

▲ 10 Vue du cloître. Juillet 1983.  
Photo R. Delbart, Bruxelles.

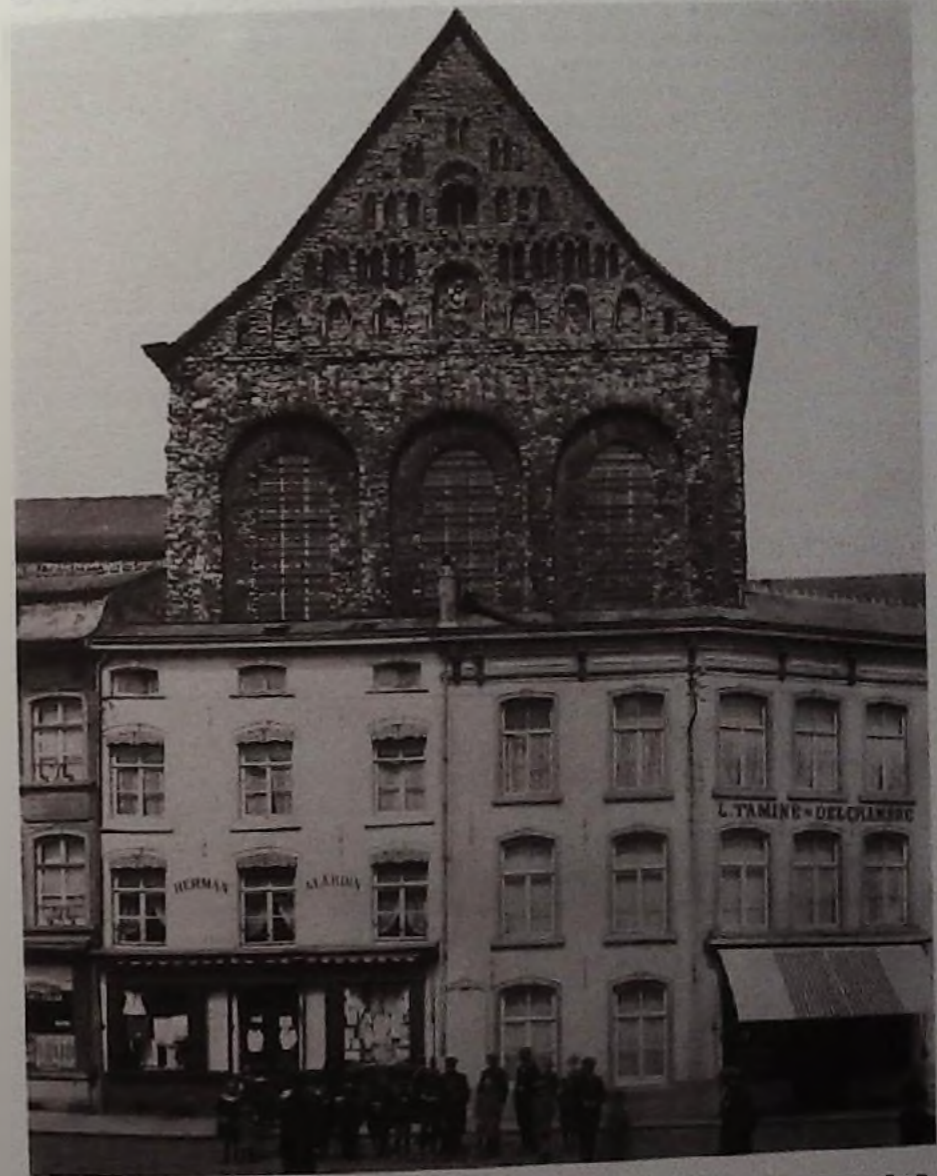
Au nord de la collégiale, les quatre galeries du cloître relient autrefois à l'église les bâtiments abbaciaux aujourd'hui disparus. Construit au début du XIII<sup>e</sup> siècle, restauré de façon radicale en 1846, touché par le bombardement de 1940, il ne recèle plus que quelques éléments d'origine (au nord), mais continue d'enchanter par le quadrilatère paisible qu'il préserve au cœur de la ville.



Cat. 10 Vue du cloître. Juillet 1983. Photo R. Delbart.

★ 11 Le « pignon Saint-Pierre » pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la pente des toitures de la collégiale fut relevée de 33° à 45°. C'est alors que le pignon du bras sud du transept oriental reçut un décor sculpté remarquable. Celui-ci superpose cinq registres de petites arcatures aveugles; au centre du registre inférieur trône saint Pierre assis, tenant une clé sur les genoux. Ce décor a dû être complètement restauré après le bombardement de 1940 qui acheva l'œuvre d'usure du temps.



Cat. 11 Le « pignon Saint-Pierre » pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.



- ★ 12 La collégiale Sainte-Gertrude au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Gravure extraite de *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*,  
I, 1, seconde partie, contenant les églises, abbayes et monastères  
du Wallon-Brabant. La Haye. Gérard Block, 1734.  
Musée archéologique, Nivelles.

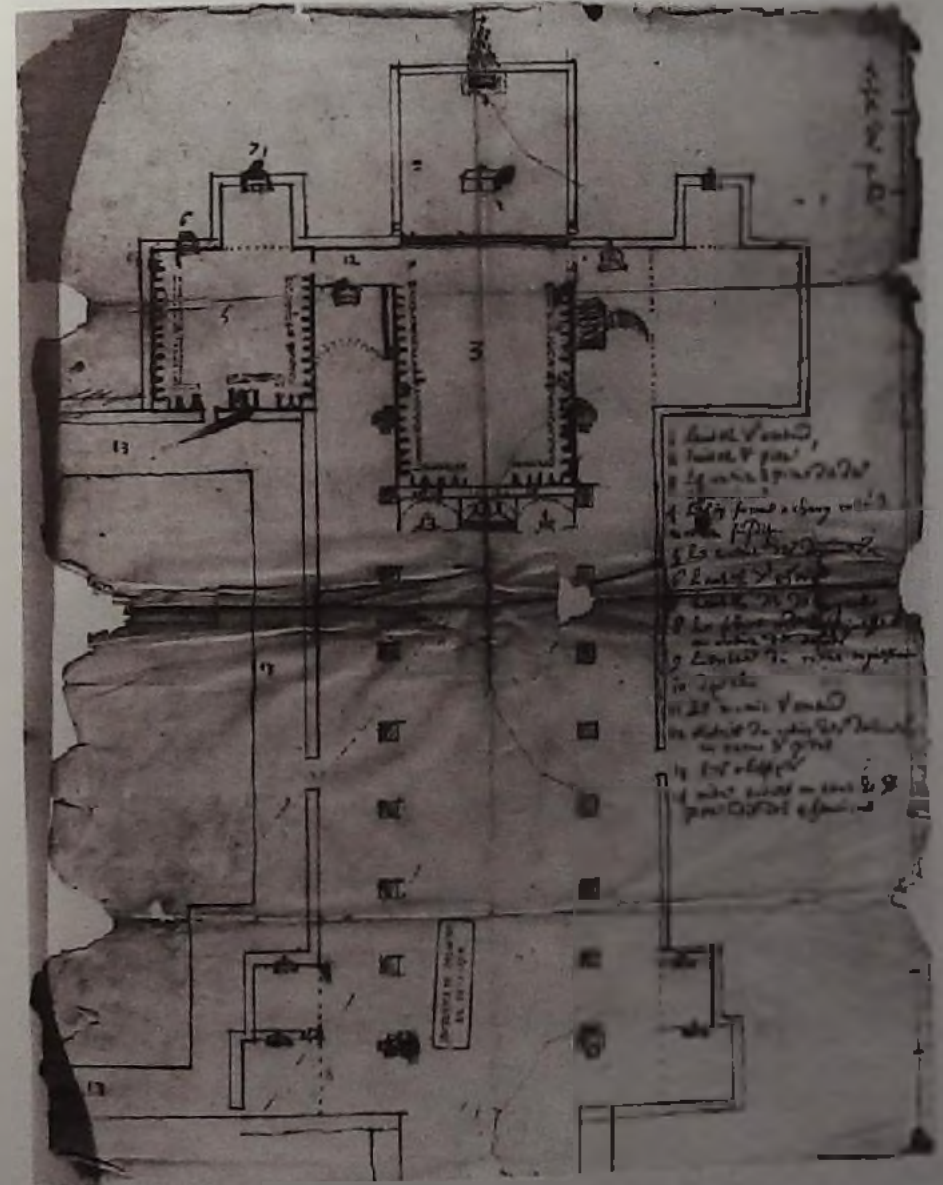
L'abside occidentale a été remplacée par un portail de style Renaissance, surmonté d'une fenêtre gothique. Les porches latéraux sont murés; les baies géminées ont disparu. Le clocher, reconstruit après l'incendie de 1641, donne à l'église un élan vertical nouveau, plus gothique que roman. De plan carré, en légère saillie sur la façade, il est surmonté d'une grande flèche qui culmine à quelque 80 m de haut. La touraille sud, plus haute que l'autre, porte depuis 1620 le jacquemart « Jean de Nivelles ». Au sud et à l'est, la collégiale est tapissée de boutiques, qui ont pignon sur les marchés. A gauche de la gravure, l'hôtel abbatial.



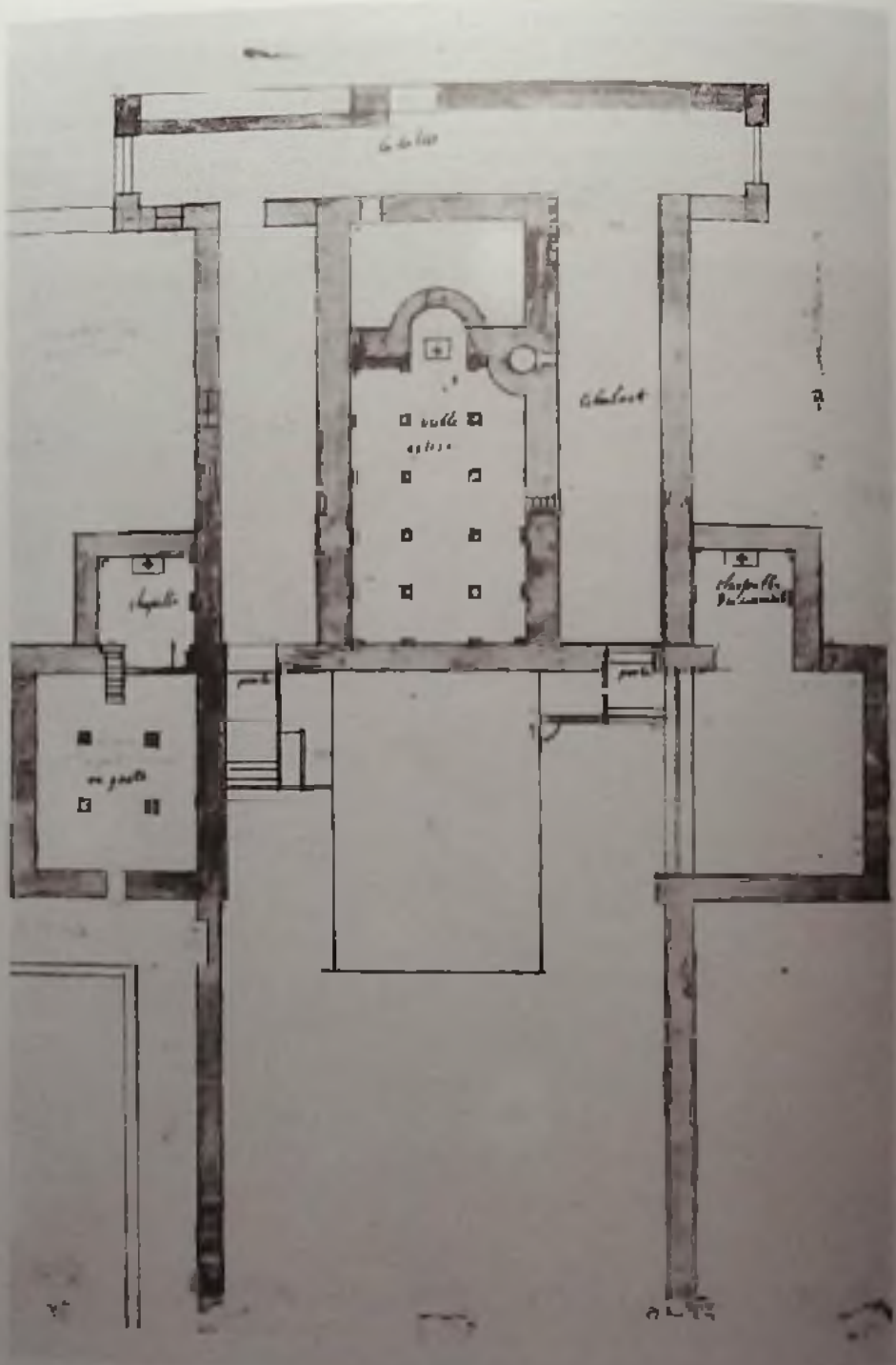
Cat. 12 La collégiale Sainte-Gertrude au XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant* (1734).

- 13. Plan de la collégiale Avant 1714.  
A.G.R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 8707 (ex. A.E. 2101).

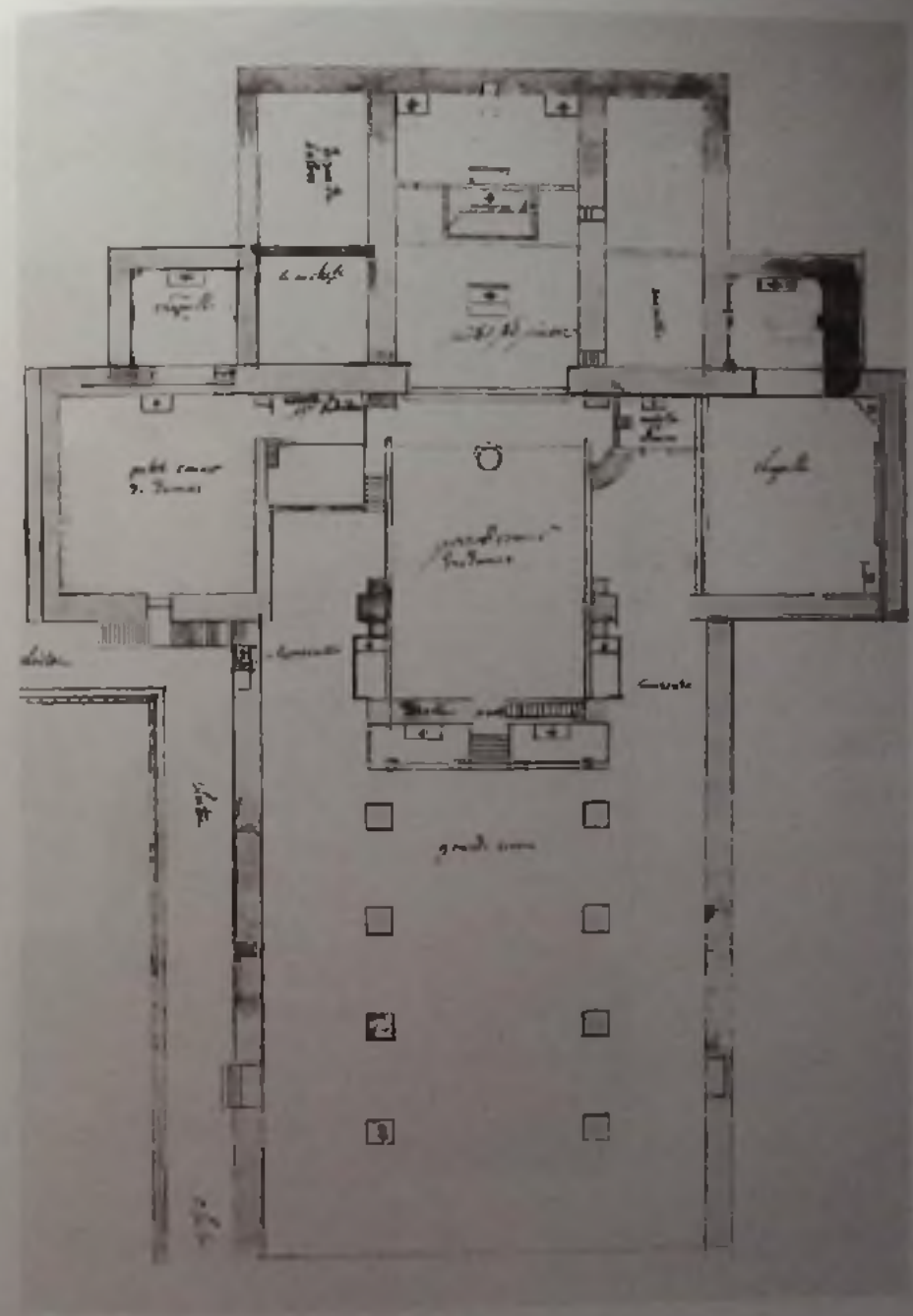
Ce croquis décrit la collégiale sans l'avant-corps. On y voit, occupant la croisée du transept oriental et la première travée de la nef, un grand chœur (3) garni de deux rangs de stalles; « le cœur de St Pierre dit des chanoines ». Il est précédé du « doxal » (10) ou jubé, dont la tribune, en large, est portée par trois arcades qui barrent la nef; les arcades latérales abritent des autels, l'arcade centrale, l'escalier qui monte au



Cat. 13 Plan de la collégiale avant 1714. Photo A.G.R., Bruxelles.



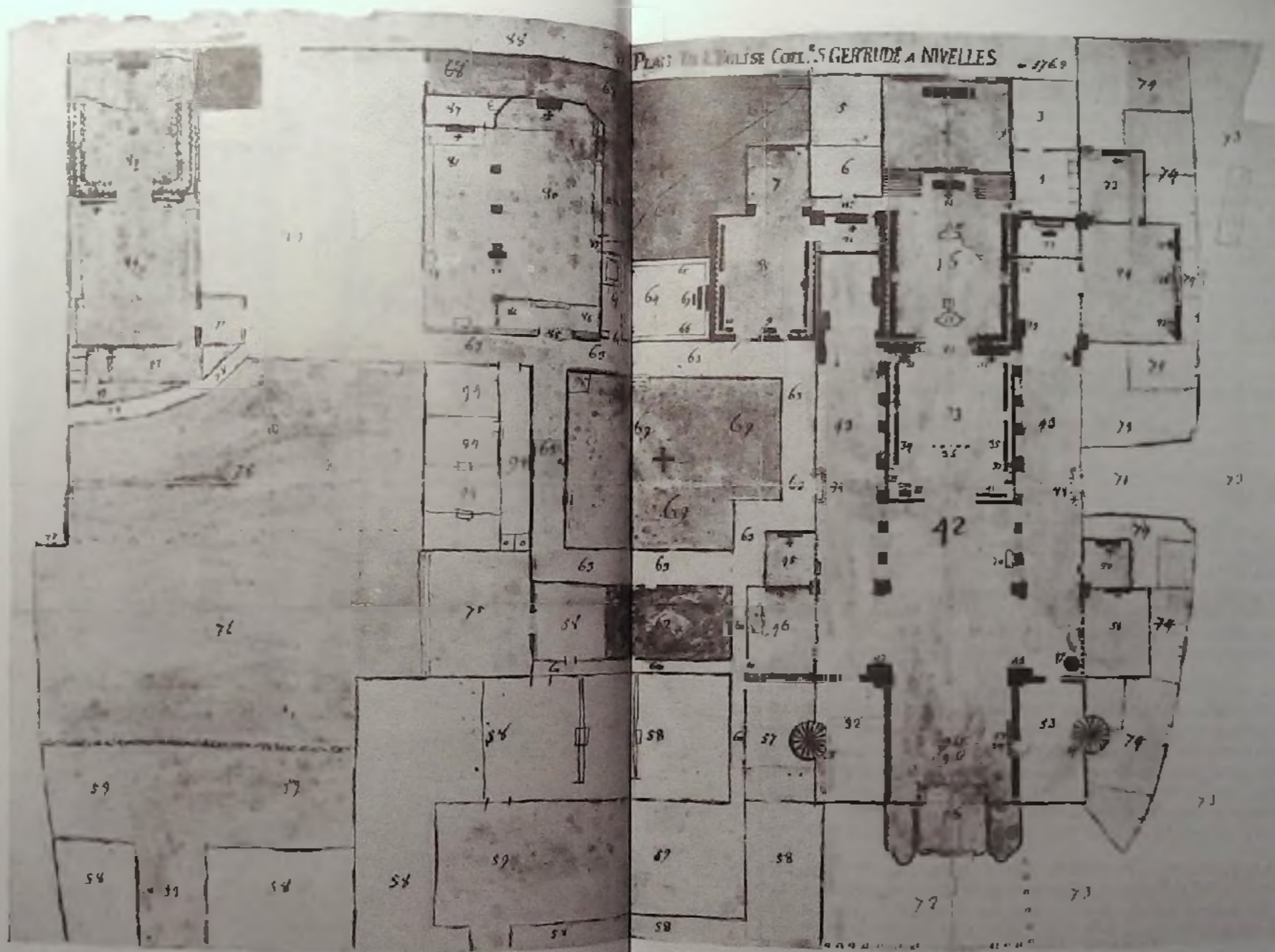
Cat. 14 Plan de la collégiale au niveau de la crypte. 1753. Photo A.G.R., Bruxelles.



Cat. 15 Plan de la collégiale au niveau de la nef. 1753. Photo A.G.R., Bruxelles.



Cat. 16 Plan de la collégiale et de ses abords avant 1753. Photo A.G.R., Bruxelles.



Cat. 17 Plan de la collégiale. 1762. Photo A.G.R., Bruxelles.

choeur (9). Dans le bras nord du transept, un choeur plus petit (5), le «cœur des dames», c'est-à-dire des chanoinesses, est également garni de stalles, disposées ici sur un seul rang et précédées de pupitres. On y accède soit depuis le cloître (13), soit depuis le grand choeur par un passage de plain-pied (12) qui enjambe les «alloirs» (cat. 14). Dans le sanctuaire, surélevé de quelques degrés, se trouvent, au centre, «l'autel St Pierre» (2) et, au fond, «l'autel St Gertrude» (1). Ce dernier paraît surmonté de l'armoire en laiton qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, abrite la châsse.

- \* 14. Plan de la collégiale, au niveau de la crypte, 1753.  
A.G.R., A.E. 2101.

Ce plan figure au verso d'un acte daté du 19 février 1753, qui renvoie également au plan cat. 15. Il détaille le niveau inférieur du complexe oriental de la collégiale. La crypte sous le sanctuaire, appelée «vielle église», a son entrée dans le «haloit» («alloir») sud. Dans l'angle sud-est, dit l'acte, «est la rondeur du Puy de Ste Gertrude maçonné et nourri avec la muraille de l'Eglise, dont l'avenue (l'accès) est au dehors dans les dits alloirs». Ce terme désigne trois couloirs, coudés à angle droit, qui entouraient la chevel orientale et débouchaient dans l'église dans l'alignement des bas-côtés. Une autre crypte est visible sous le bras nord du transept, notée «dessous du petit cœur ou grôte».

- \* 15. Plan de la collégiale, au niveau de la nef, 1753.  
A.G.R., A.E. 2101.

Ce plan décrit la partie orientale de la collégiale au niveau de la nef. On y revoit le «petit cœur de dames» et le grand choeur, appelé ici «des dames» (cat. 13). Celui-ci est toujours précédé du jubé, auquel on accède par un escalier latéral. Le sanctuaire est flanqué de sacristies, accessibles par des escaliers montants. Elles sont construites au-dessus de la partie ouest des «alloirs»: la partie est, restée libre au nord, est appelée «de sus de halois», tandis qu'au sud elle est occupée par la «tresorry», ajoutée au XVI<sup>e</sup> siècle.

- \* 16. «Plan de la Collégiale de Ste Gertrude à Nivelles avec le Grand et Petit Marché, L'Eglise (sic) Notre Dame, Celle de St Paul, La Maison Abbatiale avec ses Appendances et Les Maisons Claustrales ou Capitulaires où résident les Dames Chanoinesses et quelques Messieurs Chanoines». Avant 1753.  
A.G.R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 8675 (ex. A.E. 2101).

Ce plan donne une vue d'ensemble du carré monastique autour duquel la ville s'est développée et qui comprend la collégiale (A), à laquelle des boutiques se sont accolées au sud et à l'est, le cloître (Z) au nord, entouré des bâtiments claustraux et de l'hôtel abbatial (31-49), l'église paroissiale Notre-Dame (1) et l'église Saint-Paul (4). Autour, l'aire non bâtie sert aux marchés au sud et à l'est et à la place dite «L'algie St Paul» (5) au nord. Bordant ces espaces, on voit des maisons particulières s'aligner au sud et des «maisons claustrales» (7) se grouper sur les autres côtés, près du «soier, où se mettent tous les grains des apprebendés» (8), et de la «Grange du Chapitre» (18).

- \* 17. «Plan de l'Eglise Coll. S. Gertrude à Nivelles en 1762».  
A.G.R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 8674 (ex. A.E. 2101)

Ce plan illustre les transformations qui ont modifié la collégiale au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'abside de l'avant-corps est remplacée par un «grand portail» (56) et le choeur occidental, abaissé au niveau du sol de la nef, devient un vaste hall, «le dessous de la tour où l'on sonne les cloches» (96). En 1753, on abat le jubé. Le «Grand Chœur» (16), abaissé au même niveau, se limite désormais à la croisée du transept oriental. Il est précédé du «Chœur de la Nef» (33) où échevins, jurés et maîtres de métiers siègent aux côtés du chapitre «quand on fait l'office en la nef». A l'est du grand choeur, se trouve «Le sanctuaire où le Grand Autel avec le corps Ste Gertrude» (1). Sa partie antérieure a été mise au niveau de la croisée; sa partie postérieure, qui reste surélevée, est désormais accessible par deux escaliers qui encadrent l'«autel St Pierre» (13) et un escalier descendant à ce qui subsiste de la crypte (12). Si les reliques de sainte Gertrude continuent d'être exposées dans le fond du sanctuaire, son culte semble s'être déplacé à l'occident dans l'«endroit que l'on nomme le trou Ste Gertrude» (97), c'est-à-dire dans la chapelle-tribune sud. On y accède par un escalier aménagé, dès le XVII<sup>e</sup> siècle sans doute, contre le mur sud de l'ancien choeur occidental et qui rejoint le départ de l'escalier roman en vis (cf. cat. 8).

### III. LA COLLÉGIALE ROMANE: RESTAURATIONS, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLES.

- 18. R. Carlier, «Notice sur la Collégiale de Ste Gertrude à Nivelles et spécialement sur l'avant-corps de cet édifice», Annales... Nivelles, II, 1882, pp. 366-382.  
Musée de Nivelles.

Foncée sur les travaux effectués par son auteur dans l'avant-corps dès 1849, cette étude présente, à la fig. IX, une restitution de la façade de l'église dans son état «romano-byzantin» d'origine, sur le modèle de l'église de Maria-Laach, reproduite en vignette.

- \* 19. «Collégiale de Ste Gertrude à Nivelles. Sinistre du 8 mars 1859».  
Signé à Nivelles le 15 avril 1859 par E. Coulon, architecte.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce document a été établi à la demande de l'Administration communale et du Conseil de Fabrique pour servir à l'expertise par la compagnie d'assurance des dégâts causés par l'incendie du 8 mars 1859. Il est signé par l'architecte E. Coulon, élève et collaborateur d'A. Moreau, qui procédait alors à des réparations dans l'avant-corps. A gauche figure le plan de l'église, à droite, l'élévation de la façade dans l'état où elle se trouvait avant l'incendie. Une partie des bales de la «salle impériale» sont à nouveau visibles. Deux contreforts ont été construits contre la façade en 1855-1856 pour la contrebuter. La flèche érigée en 1643 est restée tronquée depuis l'incendie provoqué par la foudre en 1804.

- 20. Plaque inscrite commémorant la restauration de l'avant-corps en 1855.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Cette plaquette de plomb, découverte en 1972 lors du démontage du contrefort nord, porte le texte suivant: «Cet(te) tour a été restaurée l'an 1855 / (sous la direction de A. Moreau architecte / (et) sous la surveillance de H. Thirlon / (maître maçon à Nivelles)».

- 21. «Programme du concours pour les Plans et devis de la restauration de l'avant-corps de l'église de Sainte Gertrude, à Nivelles» 1880.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.



Cat. 19 Façade de la collégiale. Etat avant l'incendie du 8 mars 1859. E. Coulon, architecte.

Ce concours a été organisé par l'Administration communale et le Conseil de Fabrique en vue d'engager des travaux de restauration à l'avant-corps, dont l'état des maçonneries, déjà inquiétant en 1849, a encore empiré à la suite de l'incendie de 1859. Les projets « ne seront pas signés et porteront une marque ou épigraphe qui sera reproduite avec le nom de l'auteur dans une lettre cachetée ». Huit projets seront soumis au jury (cat. 22 à 26).

22. « Mémoire à l'appui de ceux projets A et B portant pour devise: **Les tours à flèches forment un des principaux caractères des édifices chrétiens. Que de poésie dans leur symbolique élancement!** (Van Overstraeten) » 1860.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Ce mémoire accompagnait deux des huit projets présentés au concours (cat. 21). Son auteur, identifié par une devise, est Emile Coulon, architecte de l'arrondissement de Nivelles, élève d'A. Moreau.

23. « Concours pour la restauration de la façade de la Collégiale de Ste Gertrude à Nivelles. Dessin de la façade principale ». **Projet déposé au concours d'architecture de 1860 par E. Coulon.** Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce projet est le projet B d'E. Coulon (cat. 22). La signature lui sans doute ajoutée après la clôture du concours. C'est le projet A, tout à fait conservateur et, partant, plus économique, qui sera primé (cat. 21). L'auteur l'avait pressenti lorsqu'il écrivait: « Si la question financière n'est que secondaire, reconstruire la tour et l'abside dans le style Roman du XII<sup>e</sup> siècle... »

24. **Projet déposé au concours d'architecture de 1860 par Auguste-Félix Schoy, architecte à Bruxelles.**  
A. G. R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 705.

La devise grecque signifie: « Tout est affaire de sol ».

25. « **Plan pour l'Avant-corps de l'Eglise Collégiale de Nivelles.** **Projet déposé au concours d'architecture de 1860 par Antoinette Lambeau, architecte à Nivelles.** Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.
26. « **Ville de Nivelles. Restauration de la Tour et de l'avant-corps de l'Eglise. Mémoire explicatif du projet.** » 1860.  
Par Jules-Jacques Van Ysencycyk, architecte à Saint-Josse-ten-Noode.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

27. **Minute du dossier relatif au concours d'architecture de 1860.**  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Ce document nous livre les résultats du concours et l'identité des concurrents. « Par décision du 27 Xbre 1860, le jury (...) a accordé la prime, à la majorité de 4 voix contre 2, au plan désigné par la lettre A et dont l'auteur est Mr Emile Coulon... »

28. « **Eglise Ste Gertrude à Nivelles. Restauration par M. l'Architecte provincial Coulon, qui a remporté la prime au concours entre les Artistes Belges.** »



Cat. 30 Vue de l'avant-corps pendant la guerre 1914-1918. Photo A.C.L., Bruxelles.

pour la restauration du Clocher».

Lithographie Auguste Despret, Nivelles.

Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Getrude, Nivelles.

Cette «restauration» est une version modifiée du projet A d'E. Coulon, tenant compte des observations du jury, qui avait «émis le vœu de voir substituer au portail actuel de l'Eglise une porte romane» (lettre de la Ville à la Fabrique du 16 janvier 1861). La tour carrée est conservée et couronnée d'une haute flèche (cat. 28), ceinturée à la base par un parapet néo-gothique. Les tourelles sont remises à la même hauteur et reçoivent un couronnement de style roman.

29. «Collégiale Ste Getrude à Nivelles. Charpente en fer de la flèche. 100 m du sol au sommet. Architecte: E. Coulon, architecte provincial. Constructeur Jh. Paris-Isaac, ingénieur». 1863.  
Photographie César Mitkiewicz, lithographiée par L. Hoffmann, Bruxelles.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Getrude, Nivelles.

Le remplacement de la charpente en bois de la flèche par une charpente métallique visait à éviter qu'elle ne soit à nouveau incendiée.

- \* 30. Vue de l'avant-corps pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

Le projet d'E. Coulon (cat. 28) ne sera réalisé qu'en partie, faute de crédits. Les travaux sont arrêtés en 1865. Les porches romans demeurent bouchés et le portail Renaissance reste en place. Cette situation durera jusqu'en 1940.

31. «Eglise Collégiale de Sainte Getrude. Restauration de la Crypte, du Chœur, de l'Absidiole et de la croisée du transept. Cahier des charges et devis estimatif. Nivelles, 1898».  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Getrude, Nivelles.

Ce cahier des charges a été rédigé à Gand le 15 janvier 1898 par A. Verhaegen et H. Geirnaert, architecte, et approuvé par le Conseil communal de Nivelles le 14 mars 1898.

- \* 32. Vue Intérieure de la collégiale vers l'est en 1891.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

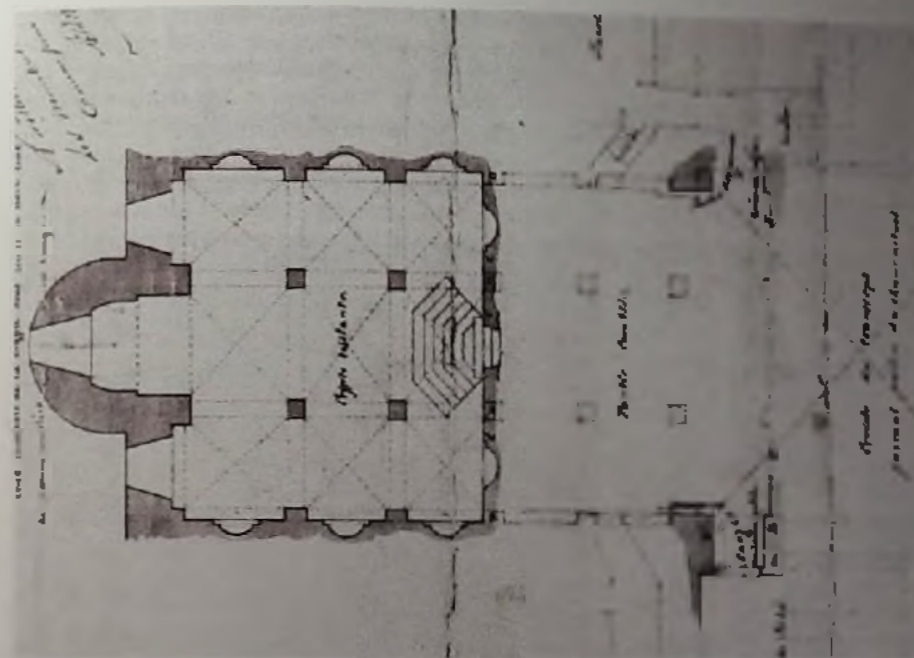
Stucs et boiseries ont envahi l'intérieur de la collégiale, dont la perspective est axée sur un chœur unique, à l'est, où l'Image du Christ sous la colombe du Saint-Esprit domine désormais la chaise de sainte Getrude.

33. «La restauration du Chœur de l'église collégiale de Sainte Getrude à Nivelles», par Arthur Verhaegen. Tiré-à-part de la *Revue de l'art chrétien*, 6<sup>e</sup> livraison, 1897, 4 p., 4 pl.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Getrude, Nivelles.

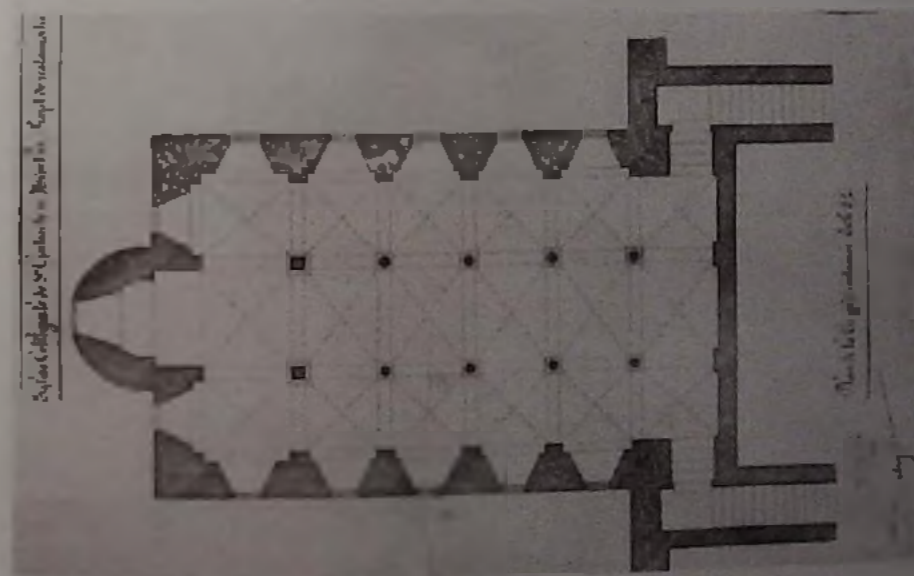
Dans cet article, A. Verhaegen expose l'état de l'ensemble chœur crypte avant et après décapage et son projet de restauration. Les planches qui l'illustrèrent reproduisent des plans conservés aux Archives Générales du Royaume (Cartes et plans Inventaire manuscrit, 2156 à 2161).



Cat. 32 Vue intérieure de la collégiale vers l'est en 1891. Photo A.C.L., Bruxelles.



Cat. 34 Plan de la crypte de la collégiale. Etat en 1862. A. Moreau et E. Coulon, architectes.



Cat. 35 Plan de la crypte de la collégiale. Etat restauré en 1897. A. Verhaegen et H. Geirnaert, architectes. Photo A.G.R., Bruxelles.



- ★ 34. « Ville de Nivelles, Crypte de la Collégiale de Ste Gertrude. Plan de la partie existante et de celle comblée ». Signé à Nivelles le 14 avril 1862 par les architectes A. Moreau et E. Coulon, membres correspondants de la Commission des monuments. Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce relevé montre « la crypte existante » réduite à trois travées depuis l'aménagement du chœur en 1753-1764 et l'escalier d'accès qui avait été construit alors au centre (cat. 17). Les baies latérales sont bouchées en niches, que l'on retrouve sur le mur intérieur de fermeture. A l'ouest de ce mur, les parties comblées sont dessinées en rouge.

- ★ 35. « Plan de la crypte restaurée ». Signé à Gand le 22 janvier 1897 par A. Verhaegen et H. Geirnaert, architectes. A.G.R., Cartes et plans, Inventaire manuscrit, 2157.

Sur ce projet, la crypte retrouve les trois travées occidentales dont elle avait été amputée (cat. 33). Les baies latérales sont débouchées; les accès d'origine sont rétablis. Sur la même planche figure une coupe transversale du chœur et de la crypte, vus vers l'est, avant restauration.

- ★ 36. Vue des travaux dans le chœur oriental de la collégiale vers 1901. Photographie. Coll. Gh. Lacroix, Nivelles.

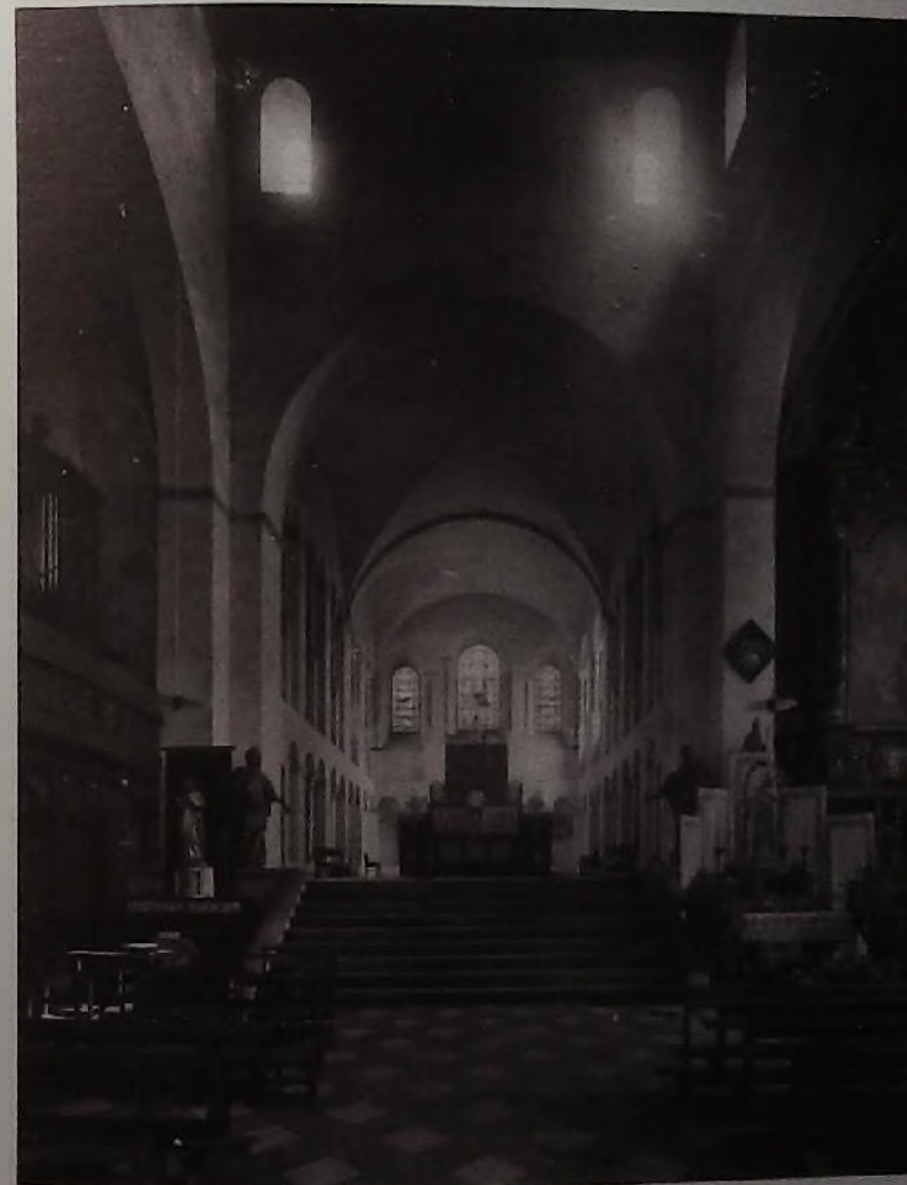
Les maçonneries romanes, enduites, réapparaissent après l'enlèvement des lambris et stucs du XVIII<sup>e</sup> siècle. La peinture murale découverte dans le fond du chœur est protégée. A l'avant-plan, reste d'un des escaliers aménagés en 1753-1764 (cat. 17).



Cat. 36 Vue des travaux dans le chœur oriental de la collégiale vers 1901.

- 37. Projet de maître autel pour le chœur oriental de la collégiale. Conçu par A. Verhaegen et dessiné par H. Geirnaert, architecte, 1907. Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Le maître-autel, orné d'un retable sculpté, pose sur un podium à trois degrés. Derrière lui, un support à colonnes porte l'armoire qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, abrite la châsse. La balustrade qui l'entourait est rétablie.



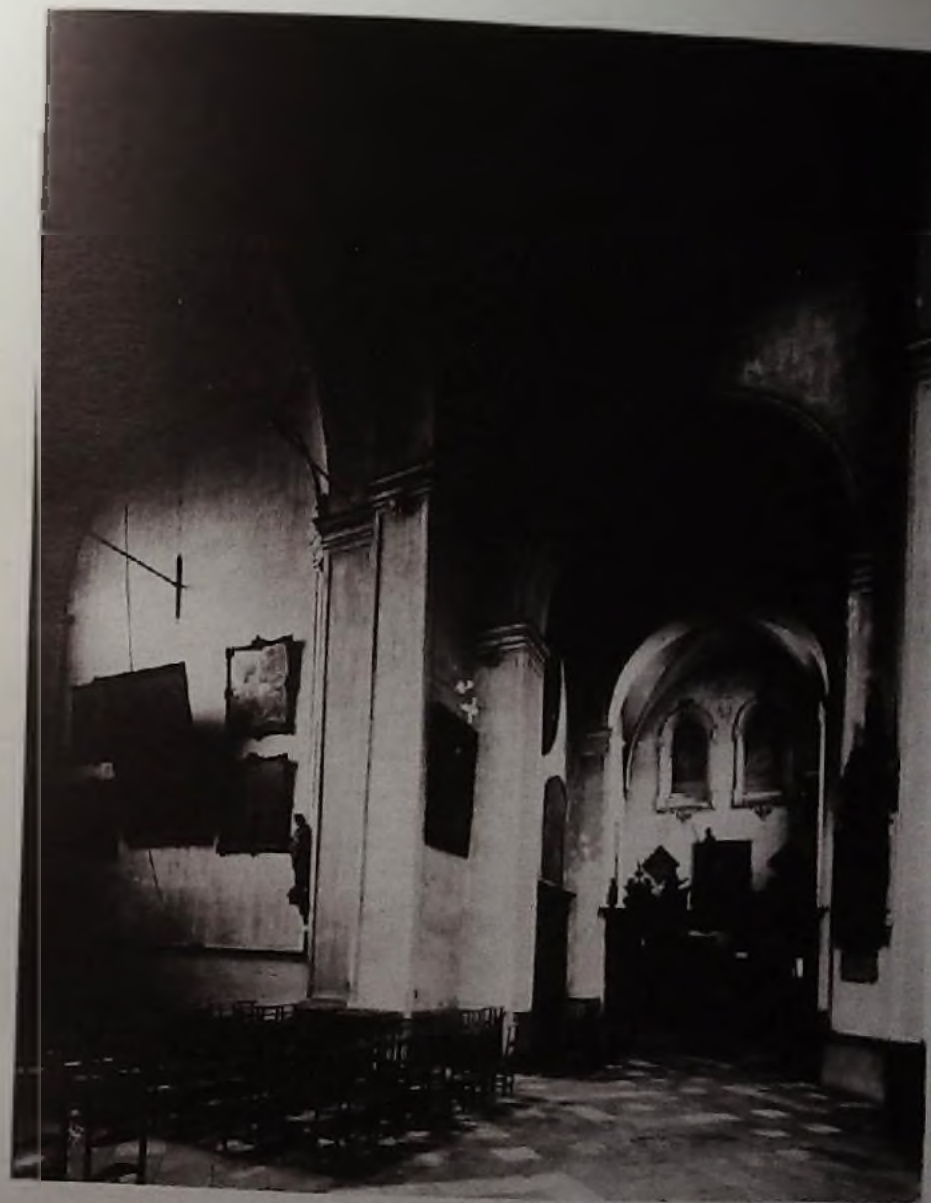
Cat. 38 Vue du chœur oriental après sa restauration par A. Verhaegen. Photo A.C.L., Bruxelles.

- ★ 38 Vue du chœur oriental de la collégiale après sa restauration par A. Verhaegen.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

Le chœur a retrouvé ses formes romanes, son niveau, son décor d'arcatures sur deux registres, ses baies cintrées. Il est enduit. Au centre, le nouveau maître-autel et le support de la châsse (cat. 37).



Cat. 39 La collégiale vue du sud-est pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.



Cat. 40 Croisée du transept occidental vue vers le nord pendant la guerre 1914-1918. Photo A.C.L., Bruxelles.

- ★ 39 La collégiale vue du sud-est pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

Sur les flancs nord-est, est et sud (« les marchés ») des maisons de commerce s'accrochent aux murs extérieurs, masquant la géométrie des volumes au bénéfice de l'activité d'échanges de la Grand-Place pavée.

- ★ 40. Croisée du transept occidental vue vers le nord pendant la guerre 1914-1918.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

Le chœur occidental, arasé, sert de vestibule d'entrée. L'ensemble des enduits, stucs et moulurations unifie les parements et voilent les structures spatiales et constructives.

- ★ 41. La collégiale. Situation avant l'incendie du 14 mai 1940.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
a. Plan général.  
b. Coupe longitudinale ouest-est.

L'abside est rasée, le chœur nivelé, un porche baroque construit en hors-d'œuvre: l'entrée monumentale dans l'axe bouleverse les dispositions du plan original d'une église à double chœur. Les porches d'entrée servent de remise au char de sainte Gertrude et de «ret-rada des chaises».

D'ouest en est, l'état hétérogène de la collégiale se dégage: porche hors échelle et en hors-d'œuvre, vide des parties ruinées de la tour, transepts, nefs et bas-côtés décorés en style Louis XV, chœur oriental et crypte déjà restaurés dans l'état primitif.

- 42 Bas-côté nord. Etat avant l'incendie de mai 1940.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

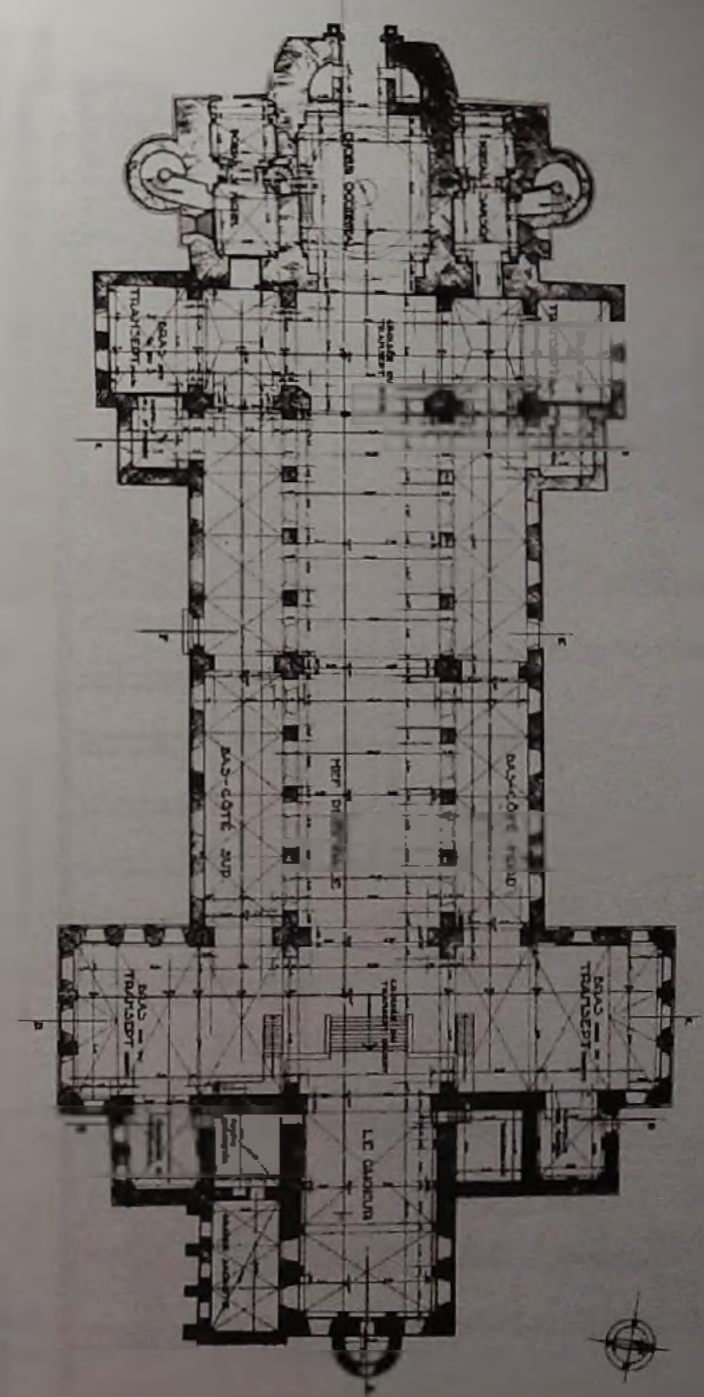
Un des premiers levés dressés sous l'égide du Fonds permanent de restauration de la collégiale en 1936. Comme beaucoup d'autres plans, il se retrouve dans des dossiers postérieurs.

- ★ 43. La collégiale vue du sud-est. Etat après le bombardement de mai 1940.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

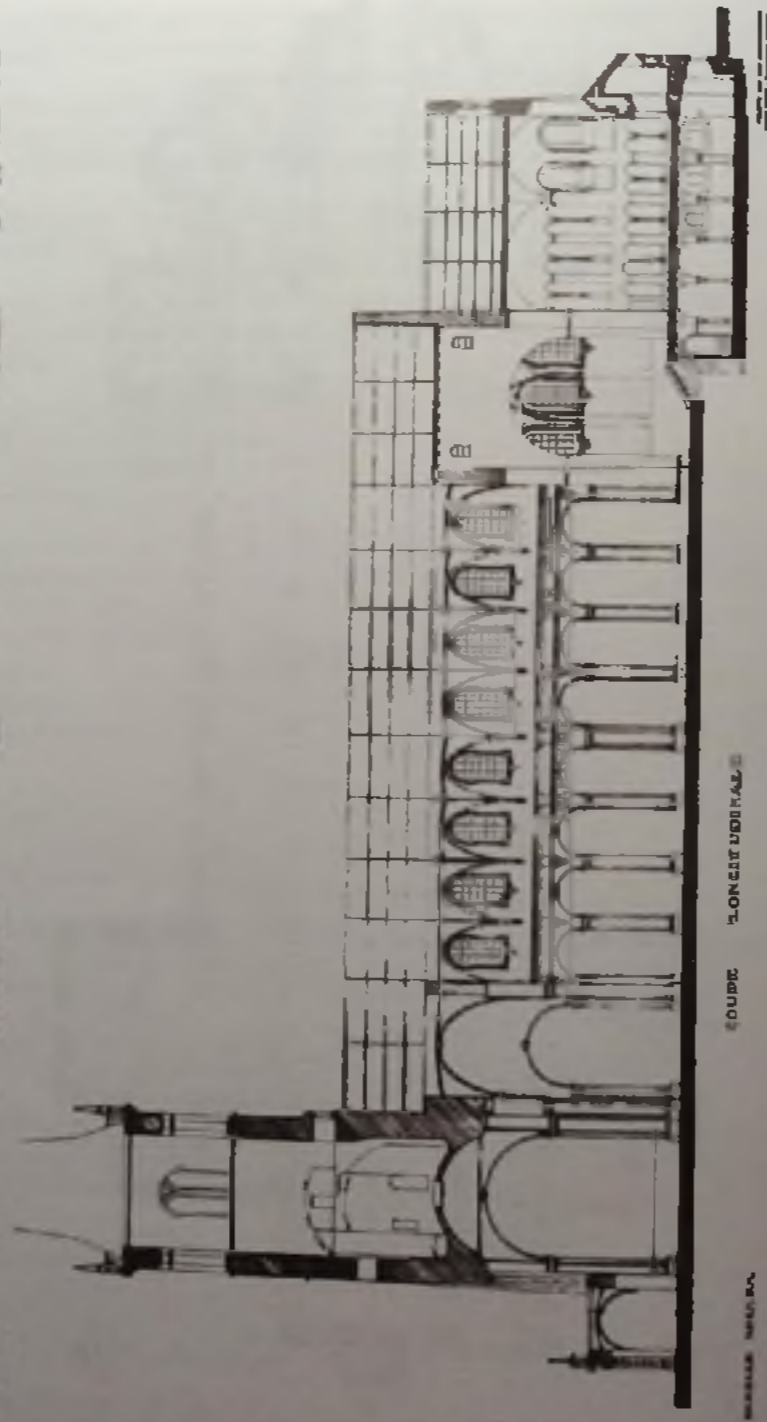
Destruction du centre-ville: 355 maisons totalement détruites, 305 endommagées, 8 bâtiments publics anéantis. Le dommage immobilier de la collégiale est à considérer comme total.

- ★ 44. Façade méridionale. Etat après l'incendie de mai 1940.  
a. Relevé, E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes, 1940.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.  
b. Restauration des parements et des baies, 1941.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

L'état des maçonneries, des baies de fenêtres et des corniches, après l'effondrement des toitures et la démolition des maisons de commerce expropriées, impose les premiers travaux d'urgence, de consolidation et de restauration: les travaux de la collégiale deviennent, durant la guerre, le symbole de la volonté de renaissance de la ville sinistrée. Toitures provisoires sur les bas-côtés.



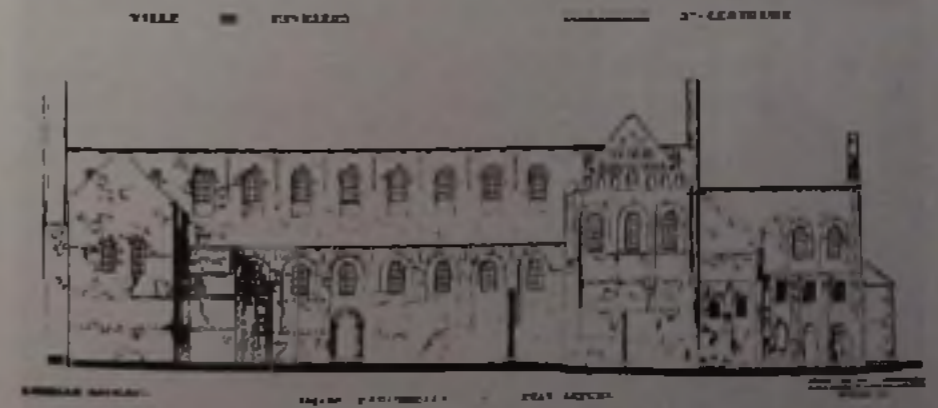
Cat. 41 a. Plan général de la collégiale. Etat avant l'incendie du 14 mai 1940. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes.



Cat. 41 b. Coupe longitudinale ouest-est dans la collégiale. Etat avant l'incendie du 14 mai 1940. E. Van Halen, M. Ladrère, S. Brigode, architectes.



Cat. 43 La collégiale vue du sud-est. Etat après le bombardement du 14 mai 1940. Photo M. Ladrère.



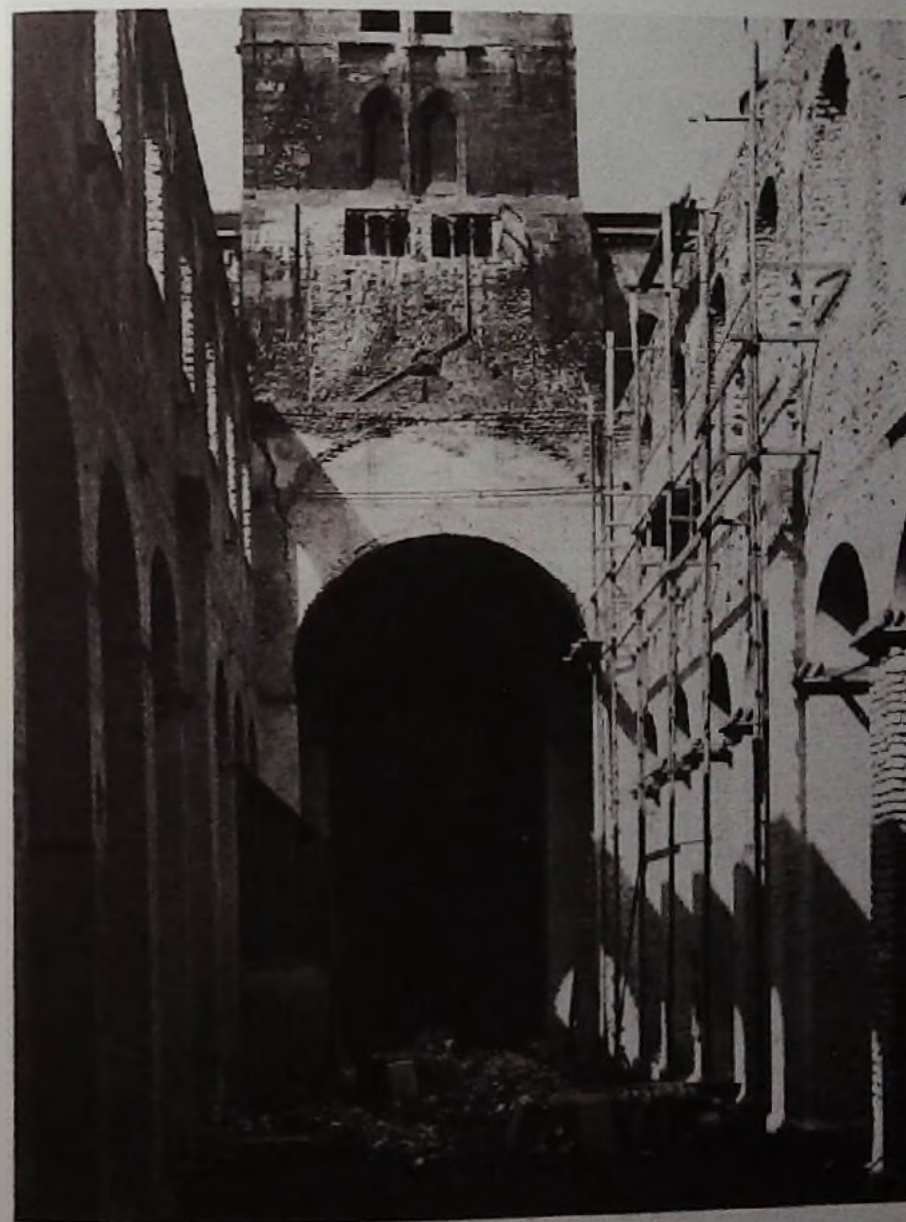
Cat. 44 a. Façade méridionale de la collégiale. Etat après l'incendie du 14 mai 1940. Relevé. E. Van Halen, M. Ladrère, S. Brigode, architectes.



Cat. 44 b. Restauration des parements et des baies de la façade méridionale de la collégiale en 1941. Photo A.C.L., Bruxelles.

→ 45. La nef, vue vers l'ouest. Vers 1943.  
Photo A.C.L., Bruxelles.

La voûte de la nef est abattue par mesure de sécurité. Après décapage des enduits, les structures sont consolidées, les baies dégagées selon leurs formes primitives, les parements restaurés.



Cat. 45 La nef de la collégiale, vue vers l'ouest. Vers 1943. Photo A.C.L., Bruxelles.

- ★ 46. a. Transept oriental, bras nord. Maçonneries après introduction des ancrages, 1943.  
Photo A.C.L., Bruxelles.
- b. Transept oriental, bras sud. Plan des ancrages, 1942.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Pour consolider les maçonneries lézardées, des saignées sont réalisées dans tous les murs extérieurs et des tirants de liaison tendus à différentes hauteurs. Un véritable corset métallique est incorporé dans toutes les maçonneries. Les piliers de la nef sont frettés de la même manière.

- ★ 47. Coupe nord-sud dans le transept oriental. Etat restauré, 1947.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Les voûtes des bras des transepts, comme celles des bas-côtés sont conservées après restauration dans l'esprit du respect de «l'apport des siècles», tandis que la croisée est couverte d'un plafond plat sur entrails de chevrons-fermes en béton. Les pentes des toitures sont celles du XII<sup>e</sup>s.

- ★ 48. Façades est. Etat restauré, 1947.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Les pentes de la toiture du XI<sup>e</sup> siècle sont visibles dans le pignon est. Celles du XII<sup>e</sup> siècle seront adoptées pour conserver le Pignon Saint-Pierre en façade sud. Les «allots» ne seront pas reconstitués pour des raisons d'urbanisme, c'est-à-dire d'élargissement des voiries.

- 49. Coupe nord-sud dans l'avant-corps. Etat après l'incendie du 14 mai 1940.  
E. Van Halen, M. Ladrière et S. Brigode, architectes.  
Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Dans la partie supérieure centrale, le «vide de la tour» est devenu une sorte de donjon indéchiffirable. L'ensemble est cousu d'ancres et tapissé de maçonneries de renforcement.

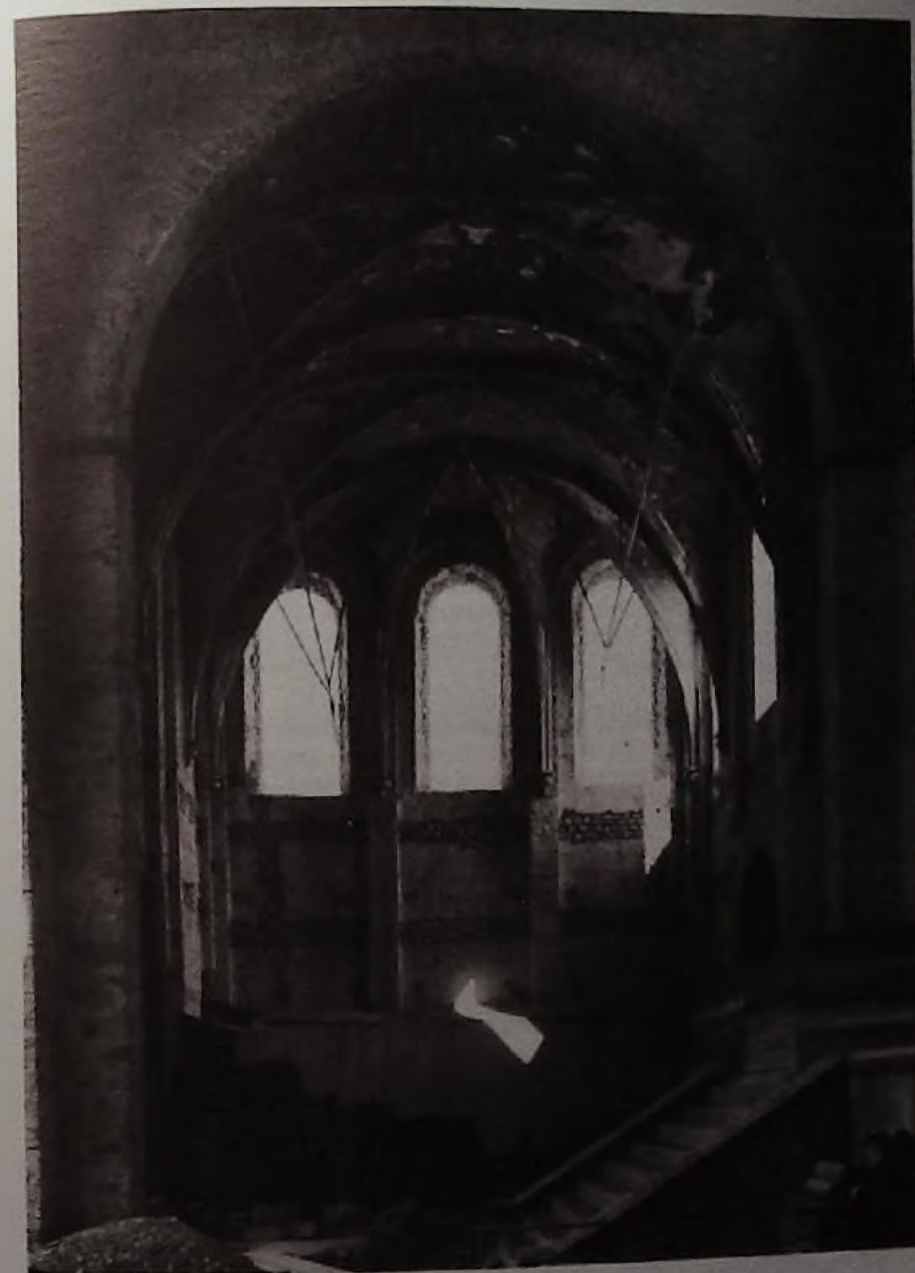
Les coupoles de la salle «impériale» ont disparu.

- 50. Coupe ouest-est dans l'avant-corps. Vue axonométrique dans l'axe.  
Etat restauré 1984.  
D'après M. Ladrière, S. Brigode, W. Hanse et Gh. Ladrière, architectes.  
Dessin: M.-M. Petit.

Pour une surface au sol de 270 m<sup>2</sup> et un volume de 8 000 m<sup>3</sup>, la structure intérieure de l'avant-corps est tridimensionnelle, arquée: 8 voûtes d'arêtes, 4 voûtes en cul de four, 8 coupoles, et des voûtes en berceau continu.

- 51. Façade occidentale de l'avant-corps.  
M. Ladrière et S. Brigode, architectes.
- a. Projet de restauration, 1968.
- b. Variante livre présentée dans le dossier d'avant-projet, 1956.

Les architectes sont «priés» par la Ville de Nivelles de dresser un projet qui pré-



Cat. 46 a. Transept oriental de la collégiale, bras nord. Maçonneries après introduction des ancrages, 1943. Photo A.C.L., Bruxelles.

sente à la fois la restitution de l'abside et un « clocher », carré, gothique, qui rappelle celui qui a disparu en 1940.  
De leur propre initiative les architectes proposent dès 1959, dans leur avant-projet, un clocher octogonal en variante libre, « tour trapue surmontée d'une flèche basse »

52. Chœur occidental. Face sud.

a. Face sud du chœur. 1943

Photo A.C.L., Bruxelles.

b. Chapelle tribune de Sainte-Gertrude. Arcades en dégagement. 1981

Coll. Gh. Ladrière, Nivelles.

Après le décapage des murs latéraux du chœur, les traces des arcades des chapelles-tribunes affleurent de bout en bout dans l'espace muré. Structures spatiales et constructives pourront être retrouvées après démontage des maçonneries de blocage

« Démontage en recherche » : les arcades sont dégagées de leur gangue travée par travée, assise par assise, les éléments architectoniques découverts un par un.

53. Coupole nord de la «salle impériale».

a. Cordons, niches et trompes en face est. Etat avant restauration. 1980.

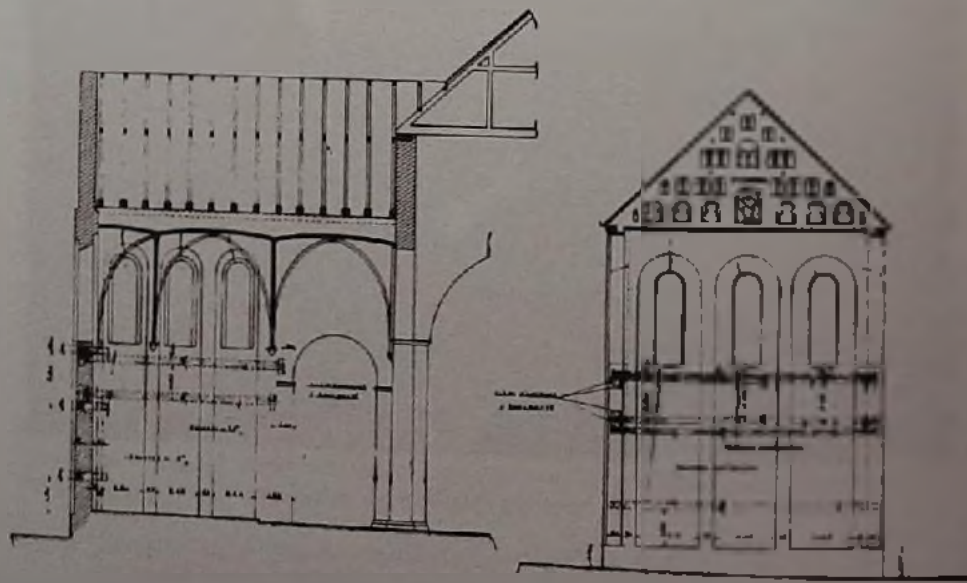
Photo C. Donnay-Rocmans, Nivelles.

b. Coupe ouest-est. Projet de restauration. 1981.

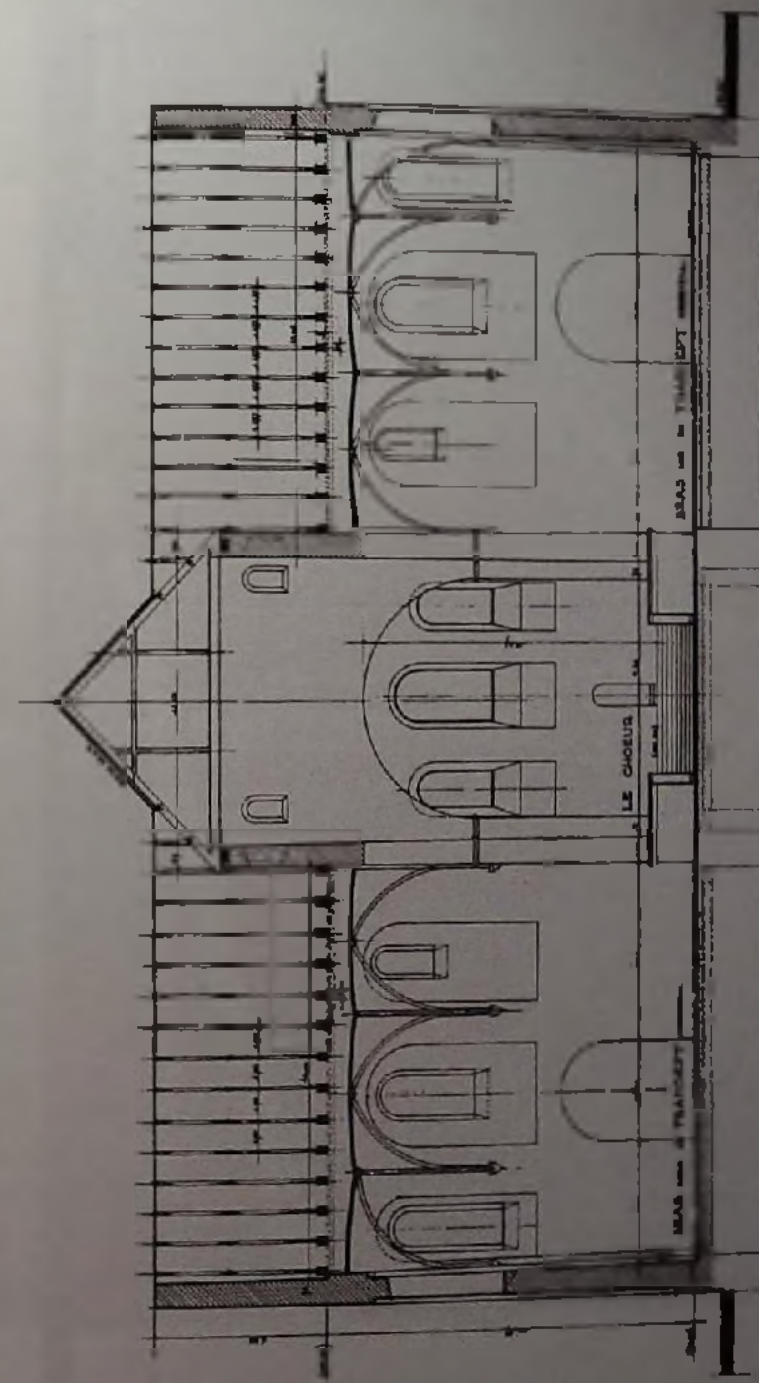
W. Hansé et Gh. Ladrière, architectes.

Dessin: M.-M. Petit.

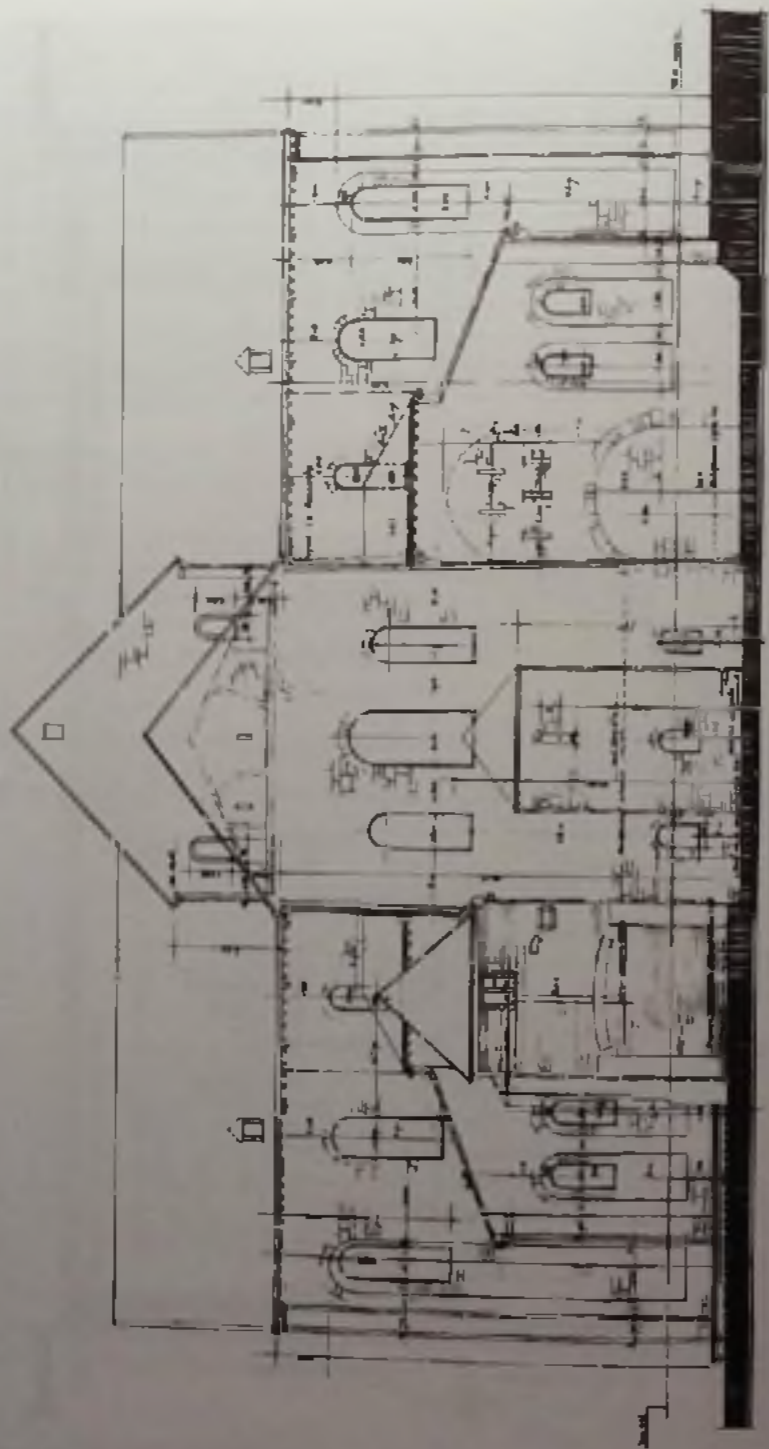
Le relevé photographique est plus qu'un témoignage: il illustre les relevés archéologiques mais aussi assiste lors des tracés de restitution des parties disparues. Le maître d'œuvre du XX<sup>e</sup> siècle s'exprime avec une précision de moyen inconnue



Cat. 46 b. Transept oriental de la collégiale, bras sud. Plan des ancrages. 1942. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes.



Cat. 47 Coupe sud-nord dans le transept oriental. Etat restauré. 1947. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes.



Cat. 48 Façades est de la collégiale. Etat restauré. 1947. E. Van Halen, M. Ladrière, S. Brigode, architectes.

730



Cat. 52 b. Chapelle Sainte-Gertrude. Arcades en dégagement. 1981. Coll. Gh. Ladrière.

731



de ses prédécesseurs du XII<sup>e</sup> siècle, c'est par la logique de l'épure que sont redécouvertes les courbures des ouvrages à restituer au départ des vestiges conservés.

54. Vue générale des vestiges de la travée centrale du premier avant-corps, en octobre 1982.  
Photo Musée royal de Mariemont - M. Lechien.

Les travaux de rétablissement du niveau du chœur occidental ont permis de remettre au jour et de laisser visibles les vestiges de la travée centrale du premier avant-corps.

- 54 bis. Carillon restauré dans la tour octogonale.  
Photo C. Donnay-Roomans, Nivelles.

Le nouveau carillon d'un poids total de près de 15 tonnes, comporte 49 cloches, dont 47 se trouvent dans la chambre du carillon, l'une dans la tour de Jean de Nivelles, la dernière, factice, au bout du marteau du Jacquemart. Les quatre cloches qui sonnent à la volée et les 43 cloches fixes composent le jeu du carillon.

#### IV. CULTE ET INSTITUTIONS.

55. Statuette de sainte Gertrude. Bois polychrome. Fin du XVI<sup>e</sup> siècle (?).  
Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

On ne possède pas de renseignement sur cette statuette, qui ne figure pas dans les inventaires de la collégiale et qui fut retrouvée le 28 juin 1955 dans un réduit situé dans l'angle nord-ouest du porche sud. Avant 1940, elle se trouvait sur l'autel dressé dans la chapelle Sainte-Gertrude.

56. Contrat de commande de la châsse de sainte Gertrude. Copie du XV<sup>e</sup> siècle.  
Cartulaire du Chapitre de Sainte Gertrude de Nivelles (*Liber grossus*), fol. 493-494.  
A.G.R., A.E. 1417.

Le 19 septembre 1272, un contrat est passé entre le chapitre de Nivelles, d'une part, et les orfèvres Nicolas de Douai, Jacques de Nivelles et Jacques d'Anchin, d'autre part, pour l'exécution d'une nouvelle châsse, au moins aussi grande que la précédente, à réaliser en or et en argent d'après le projet du moine d'Anchin.

57. Vestiges de la châsse de sainte Gertrude. XIII<sup>e</sup> siècle.  
Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

La châsse, exécutée entre 1272 et 1298, a abrité les reliques de sainte Gertrude jusqu'en mai 1940, quand elle fut détruite dans l'incendie allumé par le bombardement. Malgré les mutilations qu'elle ont subies, ses vestiges continuent d'exprimer la qualité extraordinaire de ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie, conçu en forme de cathédrale gothique.

- a. Statuette de sainte Gertrude. Portail latéral.  
b. Christ en croix. Portail latéral.  
c. Bas-reliefs de la toiture illustrant divers épisodes miraculeux de la vie de sainte Gertrude.

58. Sainte Gertrude. Gravure au burin extraite de J.G. de Rilckel, *Historia S. Gertrudis, principis virginis, primae Nivelvensis abbatissae*, Bruxelles, 1637, p. 528.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Sainte Gertrude, nimbée, est représentée en abbesse. Elle est entourée de symboles qui expliquent un poème savant : des souris contre lesquelles elle protège les champs, le diable qu'elle exécère et méprise, la fontaine qui guérit. Cette fontaine, à laquelle boivent des pèlerins qui en emportant l'eau dans des cruches, évoque un usage répandu en de nombreux lieux de pèlerinage à sainte Gertrude : l'eau miraculeuse passait pour libérer de la fièvre et de maladies diverses. A Nivelles même, un puits est creusé dans le sol de la crypte (cat. 14).

59. Cruches. XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle.  
Musée de Nivelles.

Ces deux cruches en terre cuite commune ont été retirées au XIX<sup>e</sup> siècle du puits qui se trouve dans l'angle sud-est de la crypte. Elles avaient sans doute échappé, au Moyen Âge, à des pèlerins venus y puiser l'eau miraculeuse.

60. Le culle de Sainte-Gertrude-au-Pillez. Gravure au burin extraite du même ouvrage que cat. 58, p. 498.  
Musée de Nivelles.

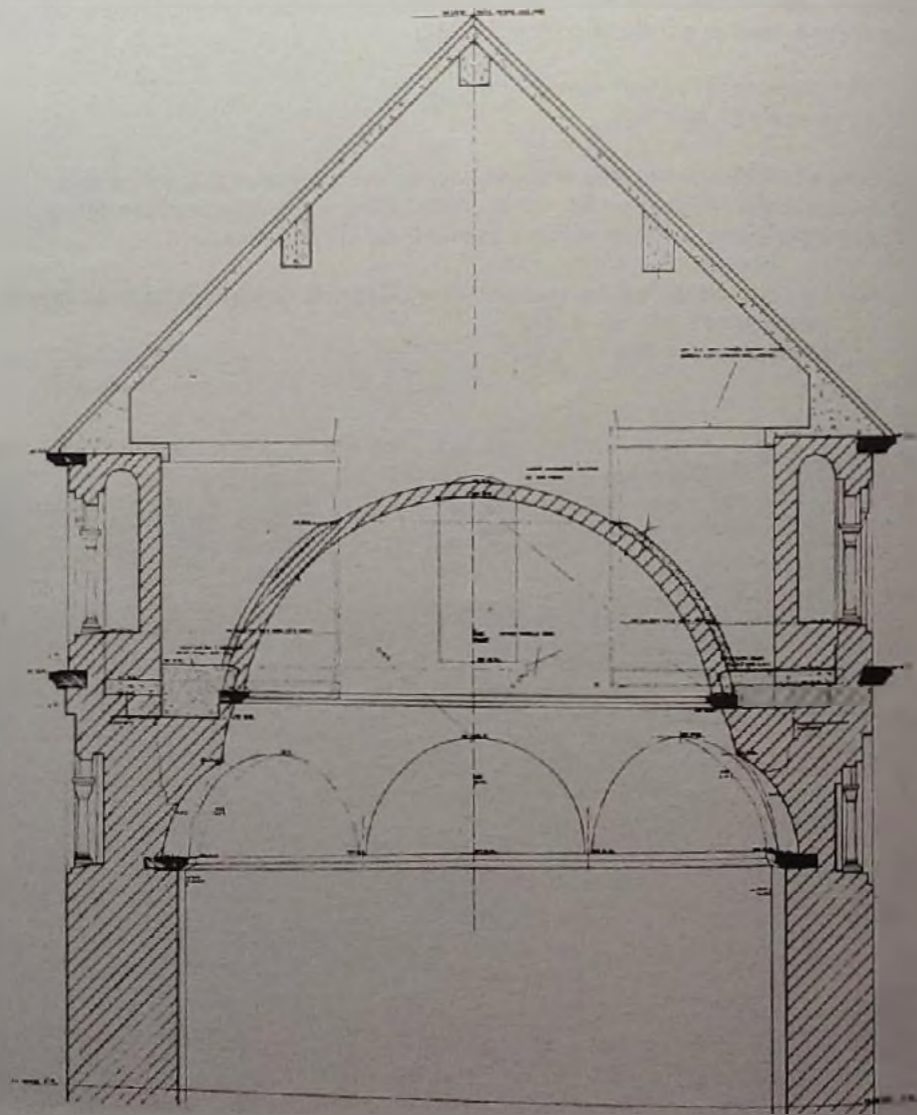


Cat. 53 a. «Salle impériale», travée nord : vestiges des trompes et niches en face est. Photo C. Donnay-Roomans.

Un infirme est agencoullé devant la statue de Sainte-Gertrude-au-Pilier, qui est adossée à un pilier carré de la grande nef de la collégiale. A l'arrière-plan, la porte qui ouvre vers le Marché.

61. « Comptes des biens, cens et rentes appartenant as pources malades dou pillier Madame Sainte Gertrud... » pour l'année 1463-1464. A.G.R., A.E. 2142.

Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au moins, l'usage voulait qu'on étende les malades atteints du « charbon » sur une couche au pied d'un pilier de la grande nef situé près de l'entrée



Cat. 53 b. Coupe ouest-est dans la coupole nord de la «salle impériale». Projet de restauration, 1981. W. Hanse et G. Ladière, architectes. Dessin M.-M. Petit.

méridionale et auquel était adossée une image ou statue miraculeuse de sainte Gertrude. A partir de 1322, ces malades disposèrent, en outre, d'une maison où ils recevaient gîte, soins et nourriture. Distincte des hôpitaux du chapitre, cette institution dépendait directement de la fabrique d'église.

62. Scène de vénération dans la chapelle Sainte-Gertrude. Lithographie de Day and Son, d'après un dessin de L. Haghe. XIX<sup>e</sup> siècle. Collection Roger Collet, Nivelles.

Des dévots — femmes avec enfants, vieillards, jeunes gens — sont assemblés dans la chapelle, au premier étage sud de l'avant-corps (cat. 17); parmi eux, des pèlerins sont reconnaissables à leur bâton. Ils arrivent par l'escalier montant depuis le chœur occidental. L'arcade entre la chapelle et le chœur est murée. Un personnage se faufile entre la colonne et le trumeau central; la tradition rapporte que seul parvient à y passer celui qui est en état de grâce.

63. Trésor monétaire. Début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Une petite bourse en peau, contenant cent-deux pièces de monnaie, a été découverte le 18 mars 1982 dissimulée dans un mur de l'escalier montant du chœur occidental à la chapelle-tribune sud. Ces pièces, à quelques exceptions près, sont de la petite monnaie en billon (cuivre argenté). Leur étude numismatique est en cours. Environ la moitié d'entre elles datent du gouvernement des archiducs Albert et Isabelle (1598-1621); aucune ne semble postérieure. On peut donc imaginer que, lors



Cat. 62 Scène de vénération dans la chapelle Sainte-Gertrude. Lithographie de Day and Son, d'après un dessin de L. Haghe. XIX<sup>e</sup> siècle.

d'une des guerres qui ravagèrent nos provinces au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un Nivellois a voulu mettre ses économies à l'abri, sous la protection de sainte Gertrude.

64. Des chanoinesses dans le cloître.  
Lithographie de Day and Son, XIX<sup>e</sup> siècle.  
Collection Roger Collet, Nivelles.

Comme la précédente (cat. 62), cette lithographie cherche à évoquer la vie dans la collégiale au Moyen Âge. Le dessinateur doit être le même. Des chanoinesses circulent, devisent, se recueillent dans la galerie occidentale du cloître, couverte d'un plafond. A droite, l'entrée de l'église. Dans le dallage, des pierres tombales. Deux chanoinesses sont agenouillées devant celle de Louise de Ricame, toujours en place aujourd'hui dans le mur extérieur est de la chapelle abbatiale.

65. Levé de quarante-quatre pierres tombales de la collégiale Sainte-Gertrude par C.S. Everaert, architecte et géomètre juré, en juillet 1775.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce recueil, illustré de quarante quatre planches numérotées, a été exécuté «a la requête de Mademoiselle la Comtesse Vander Noot, Chanoinesse du très illustre Chapitre de Nivelles, en sa qualité de Maîtresse de la Fabrique» et scellé pour conformité le 9 juillet 1776 par le secrétaire du chapitre. Il reproduit les pierres tombales «cy devant placées dans le pavement de l'église» et «actuellement placées sur le cimetière de l'Encloître». En effet, le point final mis aux travaux d'aménagement de la collégiale au XVIII<sup>e</sup> siècle (cat. 17) fut la pose d'un nouveau dallage de marbre noir et blanc, commandé en 1772 à L. Delvaux. A cette occasion, les dalles funéraires qui constellaient la sol de l'église furent transférées dans le cloître. Elles furent ensuite malmenées pendant un siècle jusqu'à ce que la Société archéologique de Nivelles fit sceller dans les murs du cloître les mieux conservées d'entre elles. La planche 44 reproduit la pierre tombale d'un chanoine mort en 1535. Une lettre adressée au doyen par Edmond Goffin de Canterbury et datée de Nivelles, Pâques 1918, était glissée à cet endroit du recueil: l'auteur y signale qu'il a reconnu la pierre comme servant pour lors de support de pompe...

66. Le «Tour sainte Gertrude». Dessin anonyme.  
Deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.  
Musée de Nivelles.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, une fois par an à la Saint-Michel (29 septembre), la châsse de sainte Gertrude est promenée sur un char à travers les campagnes autour de Nivelles (voir l'article d'E. Collet). Ce dessin est le seul document iconographique qui existe sur la procession d'Ancien Régime. Il illustre la participation masculine au cortège (chapitre des chanoines de l'Etat de Saint-Paul et représentants des ordres réguliers sis à Nivelles), ainsi que les géants qui accompagnent le char «trionphal».

67. Drapelet de pèlerinage. Gravure en taille douce imprimée sur papier à Nivelles.  
par Auguste Despret, Deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

«Cette bannière a touché aux reliques miraculeuses de sainte Gertrude». Elle représente la procession du «Tour sainte Gertrude» qui sort de la collégiale par le portail occidental. L'avant-corps y figure avec la haute flèche érigée en 1863. On y voit aussi

un peuplier, l'«arbre de la Liberté», qui sera abattu en 1882. Ces drapelets étaient vendus aux pèlerins.

68. Processionnaï. Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce livre-manuscrit a été réalisé pour une chanoinesse de Nivelles. Il renferme le texte des hymnes, «antennes et répons», à chanter au cours des processions. Sous le titre général «Rubriques pour la grande procession», on y trouve, outre l'ordonnance des chants, des renseignements très précieux sur l'itinéraire de la procession, ainsi que sur le déroulement des cérémonies qui l'entouraient.

69. Mémoire à l'intention des églisiens. Après 1680.  
Archives de la Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Ce petit volume manuscrit contient le relevé des offices de l'année liturgique avec, en regard de chaque jour, la manière dont il faut sonner les cloches. On y trouve aussi le montant des gages des églisiens, l'énumération des processions, etc. A la date du 28 septembre, qui est la veille de la procession du «Tour», la page 24 indique comment il faut sonner les cloches pour les vêpres, la grand-messe et la messe de primes.

70. «Autres dispens ad cause de la procession général pour l'an xliij C xliij...».  
1464.  
A.G.R., A.E. 1849.

Les comptes des recettes et dépenses étaient tenus par l'argentier et soumis à l'assemblée plénière du chapitre. En particulier, le relevé des dépenses consenties à l'occasion de la procession du «Tour» livre nombre d'informations précieuses sur le salaire des hommes de peine, l'achat des marchandises, les frais de bouche, l'octroi de gratifications, etc. Depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au moins, le chapitre partageait ces frais avec la ville, qui s'occupait plus spécialement d'entretenir les chemins et d'organiser les réjouissances.

71. Acte des ducs de Brabant, 14 octobre 1357.  
A.G.R., Chartes de Brabant, 1593.

A l'original sur parchemin sont appendus deux sceaux sur queue de parchemin: celui de droite est de Jeanne, celui de gauche, de Wenceslas, duchesse et duc de Brabant. Par ce document, ils promettent au seigneur de Farciennes de lui payer 100 écus, 50 pour avoir accompagné le duc au tournoi de la Saint-Michel à Nivelles et 50 autres en remboursement d'une avance qu'il lui avait faite à cette occasion.

72. Acte du 16 décembre 1443.  
A.G.R., Chartes de Brabant, 16 décembre 1443.

L'original sur parchemin, daté de Nivelles, porte sur double queue le sceau de l'abbesse (à gauche, cat. 88A), et celui du chapitre (à droite, cat. 81). L'abbesse Marguerite d'Escornalx, la prévôte Isabelle de Barbançon, le doyen et tous les membres, hommes et femmes, du chapitre, annulent le statut admis précédemment: désormais, lors de son élection, la nouvelle abbesse recevra le temporel de l'abbaye des mains des ducs de Brabant et non plus de l'empereur, «nonobstant tout décret papal ou impérial qui y serait contraire».

73. « Maemoriale » XV<sup>e</sup> siècle  
A.G.R., A.V.N., 4507.

Ce petit volume composé de feuillets de parchemin, relate sous forme d'annales des événements survenus à Nivelles entre 1418 et 1496, avec une lacune de 1433 à 1443. A la page 2 figure le texte relatant « l'Entrée de Jean, Ducq de Brabant, et le Serment qu'il fit à la Ville de Nivelles ». En réalité, le duc prêta serment à la ville et aussi à l'abbesse, mais le narrateur, rentier de la ville, tint à mettre en évidence l'importance de l'autorité communale.

74. Comptes des maires de Nivelles, 1385-1386.  
A.G.R., Comptes en rouleaux, 2717.

Ce rouleau de parchemin contient le décompte des amendes perçues par le maire de Nivelles Godefroid Poulondor, de la Saint-Jean-Baptiste 1385 à la Saint-Jean-Baptiste 1386. Le maire et les échevins étaient nommés par l'abbesse pour rendre la justice en son nom. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils siégeaient dans l'avant-corps de la collégiale. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ils se réunissaient au couvent des Frères Mineurs. Depuis 1373, une maison que les textes appellent « la maison del ville », située à proximité des marchés, accueille leurs assemblées.

75. Chirographe sur parchemin, expédition, 21 septembre 1400.  
A.G.R., A.V.N., 4424, chir. n° 106.

Le présent texte reproduit la sentence rendue par le maire et les échevins de Nivelles dans un litige relatif au recouvrement d'une dette. Le même texte était écrit trois fois sur un support unique, qui était ensuite découpé : un exemplaire était remis à chacune des parties, le troisième étant conservé dans le coffre scabinal comme preuve d'authenticité en cas de contestation.

76. Plaque commémorative d'une messe fondée par l'abbesse Marguerite d'Escornaix en 1461.  
Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Cette plaque en laiton commémore la fondation par l'abbesse d'une messe quotidienne à célébrer par les chapelains ordinaires à 11 heures en la chapelle de Notre-Dame. Elle mesurait 120 cm de haut sur 53 cm de large et comportait un texte de 28 lignes en caractères gothiques, sous une scène figurée. Aujourd'hui, seul le tiers supérieur, décoré, est en état d'être exposé, bien qu'il ait été usé par de nombreux estampages. On y voit l'abbesse présentée par sainte Marguerite à la Vierge trônante. Cinq blasons, autrefois polychromés, ornent le champ : ce sont, à droite et à gauche, les quatre quartiers de noblesse produits par Marguerite lors de son admission dans l'abbaye et, au centre, ses propres armes.

77. Plaque commémorative d'Elisabeth Duyvenolrde de Warmonde, morte en 1647.  
Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles.

Cette plaque en laiton porte, en émaux polychromes, les huit quartiers de noblesse que la chanoinesse dut produire lors de son entrée à l'abbaye et un texte qui rappelle que la Fabrique « a fait voter ce Chœur D'une partie de Ses Biens en Sa memoire ». Il s'agit du « chœur des Dames », dans le bras nord du transept oriental (cat. 13).

## V. LES SCEAUX DE L'ABBAYE DE NIVELLES, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES.

Les sceaux de l'abbaye et des abbesses de Nivelles ont déjà été étudiés (1). De nouvelles recherches nous ont cependant permis d'identifier des empreintes inédites et de préciser les dates d'utilisation de certaines matrices. Les résultats seront l'objet d'une communication qui sera présentée lors du XLVII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire qui se tiendra à Nivelles et l'étude complète sera publiée par la suite. Nous ne présentons ici qu'un certain nombre de sceaux en ne citant que les références des documents exposés.

L'abbesse et le chapitre de Nivelles font usage d'un sceau commun dès 1147 (2). Trois matrices successives, à l'effigie de sainte Gertrude, sont attestées jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (cat. 78 à 80).

Le sceau du chapitre, dont le champ représente l'avant-corps de la collégiale (cat. 81), sera appelé « sceau aux héritages », parce qu'il scelle les actes relatifs aux biens; il est déjà appendu à un acte de 1210, la matrice sera détruite lors des troubles religieux en 1580. Il est utilisé chaque fois avec un contre-sceau où l'on voit sainte Gertrude assise sur un banc (cat. 81/A et B). Le contre-sceau est une empreinte qui figure au dos du sceau, il est d'un module plus petit. Sa fonction principale est de garantir le sceau pour lui conférer une plus grande authenticité et pour rendre son enlèvement plus difficile lors d'une tentative de falsification.

Le 6 septembre 1580, le chapitre approuve les nouvelles matrices du sceau aux héritages et de son contre-sceau, les types des anciens sceaux y sont reproduits (cat. 82/A et B).

Un sceau aux causes, rond, représentant sainte Gertrude en abbesse, est employé dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il sera également détruit en 1580 (cat. 83); le suivant, au même type, mais en forme de navette, sera vraisemblablement utilisé jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (cat. 84). Le sceau aux causes scelle les actes qui concernent les affaires courantes.

L'usage des grands sceaux disparaît au XVII<sup>e</sup> siècle pour faire place aux cachets armoriés dont deux matrices sont attestées (cat. 85/A et B).

L'échevinage de Bollabeek, dépendant du chapitre de Nivelles, scellait les actes à l'aide d'un sceau en navette où figure l'avant-corps de la collégiale (cat. 86).

On constate que les abbesses font usage d'un sceau particulier dès Ode de Leez (acte de février 1258), l'abbesse y est représentée en pied et cette empreinte fragmentaire est accompagnée d'un contre-sceau représentant l'avant-corps de la collégiale. Le premier sceau d'abbesse dont on a conservé une empreinte en bon état est celui d'Elisabeth de Bierbaix (1277-1292) (cat. 87/A et B). Ce type de grand sceau en navette sera employé

jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle; Marguerite d'Escornaix (1443-1462) l'utilisera encore mais elle adopte également le nouveau type qui sera rond et armorial (cat. 88/A et B) et qui restera en usage jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (cat. 89 à 92). Le petit cachet armorié, de forme ovale, scellera les documents au XVIII<sup>e</sup> siècle (cat. 93 et 94).

(<sup>1</sup>) E. de PRELLE de la NIEPPE, *Les sceaux et les armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles*, dans *Annales... Nivelles*, t. VIII, 1907, p. 81-103. M. NICODÈME, *La garde et l'usage des sceaux du chapitre de Nivelles*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. 76, 1924, p. 176-186; IDEM, *Pour parer à l'absence de sceau*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. 77, 1925, p. 104-108; IDEM, *Les sceaux nivellois*, dans *Nivelles*, numéro spécial du *Folklore Brabançon*, 6<sup>e</sup> année, 1926, n<sup>o</sup> 31-32, p. 39-50.

J. J. HOEBANX, *Abbaye de Nivelles*, dans *Monasticon belge*, t. IV, Province de Brabant, vol. 1, Liège, 1964, p. 274-275. *Sainte-Gertrude de Nivelles. Histoire et Folklore*, Catalogue de l'exposition organisée à Nivelles du 7 septembre au 10 novembre 1974, Liège, 1974, p. 22-23.

(<sup>2</sup>) L'emploi d'un sceau commun est conforme aux usages au XII<sup>e</sup> siècle (U. BERLIÈRE, *Le sceau conventuel*, dans *Revue Bénédictine*, t. 38, 1926, pp. 288-309).

#### 78-80 SCEAUX DE L'ABBAYE

##### 78. Premier sceau attesté de 1147 à 1186

1147 (A.G.R., A.E., Chartier de l'abbaye d'Afligem, n<sup>o</sup> 46077, cire brune, lacs de cuir blanc; A.G.R., moulage n<sup>o</sup> 19935/1).

Forme: en navette, 80/47 mm.

Sujet: sainte Gertrude debout, nu-tête, tient une palme de la main droite et un livre de la gauche, sceau en cuvette.

Légende: + SCA•GERDRVDIS•PIISSIMA•VIRGO.

##### 79. Deuxième sceau (vers 1199)

[vers 1199] (A.G.R., A.E., Chartier de l'abbaye d'Afligem, n<sup>o</sup> 4608/35, cire beige, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n<sup>o</sup> 19964).

Forme: en navette, 70/50 mm.

Sujet: sainte Gertrude debout, nimbée, tient une palme de la main droite et un livre de la gauche.

Légende: + SCA•GERDRVDIS•PIISSIMA•VIRGO.

##### 80. Troisième sceau attesté de 1204 à 1244.

1239, 28 janvier (Musée de Nivelles, Archives de l'Assistance publique, document exposé en vitrine, cire verte, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n<sup>o</sup> 29676).

Forme: en navette, 72/50 mm.

Sujet: sainte Gertrude debout, voilée et nimbée, tient une palme de la main droite et un livre de la gauche, sceau en cuvette.

Légende: + SCA•GERDRVDIS•PIISSIMA•VIRGO.

#### 81-85 SCEAUX DU CHAPITRE

##### 81. Premiers sceau et contre-sceau «aux héritages», attestés de 1210 à 1580.

###### ★ A/ Sceau

1443, 16 décembre (A.G.R., moulage n<sup>o</sup> 1834, d'après A.G.R., Chartes de Brabant, *ad datum*, cire brune, double queue de parchemin, cal. 72).

Forme: en navette, 80/50 mm.

Sujet: l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude.

Légende: + SIGILLVVM CAPITVLI ECCLESIE NIVELLENSIS.

###### B/ Contre-sceau

1326, mars (A.G.R., A.E., Chartier de Sainte-Gertrude de Nivelles, n<sup>o</sup> 1410/33).

Forme: ronde, diamètre 33 mm.

Sujet: sainte Gertrude, voilée et nimbée, assise sur un banc, tient une palme de la main droite et un livre de la gauche.

Légende: + SECRET' CAPITLI ECCLIE NIVELL'.

##### 82. Seconds sceau et contre-sceau «aux héritages», gravés en 1580.

###### ★ A/ Sceau.

Empreinte détachée en cire brune (Musée de Nivelles, Archives de l'Assistance publique, vitrine d'exposition).



Cal. 81 a. Sceau aux héritages. Photo A.G.R., Bruxelles.

Cal. 82 a. Sceau aux héritages. Photo A.G.R., Bruxelles.

Forme: en navette, 76/48 mm.  
Sujet: l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude; le millésime 1560 est gravé dans la partie inférieure du champ.  
Légende: + : SIGILLVM + CAPITVLI + ECCLESIAE + NIVELLENSIS + .

B/ Contre-sceau

Empreinte détachée citée *supra*.

Forme: ronde, diamètre 33 mm.

Sujet: sainte Gertrude, voilée et nimbée, assise sur un banc, tient de la main droite une palme et un livre de la gauche.

Légende: CONTRA•SIGILVM•ECLIE•NIVEL•.

83. Premier sceau aux causes, attesté de 1347 à 1580.

1463 (A.G.R., moulage n° 11103, d'après A.G.R., A.E., Chartier du couvent des Chartreux à Bruxelles, original non retrouvé).

Forme: ronde, diamètre 42 mm.

Sujet: sainte Gertrude debout, sous un dais gothique, tient une crosse abbatiale de la main droite et un livre de la gauche.

Légende: S•CAPLI•NIVELLEN AD CAVSAS (Sigillum capituli Nivelensis ad causas).

84. Second sceau aux causes (1580-fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

1762, 30 avril (A.G.R., A.E., Archives de Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1522, sceau plaqué en cire rouge; A.G.R., moulage n° 34912).

Forme: en navette, 53/40 mm.

Sujet: sainte Gertrude voilée et nimbée, debout sous un dais, tient une crosse abbatiale de la main droite et un livre de la gauche.

Légende: S•CAPITVLI•NIVELLENSIS•AD•CAVSAS 1580.

85. Cachets aux armes du chapitre (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

A/ Forme: ovale, 40/35 mm.

1762, 30 avril (A.G.R., A.E., Archives de Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1522, sceau plaqué en cire rouge; A.G.R., moulage n° 34913).

Sujet: écu ovale, parti aux armes de France (d'azur semé de fleurs de lis d'or) et aux armes de l'ancien duché de Lothier (de gueules à la fasce d'argent) surmonté d'un bonnet de prince du Saint-Empire. Pas de légende. Les armoiries françaises font allusion à la fondation de l'abbaye de Nivelles, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, par Itte, veuve de Pépin le Vieux, tandis que les armoiries des ducs de Lothier rappellent que ceux-ci et leurs successeurs, les ducs de Brabant, étaient les avoués de l'abbaye.

B/ Forme: ovale, 23/19 mm.

1762, 30 avril (A.G.R., A.E., Archives de Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1522, sceau plaqué en cire rouge; A.G.R., moulage n° 34914).

Sujet: mi mes armoiries dans un écu ovale qui n'est plus surmonté du bonnet de prince du Saint-Empire, pas de légende.

Ces armoiries apparaissent dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le dessin d'une pierre gravée portant le millésime de 1618 est attesté par un document daté du 19 juin 1627: «les presentes armoiries et escripteau engravez sur pierre bleue et massonez dans un grand pan de muraille de l'hôpital de Saint-Nicolas en la ville de Nivelles...» (A.G.R., A.E., Archives de Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1560. Cette pierre est conservée dans les collections de la Fabrique d'Eglise de Sainte-Gertrude).

▲ 86. ECHEVINAGE DU CHAPITRE DE SAINTE-GERTRUDE À BOLLEBEEK (1376).

1376, 5 mai (A.G.R., A.E., Chartier du Chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, supplément n° 923, cire verte, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 35888). Un cassin de cette empreinte fut publié sans référence par A. WAUTERS (*Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 1855, t. I, p. 538). Il fut repris dans la notice de Ch. PIOT (*L'incendie de la flèche de Sainte-Gertrude à Nivelles et sa restauration*, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, 1859, p. 118-121). Actuellement, Bollebeek est une dépendance de Mollem (prov. Brabant, cant. Asse).

Forme: en navette, 75/45 mm.

Sujet: l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude.

Légende: + SIGIL• CONMVNE: SCABIN[ORVM: DJE BOLENBEK[E].

87.84. SCEAUX DES ABBESSES (attestés de 1258 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

87. Elisabeth de Bierbais (1277-1292).

A/ Sceau

1282, 18 novembre (A.G.R., A.E., Chartier de Sainte-Gertrude de Nivelles, n° 1410/12, cire verte, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 1670).

Forme: en navette, 70/50 mm.

Sujet: sainte Gertrude debout, tient une palme de la main droite et un livre de la gauche.

Légende: [+ S.E[LIZABETH]: DEI: GRA:ABBA]TISSE EC[CL]IE: NIVEL•.



Cat. 86 Sceau de l'échevinage du chapitre de Sainte-Gertrude à Bollebeek. Photo A.G.R., Bruxelles.

Cat. 87 b. Contre-sceau de l'abbesse Elisabeth de Bierbais. 1287. Photo A.G.R., Bruxelles.

- ★ B/ Contre-sceau.  
1287 (Archives de l'Etat à Mons, A.E., Chartier de l'abbaye de Bonne-Espérance, acte détruit le 14 mai 1940, A.G.R., moulage n° 281).  
Forme: ronde, diamètre 22 mm.  
Sujet: l'avant-corps de la collégiale.  
Légende: + GLORIOSA: VIRGO: GERTRVDIS.

88. Marguerite d'Escornaix (1443-1462)

A/ Grand sceau  
1443, 16 décembre (A.G.R., Chartes de Brabant, *ad datum*, cire rouge, pendant sur double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 1832, cat. 72).  
Forme: en navette, 68/40 mm.  
Sujet: l'abbesse debout, tient la crosse de la main gauche et un livre de la droite; elle est accostée de deux écus, celui de gauche aux armes des Gavre Escornaix (d'or au double trescheur fleuroné et contre-fleuronné de sinople au chevron de gueules), celui de droite aux armes des Ghiselles (de gueules au chevron d'hermine, au franc quartier de Luxembourg qui est burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules). Le champ du sceau est orné de margerites (voir aussi cat. 76).  
Légende: sigillum margarete de scornai abbatisse nivellen.

B/ Petit sceau  
1443, 26 décembre (A.G.R., Chartes de Brabant, *ad datum*, cire rouge, pendant sur double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 1833).  
Forme: ronde, diamètre 35 mm.  
Sujet: armorial, un écu parti aux armes figurant sur le grand sceau, soutenu par deux anges.  
Légende: sigillum margarete de scornay abbatisse nivellen.

89. Marguerite de Houchin-Longastre (1474-1489).

1484, 3 juillet (A.G.R., A.E., Chartier de l'abbaye de Wauthier-Braine, n° 11231/165, cire rouge, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 11523).  
Forme: ronde, diamètre 45 mm.  
Sujet: armorial, un écu parti au premier [d'argent] à trois losanges [de sable], au second, fascé [d'or et de sable] soutenu par un ange assis.  
Légende: s<sup>m</sup> margheri(fe de l)ongas(tre...) de nivelle.

90. Isabelle de Herzelles (1484-1519).

1519, 15 mai (Musée de Nivelles, Archives de l'Assistance publique, n° 1637, cire rouge, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 36836).  
Forme: ronde, diamètre 47 mm.  
Sujet: armorial, un écu penché [de gueules] au chevron [d'or], soutenu par un ange.  
Légende: S: Isabe(lle de): herselle: abbess[...]: de: nivelle.

91. Adrienne de Moerbeke (1522-1548)

1539, 7 juin (Musée de Nivelles, Archives de l'Assistance publique, n° 2431, cire rouge, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 36836).  
Forme: ronde, diamètre environ 55 mm.

Sujet: armorial, un écu [d'azur] à la lasce [d'or], soutenu par un ange.  
Légende: A [...] KE ABBATIS [...].

92. Marie de Hoensbroeck (1569-1600).

1574, 10 janvier (n.st.) (Musée de Nivelles, Archives de l'Assistance publique, n° 1589, cire rouge, double queue de parchemin; A.G.R., moulage n° 36839).  
Forme: ronde, diamètre environ 52 mm.  
Sujet: armorial, un écu fascé [d'argent et de gueules] de huit pièces, au lion [de sable armé, lampassé et couronné d'or] brochant, soutenu par un ange.  
Légende: ...DAME•MARIE•DE•HOENSBROECK...

93. Ursule Antoinette de Barlo (1744-1774).

1771, 5 septembre (A.G.R., Office fiscal, liasse n° 1040, sceau plaqué en cire noire; A.G.R., moulage n° 36832).  
Forme: ovale, 24/21 mm.  
Sujet: armorial, un écu ovale [d'or] à deux fascés [de gueules]; l'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons est posé sur un manteau et sur une crosse posée en bande et une épée en barre, il est soutenu par deux lions.  
Pas de légende.

94. Marie Félicité Vander Noot (1766-1799)

1785, 3 mai (A.G.R., Conseil Privé autrichien, n° 267/A, sceau plaqué en cire rouge; A.G.R., moulage n° 36833).  
Forme: ovale, 25/22 mm.  
Sujet: armorial, un écu ovale [d'or] à cinq coquilles [de sable] rangées en croix; l'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons est posé sur un manteau et sur une crosse en bande et une épée en barre, il est soutenu par deux lions.  
Pas de légende.

## VI. LA VILLE AUTOUR DE L'ABBAYE: EVOLUTION TOPOGRAPHIQUE.

Les notices qui suivent renvoient à huit plans de la ville de Nivelles exposés au Musée, en complément de l'exposition qui se tient dans la crypte de la collégiale.

95. Plan de la ville de Nivelles en 1618.  
Par P. Le Polvre.  
B.R., Cabinet des manuscrits, 1961, pl. 42.

«...le plan le plus ancien qui soit arrivé jusqu'à nous a été dressé à propos des campagnes du duc d'Albe, de don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse. Il fait partie d'un recueil resté manuscrit, dédié au roi par son auteur (P. Le Polvre), qui, en 1618, a dressé un plan de Nivelles pour montrer la position des armées au moment du siège de la ville par Mansfeld en 1578» (B. DELANNE, *Histoire de la Ville de Nivelles. Des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales... Nivelles*, t. XIV, 1944, p. 52-53). Le plan de Le Polvre, dessiné en perspective, fausse les distances (op. cit., p. 354-355). L'année du siège est 1580.

- ★ 96. Plan de la ville de Nivelles en 1701.  
Par Filley.  
Archives Nationales, Paris, Série N, cartes, Dyle III/106.



Cat. 96 Plan de la ville de Nivelles en 1701, par Filley. Photo Archives Nationales, Paris.

746



Cat. 97 Plan de la chaussée de Nivelles vers Quatre-Bras en 1774, par Dusart. Photo A.G.R., Bruxelles.

747



La carte délimitée du territoire, dressée par Filley le 24 juin 1701, mentionne des toponymes *extra muros* et donne le réseau hydrographique et vicinal.

- ★ 97 Plan de la chaussée de Nivelles vers Quatre-Bras en 1774.  
Par D. J. Dusart, géomètre juré.  
A.G.R., Cartes et plans manuscrits, 2548.

«Le plan permet de suivre facilement le *Vieu grand chemin de Nivelles à Namur* dont le tracé tortueux, hésitant, est bien caractéristique. Il partait de l'ancienne Porte Belyanne, appelée plus tard Porte de Namur. Un tronçon important de la rue de Namur actuelle suit encore son tracé, tandis que l'ancien hôpital du Saint-Sépulcre, à droite de la route, témoigne de l'importance de son trafic. Il se détachait ensuite de la route actuelle, qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui est bien reconnaissable à son tracé rectiligne.» (B. DELANNE, *op. cit.*, p. 123-124). La chaussée de Nivelles vers Quatre-Bras fut construite en 1772.

- 98 Plan de Nivelles en 1780.  
Extrait de la *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens* par le comte J.-J. de Ferraris, feuille 79, H. VIII.  
B.R., Cartes et plans.

La *Carte de Cabinet*, commencée en 1771, fut achevée en 1780 en trois exemplaires. Dressée à l'échelle approximative de 1/11 520, cette carte militaire en 275 feuilles fut dessinée et coloriée à la main; les collaborateurs de Ferraris procédèrent à un levé général sur le terrain à la planchette, sans recourir à la triangulation. Le degré de précision des limites, la possibilité de reconstitution des paroisses, les informations à propos de l'habitat, de l'aspect physique du paysage, de l'état du réseau routier et hydrographique, de l'économie en constituent, entre autres, l'intérêt. Ainsi, dans les villes comme Nivelles, les blocs bâtis sont tracés; la répartition et la densité des habitations sont rendues avec précision. Les travaux du cadastre sulvront la carte de Ferraris, dont l'œuvre «est capitale, malgré ses imperfections» (Fr. MIRGUET, *introduction* à J. RUWET et C. BRUNEEL, *Le duché de Luxembourg à la fin de l'ancien régime. Atlas de géographie historique*, fasc. 1., Louvain-la-Neuve, 1982, p. 99-109).

- ★ 99 L'*intra muros* de la ville de Nivelles en 1786-1787.  
Par J. Braeckman, géomètre juré.  
A.G.R., Cartes et plans manuscrits, 61.

Sur l'ordre du Magistrat de la Ville de Nivelles, J. Braeckman dessina le plan de l'*intra muros* de la ville et le signa le 25 janvier 1787. Mesuré à la verge de 16 1/2 pieds (pied de Nivelles) durant le mois de juin 1786, le territoire contient d'après lui 35 bonniers, 1 journal et 44 verges carrées. Le mesurage de la superficie *intra muros*, réalisé en mai 1679 par l'arpenteur juré Nicolas Allard, indiquait 25 1/2 bonniers, 90 verges carrées «à l'advenant de vingt pieds quarrés pour la verge, pied de Sainte Gertrud» (J.-J. HOFFRANY, *Un arpentage de la superficie intra muros de la Ville de Nivelles en 1678*, dans *Annales... Nivelles*, t. XXIII, 1981, p. 23-41. J.-J. Hoebanx évalue l'aire de l'*intra muros* en 1678 à 39,59 ha et signale que la ville comptait 6.370 habitants en 1784). Braeckman trace les surfaces bâties, mentionne l'enceinte, les portes de la ville, les paroisses, les églises, les rues, la place, le marché aux bêtes, l'école, la halle, les fontaines et pompes publiques.



Cat. 99 L'*intra muros* de la ville de Nivelles en 1786-1787, par Braeckman. Photo A.G.R., Bruxelles.



Cat. 100 Plan parcellaire de l'*Intra muros* de la ville de Nivelles en 1837, par Vandermaelen.



Cat. 102 Vue aérienne de l'*Intra muros* de la ville de Nivelles en 1975. Photo Walphot, Seraing.

- 100. Plan parcellaire de l'*intra muros* de la ville de Nivelles en 1837.  
Par Philippe Vandermaelen.  
B.R., Cartes et plans, XXXI, Nivelles.

Après l'indépendance de la Belgique, le baron d'Huart, Ministre des Finances, autorisa Philippe Vandermaelen à reproduire les plans cadastraux des communes. Ce dernier commença en 1836 la publication d'un atlas cadastral du royaume. Seul parut une série de plans cadastraux de communes du Brabant, dont le plan parcellaire de la ville de Nivelles avec les mutations jusqu'en 1837, à l'échelle de 1/1.250. L'Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Philippe Vandermaelen en 1830, ferma ses portes en 1878 (L. WELLENS-DE CONDER, *Philippe Vandermaelen 1795-1869*. Introduction de A. De Smet. Catalogue de l'exposition, Bruxelles, 1969; *Album Antoine Desmet*, Bruxelles, 1974, p. 383-392).

- 101. Plan parcellaire de l'*intra muros* de la ville de Nivelles vers 1858.  
Par P. C. Popp.  
B.R., Cartes et plans.

P. C. Popp, ancien contrôleur du cadastre, publia vers 1858 le plan cadastral de Nivelles. Le développement de l'aggloméré à l'échelle de 1/1.000 tient compte des mutations intervenues depuis la parution du plan Vandermaelen. Popp publia aussi le tableau indicatif et la matrice cadastrale complémentaires.

- ★ 102. Vue aérienne de l'*intra muros* de la ville de Nivelles en 1975.  
Photo Walphol, Seraing.

La prise de vue aérienne date du 4 juin 1975. Le tracé des boulevards permet de repérer les vestiges de l'enceinte médiévale à l'échelle 1/1.000, avec la réserve que fait J. Hoebanx (*op. cit.*, p. 25-26).